

Université de Montréal  
Faculté des études supérieures et postdoctorales

Une ville bien arrosée :  
Montréal durant l'ère de la prohibition (1920-1933)

par  
Michael Hawrysh

Département d'histoire  
Faculté des arts et sciences

Mémoire présenté à la Faculté des études supérieures  
en vue de l'obtention du grade de  
Maîtrise des arts (M.A.) en histoire

Juin 2014

© Michael Hawrysh, 2014

Université de Montréal  
Faculté des études supérieures et postdoctorales

Ce mémoire intitulé :

Une ville bien arrosée :  
Montréal durant l'ère de la prohibition (1920-1933)

Présenté par :

Michael Hawrysh

a été évalué par un jury composé des personnes suivantes :

David Merren, président-rapporteur

Michèle Dagenais, directrice de recherche

Jarret Rudy, membre du jury

## Résumé

Au début des années 1920, la ville de Montréal se retrouve dans une situation assez unique. À l'époque, les États-Unis et toutes les provinces canadiennes à l'exception du Québec ont adopté la prohibition de la vente d'alcool. Mais même au Québec, environ la moitié de la population de la province est alors touchée par des prohibitions locales (votées au niveau municipal), des prohibitions qui ont largement perduré tout au long de la période à l'étude. Durant cette ère de prohibition de l'alcool nord-américaine, Montréal est la plus grande ville, et une des seules sur le continent non régie par une loi sur la prohibition. C'est aussi celle qui dispose des lois les plus libérales envers l'alcool des deux côtés du 49<sup>ème</sup> parallèle grâce à la création de la Commission des Liqueurs de Québec (CLQ), le premier système de contrôle gouvernemental de l'alcool en Amérique du Nord. C'est dans ce contexte que Montréal devient une rare oasis dans un continent assoiffé et le plus grand cobaye du modèle de contrôle gouvernemental de l'alcool.

Ce mémoire examine les impacts de cette conjoncture sur le développement de cette ville, de son industrie touristique, de sa vie nocturne et de sa réputation. En premier lieu, le mémoire présente une mise en contexte de la situation aux États-Unis, au Canada et au Québec afin de faire ressortir le caractère unique de Montréal pendant cette période. En deuxième lieu, l'essor du tourisme dit « de liqueur » et de la vie nocturne montréalaise, à la fois légale et illicite, est exploré. En dernier lieu, le mémoire met au jour l'impact que cette conjoncture a eu sur la construction de la réputation de la ville à travers l'examen des écrits des anti- et pro-prohibitionnistes qui ont chacun propagé des visions idéalisées et démonisées de cette ville « bien arrosée », ainsi que des documents associés à l'essor du tourisme, tels que les chansons, les guides touristiques et les récits de voyage, qui, pour leur part, ont présenté un image plus romancée de la métropole et associée à un refuge festif de la prohibition. Malgré leurs différences, ces trois visions de Montréal l'ont néanmoins associée à la liberté, que ce soit une liberté ordonnée, dangereuse ou bien émancipatrice. Ainsi, à partir de l'expérience de la prohibition et du tourisme de liqueur, Montréal devient connue comme une ville « ouverte », dans ses acceptions à la fois positives et négatives.

Mots clé : Montréal, prohibition, alcool, histoire urbaine, histoire du tourisme, Commission des Liqueurs de Québec, vie nocturne, réputation, guides de voyage.

## Abstract

At the beginning of the 1920s, the city of Montreal found itself in a rather unique situation. At the time, the United States and every Canadian province with the exception of Quebec had adopted prohibition of alcohol. Yet even in Quebec, about half of the population of the province was under local prohibitions (voted at the municipal level) since the beginning of the 20<sup>th</sup> century, prohibitions which persisted for the most part throughout the period under study. During this era of prohibition of alcohol in North America, Montreal was the largest city, and one of the only on the continent, not under prohibition. It was also the city living under the most liberal alcohol laws on both sides of 49<sup>th</sup> parallel thanks to the creation of the Quebec Liquor Commission (QLC), the first system of government control of alcohol in North America. Thus, Montreal became a rare oasis in a continent left parched by prohibition and the largest guinea pig of the government control model.

This thesis examines the impacts of this conjuncture on the development of the city, specifically of its tourism industry, its nightlife, and its reputation. The thesis begins with a contextualization of prohibition in the United States, in Canada and in Quebec in order to reveal the uniqueness of Montréal during this period. Next, the rapid expansion of « liquor tourism » as well as the city's nightlife, both legal and illicit, are explored. Lastly, this thesis explores the impact that this conjuncture had on the construction of the city's reputation throughout the writings of anti- and pro-prohibitionists, who propagated both idealised and demonised views of the city, as well as the documents associated with the tourism boom, such as songs, tourist guides and travel writing, which presented a more romanticized vision of the city as a festive refuge from prohibition. Despite their differences, these three visions all associated Montreal with liberty, whether it is one that is well managed by the government, dangerous and out of control, or emancipating. Thus, through the era of prohibition and the phenomenon of liquor tourism, Montreal came to be known as an “open” city, in both a positive and a negative sense.

Keywords : Montreal, prohibition, alcohol, urban history, tourism history, Quebec Liquor Commission, nightlife, reputation, travel guides.

## Table des matières

Résumé.....	i
Abstract.....	ii
Table des matières.....	iii
Liste des images.....	iv
Liste des figures.....	v
Remerciements.....	vi
Introduction.....	1
Chapitre 1 : L'ère des prohibitions en Amérique du Nord : mise en contexte.....	13
Introduction.....	13
1.1 La prohibition aux États-Unis.....	15
1.2 La prohibition au Canada.....	19
1.3 La prohibition au Québec.....	28
Conclusion.....	41
Chapitre 2 : Les retombées de la prohibition : l'émergence d'une oasis.....	43
Introduction.....	43
2.1 Une ruée vers l'alcool : l'afflux de touristes, d'artistes et d'enquêteurs.....	44
2.2 La croissance des lieux de consommation d'alcool et l'essor de la vie nocturne.....	52
2.2.1 La croissance des lieux de consommation d'alcool.....	53
2.2.2 La géographie de la vie nocturne montréalaise : zones humides et zones arides.....	59
2.3 La vie nocturne illicite : les débits clandestins et la contrebande d'alcool.....	65
2.3.1 Les débits clandestins et la vie nocturne illicite.....	65
2.3.2 L'alcool de contrebande.....	70
Conclusion.....	73
Chapitre 3 : Construire la ville « ouverte » : Montréal, la prohibition et sa réputation ..	75
Introduction.....	75
3.1 Idéaliser le contrôle gouvernemental : les anti-prohibitionnistes.....	76
3.2 Ternir la réputation de Montréal : les pro-prohibitionnistes et les enquêtes.....	83
3.3 Romancer la métropole : Montréal, la « Mecque » des touristes.....	92
Conclusion.....	99
Conclusion générale.....	101
Bibliographie.....	108

Liste des images

Image 1 : Carte postale canadienne pendant la prohibition .....	48
Image 2 : Montreal YMCA Survey, Eastern Section 1925, Commercialized Amusements, etc .....	62
Image 3 : Page couverture de la musique en feuille de la chanson « Hello Montreal », publié par Irving Berlin en 1928.....	95

Liste des figures

Figure 1 : Dates d'adoption et d'abolition des prohibitions dans les provinces canadiennes et les États-Unis .....	22
Figure 2 : Nombre d'automobiles de tourisme étranger passant par la frontière du Québec, 1926-1929 .....	45
Figure 3 : Cité de Montréal, Arrestations pour ivresse, 1927-1930 .....	47
Figure 4 : Permis d'alcool octroyés dans la ville de Montréal, 1921-1935 .....	54
Figure 5 : Moyenne mensuelle des arrestations pour ivresse de 1920 à 1924, Montréal et villes indépendantes adjacentes .....	64
Figure 6 : Plaintes/Investigations et causes réglées, District de Montréal, 1922-1933 ...	67
Figure 7 : Moyenne mensuelle des arrestations pour ivresse dans la ville de Montréal, 1921-1934.....	78
Figure 8 : Condamnations pour délits graves par 100 000 de population, Canada/Québec, 1919-1930 .....	80

## Remerciements

La rédaction de ce mémoire n'aura pas été possible sans le soutien intellectuel, financier, moral et logistique d'un grand nombre d'individus et d'institutions.

Je tiens à remercier, en premier lieu, ma directrice de recherche Michèle Dagenais. Elle a été une directrice exceptionnelle. Mener à bien une maîtrise, surtout dans une grande institution, n'est pas toujours évident et elle m'a guidé avec sagesse, professionnalisme et bienveillance pendant tout ce processus. Je la remercie pour son soutien autant intellectuel et professionnel que moral, et enfin, pour sa patience à lire, relire et corriger mes écrits en langue seconde.

Je remercie aussi la Société des Alcools du Québec (SAQ), descendante de la Commission des Liqueur de Québec (CLQ), pour m'avoir accordé l'accès à ses premiers rapports annuels, indispensables à ce mémoire, et pour avoir accéléré leur numérisation afin que cette recherche puisse se réaliser. Je remercie particulièrement Mirjana Martic pour m'avoir accompagné dans le sous-sol du siège social de la SAQ, terriblement surclimatisé, pendant que je lisais les premiers rapports, avant qu'ils soient numérisés.

Cette recherche a bénéficié du soutien financier du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH) par l'entremise d'une bourse de maîtrise Joseph-Armand Bombardier et de celui des Archives de la Ville de Montréal par l'entremise de la bourse unique créée dans le cadre des célébrations du centenaire des Archives municipales en 2013. En plus du support financier, je tiens à souligner l'aide supplémentaire du personnel des archives dans l'élaboration de cette recherche : Mario Robert, Anick Forest-Bonin, Nicolas Bednarz et Gilles Lafontaine.

Je remercie également les bibliothécaires et archivistes des nombreuses institutions et des archives que j'ai consultées dans le cadre de ce mémoire : la Collection Nationale de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ), les Archives de la Ville de Montréal, le service de gestion des documents et des archives de l'Université Concordia, le service des archives de l'Université McGill, et de l'Université de Montréal.

Je tiens à remercier aussi mes amis et collègues qui m'ont soutenu pendant cette épreuve : Nari Schelekpayev, Mark Elsworthy, Alexandre Baril, Heather Davis, Brigitte Laliberté, Sébastien Blais et Jordan Arsenault, ainsi que mes beaux-parents Nicole Dion, Jean-Philippe Clément, Jack Dion et Martine Bulard.

Enfin, je souhaite remercier mon mari, Bruno Dion, pour m'avoir convaincu que je pouvais écrire mon mémoire en français et pour m'avoir lu, relu, corrigé et soutenu dans ce processus.

## Introduction

Au début des années 1920, Montréal se retrouve dans une situation assez unique. À l'époque, les États-Unis et toutes les provinces canadiennes à l'exception du Québec ont adopté la prohibition de la vente d'alcool. Mais même au Québec, environ la moitié de la population de la province est alors touchée par des prohibitions locales (votées au niveau municipal depuis le début du XX<sup>ème</sup> siècle), des interdictions qui ont largement perduré tout au long de la période sous étude. Durant cette ère de prohibition nord-américaine de l'alcool, Montréal est la plus grande ville, et une des seules sur le continent, non régie par une loi sur la prohibition. C'est aussi celle qui dispose des lois les plus libérales envers l'alcool des deux côtés du 49<sup>ème</sup> parallèle. Montréal devient ainsi une rare oasis dans un continent assoiffé.

Les retombées de cette conjoncture se font sentir presque immédiatement. Dès le début des années 1920, des centaines de milliers de touristes américains affluent vers Montréal à la recherche d'amusements alcoolisés. Le nombre de lieux de consommation d'alcool monte en flèche pour répondre à la demande créée par ces nouveaux visiteurs. Ces touristes sont suivis d'artistes américains de jazz et de cabaret à la recherche de travail dans la vie nocturne en plein essor, contribuant ainsi à la dynamiser. Montréal devient une destination touristique de choix pour toute une génération d'Américains et de Canadiens vivant dans des territoires sous prohibition et ce, avant l'ère du tourisme de masse de l'après-guerre.

Si la ville retient rapidement l'attention des touristes et artistes, elle est aussi mise sous la loupe des forces anti- et pro-prohibitionnistes américaines et canadiennes. Au Québec, après une brève période de prohibition partielle (uniquement des spiritueux) de 1919 à 1921 et devant un électorat très rétif à l'idée d'une prohibition provinciale, le gouvernement libéral d'Alexandre Taschereau décide d'instituer la Commission des Liqueurs de Québec (CLQ) en avril 1921, un système de contrôle gouvernemental de la vente d'alcool basé sur le modèle suédois, le premier du genre en Amérique du Nord. Si Montréal devient une oasis de la prohibition, elle devient aussi le plus grand cobaye du modèle de contrôle gouvernemental sur le continent. *La Presse*, dans son édition du 5

mai 1923, parle d'une « grande expérience sociale »<sup>1</sup>. C'est précisément cette « grande expérience sociale » qui est au centre de la présente étude, visant à examiner les impacts de la prohibition ainsi que l'adoption du contrôle gouvernemental sur l'alcool sur le développement de Montréal, spécifiquement sur son industrie touristique, sa vie nocturne et sa réputation.

Si la prohibition fascine autant les historiens que le grand public, étonnamment, elle demeure quasi-absente comme sujet dans l'historiographie québécoise. Il n'y a aucune étude publiée spécifiquement sur la prohibition et Montréal ou même le Québec. Le rejet au Québec de la prohibition, du moins au niveau provincial et fédéral, explique peut-être le désintérêt des historiens. Si la prohibition est vue dans la mémoire collective comme une expérimentation plutôt américaine/anglo-canadienne et protestante, pourquoi l'étudier comme problématique de l'histoire québécoise ou montréalaise? C'est que contrairement à ce que donne à entendre le discours général sur cette question, ce n'est pas le Québec en entier qui a échappé à la poussée prohibitionniste. De fait, environ la moitié du Québec (du côté des communautés anglophones mais aussi de certains secteurs francophones) est demeurée sous des prohibitions locales de l'alcool pendant toute la période étudiée, des prohibitions qui ont perduré des décennies dans certains cas. Il faut aussi considérer le fait que les régions non-touchées par ces prohibitions locales, principalement les grandes villes dont Montréal est l'exemple phare, ont été grandement influencées par les dynamiques créées par la prohibition à l'échelle continentale. La présente étude vise à combler ce vide dans l'historiographie québécoise et à montrer plus particulièrement comment la prohibition a été un catalyseur important dans le développement de la ville de Montréal.

Si la prohibition demeure sous-étudiée au Québec, certains ouvrages sur des sujets connexes ont été essentiels dans l'élaboration de la présente recherche. Lors de son 65<sup>ième</sup> anniversaire, la Société des alcools du Québec en 1986 (descendante de la CLQ) a financé la production d'un ouvrage collectif sur l'histoire de l'alcool au Québec, effectué par les historiens Robert Prévost, Suzanne Gagné et Michel Phaneuf. Dans cet

---

<sup>1</sup> Cité dans Robert Prévost, Suzanne Gagné et Michel Phaneuf, *L'histoire de l'alcool au Québec*, Montréal, Stanké, 1986, p. 96.

ouvrage, qui couvre des débuts de la Nouvelle-France jusqu'aux années 1980, la période de la prohibition est survolée et la CLQ est surtout célébrée comme une innovation. L'historien Daniel Surprenant a aussi souligné le caractère novateur de la CLQ dans un article dans la revue *Études canadiennes* en 1993. Il écrit :

Expérience originale dans une Amérique du Nord largement anglo-saxonne et puritaine, son évolution, ses contradictions, sa survie, les enjeux dont elle est l'objet lui confèrent non seulement un caractère souvent ambiguë, mais en font aussi un témoin et produit de l'historicité québécoise. C'est ce qui en fait une véritable (et rare) institution [...] Elle mérite d'être mieux connue non seulement en raison de sa place dans la société québécoise, de son rôle mais également parce qu'il s'agit d'une véritable institution qui reflète l'histoire de cette société, ses enjeux et son originalité culturelle<sup>2</sup>.

Mais si la CLQ sort gagnante dans l'historiographie du Québec comme alternative novatrice à la prohibition et véritable institution (au sens littéral et figuré) québécoise, il manque d'études plus approfondies sur ses débuts, la période de transition où le Québec est passé du statut de mouton noir du continent à celui de pionnier du contrôle gouvernemental de l'alcool.

Cet épisode particulier peut aussi être vu à travers le cadre historiographique de l'ordre libéral proposé par Ian McKay en 2000. Ce dernier a suggéré que l'histoire canadienne peut être interprétée « *through the study and implantation and expansion over a heterogenous terrain of a certain politico-economic logic – to wit, liberalism* »<sup>3</sup> en définissant l'ordre libéral comme « *one that encourages and seeks to extend across time and space a belief in the epistemological and ontological primacy of the category 'individual'* »<sup>4</sup>. Cette philosophie accorde une place plus importante à la catégorie de l'individu en opposition avec celle de « société » ou de « communauté »<sup>5</sup>. Or la

---

<sup>2</sup> Daniel Surprenant, « Une institution québécoise: la Société des alcools du Québec », *Études canadiennes/Canadian Studies*, 35, 1993, p. 27.

<sup>3</sup> Ian McKay, « The Liberal Order Framework: A Prospectus for a Reconnaissance of Canadian History », *Canadian Historical Review*, 81, no°4, décembre 2000, p. 621. Voir aussi l'ouvrage collectif qui discute des propositions avancées par I. McKay: Jean-François Constant et Michel Ducharme, dir., *Liberalisme and Hegemony: Debating the Canadian Liberal Revolution*, Toronto, University of Toronto Press, 2009, 473 p.

<sup>4</sup> McKay, *op. cit.*, p. 623.

<sup>5</sup> Jarrett Rudy, *The Freedom to Smoke: Tobacco Consumption and Identity*, Montreal/Kingston, McGill-Queen's University Press, 2005, p. 5.

définition de l'individu évolue à travers le temps. Au XIXe siècle au Canada, par exemple, cette catégorie n'incluait pas les femmes, les autochtones et les immigrants chinois, pour n'en nommer que quelques-uns, parce qu'ils n'auraient pas disposé, selon les mentalités de l'époque, de la rationalité nécessaire pour être des citoyens de pleins droits. Par conséquent, ils ont été privés du droit de vote, une liberté qui leur a été refusée parmi tant d'autres. Par ailleurs, le système politique fondé sur le libéralisme est en lui-même paradoxal puisqu'il lie la notion de liberté à celle de son encadrement, ce qui suppose donc certaines limitations à l'exercice de cette liberté.

C'est dans ce contexte idéologique particulier que survient la prohibition en Amérique du Nord, une mesure qui empiète radicalement sur le libre arbitre des individus. En ce sens, la prohibition pourrait être interprétée comme étant contraire aux principes libéraux puisqu'elle repose sur une vision restrictive de la liberté. En effet, la liberté de boire de l'alcool des individus rationnels, capables de réguler leur propre consommation, est sérieusement restreinte afin de protéger la société de ceux qui ne le peuvent pas. Le bien de la société, du moins en principe, est donc placé au-dessus de la liberté de l'individu. Or, la solution adoptée par le Québec avec l'implantation de CLQ permet de résoudre ce dilemme tout en continuant de promouvoir la liberté individuelle. De fait, tout en exerçant un contrôle, cette institution, comme nous le verrons, prône et même célèbre la capacité des citoyens à réguler leur propre consommation d'alcool. Même si à l'époque, la CLQ, le Québec en général, et Montréal en particulier, sont réputées plus libérales voir libertaires de ce fait, on verra qu'en réalité l'existence de l'instance gouvernementale entraîne par son existence et sa réglementation certaines limitations à cette dite liberté puisqu'elle encadre la consommation et la vente d'alcool. Mais elle parvient à cela sans contredire fondamentalement le principe de la liberté, mais bien plutôt en l'encadrant. En ce sens, notre mémoire permet de documenter comment la création de la CLQ marque aussi une étape importante dans la laïcisation du Québec et l'établissement et la consolidation du rôle social et moral de l'État, un rôle traditionnellement occupé par le clergé.

Si, à ce jour, la prohibition n'a pas encore inspiré beaucoup d'études au Québec, du côté du Canada anglais, de plus en plus de chercheurs commencent à revisiter le

sujet. L'historien Craig Heron a publié une monographie sur l'histoire sociale de l'alcool au Canada, *Booze: A Distilled History* en 2003, une contribution importante à l'historiographie de l'alcool au pays, dans laquelle la prohibition et les mouvements de tempérance occupent une grande partie<sup>6</sup>. Cependant, Heron explore le sujet dans une perspective très pan-canadienne et le Québec et Montréal font souvent exception à la règle générale, d'où l'intérêt d'étudier plus avant leur rapport particulier à l'alcool et à la prohibition.

D'autres études récentes, qui ont aussi servi d'inspiration pour le présent mémoire, étudient la prohibition au Canada dans une perspective plus transnationale et analysent son impact sur des questions identitaires. Dans un article dans la revue *American Review of Canadian Studies* en 2004, l'historien Stephen Moore montre comment la prohibition a donné une nouvelle signification à la frontière canado-américaine et comment cette expérience transnationale a contribué à la construction de l'identité canadienne face à un afflux de touristes américains. Moore décrit l'ère de la prohibition américaine comme une période pendant laquelle les peuples américains et canadiens se sont mélangés comme jamais auparavant. Il montre combien cette rencontre a eu des répercussions sur la construction de l'identité canadienne et de la conception de la frontière, une identité qui juxtapose « paix, ordre et bon gouvernement » au Nord et « vie, liberté et poursuite du bonheur » au Sud<sup>7</sup>.

En 2007, l'historien Dan Malleck a écrit un article dans la revue *Journal des études canadiennes*, dans lequel il explore les représentations des touristes américains dans les écrits du *Liquor Control Board of Ontario* sur la période ultérieure à l'abolition de la prohibition en Ontario (1927), quand la province a connu un afflux de touristes comme Montréal en connaissait depuis sept ans déjà. Malleck montre comment la réputation du touriste américain a été construite, dans les discours du LCBO, comme un danger social, une menace pour la population paisible du Canada<sup>8</sup>. Cet article est suivi d'une monographie publiée en 2012, *Try to Control Yourself*, sur la longue et timide

---

<sup>6</sup> Craig Heron, *Booze: A distilled history*, Toronto, Between the Lines, 2003, 498 pages.

<sup>7</sup> Stephen Moore, « Defining the "Undefended": Canadians, Americans, and the Multiple Meanings of Border during Prohibition », *American Review of Canadian Studies*, 34, no<sup>o</sup>1, 2004, p. 9.

<sup>8</sup> Dan Malleck, « An Innovation from Across the Line: The American Drinker and Liquor Regulation in Two Ontario Border Communities, 1927-1944 », *Journal of Canadian Studies*, 41, 2007, p. 155.

sortie de la prohibition en Ontario et sur l'établissement d'un système de contrôle gouvernemental considérablement plus strict que le modèle québécois<sup>9</sup>. Du côté du Québec, l'historienne Lucie Morisset a publié un article sur la Commission des monuments historiques, créée en pleine croissance du « tourisme de liqueur »<sup>10</sup> américain, qui montre notamment comment la construction du patrimoine québécois a été grandement influencée par la présence de ce nouvel « autre » dans le paysage québécois<sup>11</sup>.

La présente étude s'inscrit dans la lignée de ces derniers historiens qui voient la période de la prohibition comme une période formatrice pour l'identité des Américains, des Canadiens et des Québécois, par l'entremise de leur plus grande mixité. Ainsi, le mémoire traite non seulement des impacts plus tangibles de la prohibition sur Montréal, mais aussi sur la réputation d'une ville qui semble alors incarner la synthèse entre « paix, ordre et bon gouvernement » et « vie, liberté et poursuite du bonheur ».

Si la prohibition n'est pas traitée nommément dans l'historiographie québécoise ou montréalaise, d'autres sujets liés à la vie nocturne de la ville ont suscité beaucoup d'intérêt chez les historiens. Par exemple, l'histoire de la prostitution et du quartier Red-Light de Montréal a fait l'objet de multiples études, notamment par les historiens Daniel Proulx et Andrée Lévesque<sup>12</sup>. Celle des jeux de hasard au Canada a été élaborée par l'historienne Suzanne Morton et plus récemment, l'histoire des jeux à Montréal a été abordée dans une monographie par l'historienne Magalie Brodeur<sup>13</sup>. La scène du jazz à Montréal a fait aussi l'objet d'une monographie par l'historien John Gilmore et le

---

<sup>9</sup> Dan Malleck, *Try to Control Yourself: The Regulation of Public Drinking in Post-Prohibition Ontario, 1927-44*, Vancouver, UBC Press, 2012, 324 pages.

<sup>10</sup> Ce terme a été utilisé par des journalistes à l'époque et cité par l'historien de la prohibition américain Daniel Okrent dans son livre *Last Call: The Rise and Fall of Prohibition*, New York, Schrieber, 2010, p. 217.

<sup>11</sup> Lucie K. Morisset, « Un ailleurs pour l'Amérique. « Notre » patrimoine et l'invention du monument historique au Québec », *Globe*, 10, no<sup>o</sup>1, 2007, p. 73.

<sup>12</sup> Voir Andrée Lévesque, « Éteindre le Red Light : les réformateurs et la prostitution à Montréal entre 1865 et 1925 », *Urban History Review/Revue d'histoire urbaine*, 17, no<sup>o</sup>3, février 1989, p. 191-201 ; et Daniel Proulx, *Le Red Light de Montréal*, Montréal, VLB Éditeur, 1997, 90 pages.

<sup>13</sup> Voir Suzanne Morton, *At Odds: Gambling and Canadians 1919-1969*, Toronto, University of Toronto Press, 2003, 272 pages.; et Magaly Brodeur, *Vice et corruption à Montréal, 1892-1970*, Québec, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2011, 129 pages.

monde des boîtes de nuits et des spectacles a inspiré plusieurs livres et articles<sup>14</sup>. Ces ouvrages ont permis de situer les divers éléments de la vie nocturne de Montréal durant l'ère de la prohibition. Cependant, ils se situent tous dans un cadre temporel beaucoup plus large et couvrent une période allant d'une quarantaine d'années jusqu'à un siècle. De plus, l'ère de la prohibition y occupe peu de place. La présente étude vise à élargir les connaissances sur cette période particulière de l'histoire montréalaise quand des éléments de son développement sont si intimement liés à des décisions prises hors de ses frontières.

La période de la prohibition américaine a été choisie car elle constitue un épisode d'une durée de treize ans au cours de laquelle Montréal est la seule grande ville dans l'est du continent à permettre la vente et la consommation d'alcool dans les lieux publics. Bien que la prohibition soit abolie en Ontario en 1927, la légalisation sur la consommation d'alcool dans des lieux publics survient seulement après la prohibition américaine en 1934<sup>15</sup>. Certes, la prohibition a été abolie dans l'Ouest canadien plus tôt dans le temps, mais ces provinces étaient trop éloignées pour contribuer au phénomène du « tourisme de liqueur » à Montréal, objet central de ce mémoire. De fait, c'est sa proximité avec les états du Nord-Est et l'Ontario et son accessibilité par automobile ou chemin de fer, qui ont transformé Montréal en « Mecque des touristes »<sup>16</sup> de liqueur à cette époque. Cette ère représente un temps où la ville, son industrie touristique et sa vie nocturne ont pu se développer davantage grâce aux revenus de la vente d'alcool alors qu'au même moment, ces secteurs souffraient de la perte de revenus provoquée par la prohibition aux États-Unis et en Ontario. Ainsi, l'industrie touristique et la vie nocturne à Montréal se sont développées autrement et aux dépens de ses voisins, un

---

<sup>14</sup> Voir John Gilmore, *Une histoire du jazz à Montréal*, Montreal Véhicule, 1988, 322 pages. ; William Weintraub, *City Unique: Montreal Days and Nights in the 1940s and '50s*, Toronto, McClelland & Stewart Inc., 1996, 304 pages; André- G. Bourassa & Jean-Marc Larrue, *Les nuits de la "Main" : cent ans de spectacles sur le boulevard Saint-Laurent (1891-1991)*, Montréal, VLB, 1993, 368 pages; Henri-Paul Garceau, *Chronique de l'hospitalité hôtelière du Québec de 1880 à 1940 : Les pionniers*. Montréal, Éditions du Méridien, 1990, 212 pages; et Paul-André Linteau, *La rue Sainte-Catherine : au coeur de la vie montréalaise*. Montréal, Les éditions de l'homme, 2010, 237 pages.

<sup>15</sup> Heron, *op. cit.*, p. 270.

<sup>16</sup> Ce surnom de Montréal était commun dans la littérature touristique entre autres. Par exemple ce guide de 1926 qui l'inclut dans le titre : *Guide and tour book to Montreal : the Tourists Mecca*, Montréal, Canadian Transfer, 1926, 24 pages.

développement en lien direct avec la prohibition et les dynamiques qu'elle a créées au niveau continental.

Afin de mettre au jour les impacts de la prohibition sur Montréal, le mémoire est divisé en trois chapitres. Pour comprendre pourquoi Montréal est devenue une oasis de la prohibition, il faut d'abord comprendre la prohibition comme dynamique continentale. Ainsi, le premier chapitre consiste en une mise en contexte de la prohibition aux États-Unis, au Canada et au Québec. Une attention particulière est accordée à la Commission des Liqueurs du Québec, qui à la fois se vante d'exercer un rôle de libérateur du peuple québécois vis-à-vis de l'oppression « arbitraire » de la prohibition mais qui, pour des raisons notamment morales, se donne pour mission de contrôler et d'encadrer les limites de cette liberté. L'objectif du chapitre n'est pas tant de présenter une synthèse complète de la prohibition telle que vécue dans ces endroits, un sujet très complexe, que de fournir des éléments de contexte essentiels pour saisir la situation unique à Montréal pendant cette période et l'optique à travers laquelle autant de visiteurs et touristes ont vu la ville et la gestion de l'alcool par la CLQ dans cette dernière. Le deuxième chapitre examine les retombées de la prohibition sur le développement du tourisme et de la vie nocturne à Montréal. L'adoption de la prohibition aux États-Unis en 1920 a presque immédiatement provoqué un afflux de touristes à la recherche de vacances arrosées à l'alcool, d'artistes américains de jazz et de cabaret à la recherche de travail dans la vie nocturne montréalaise en pleine croissance, et des inspecteurs pro- et anti-prohibitionnistes venus pour enquêter sur la nouvelle Commission des Liqueurs de Québec. Le nombre de lieux avec permis d'alcool (tavernes, clubs, etc.) ne cesse d'augmenter pendant cette période, faisant de Montréal « une ville de bars »<sup>17</sup>, une ville de plaisirs alcoolisés pour les habitants comme les touristes de liqueur. Mais si le nombre de certains types d'établissements avec permis d'alcool a connu un essor impressionnant, comme les clubs, incluant les dits « clubs de nuit » qui font leur apparition à Montréal au début des années 1920, d'autres, comme les hôtels et les tavernes, qui ont été soumis à des règlements de plus en plus stricts de la

---

<sup>17</sup> La ville a eu cette désignation dans le guide de voyage de Charles Stokes de 1924 : Charles W. Stokes, *Here and there in Montreal and The Island of Montreal*, Toronto, The Musson Book Company Limited, 1924, p. 3.

part de la CLQ, connaîtront une croissance plus timide. L'essor de cette vie nocturne s'est fait surtout dans le centre-est de la ville, dans les quartiers plus populaires, là où vivait une majorité de francophones et d'immigrants. D'autres villes sur l'île de Montréal, adjacentes ou même encerclées par la ville, pour la plupart à majorité anglo-protestante et bien nanties, ne comptaient aucun lieu de consommation d'alcool sur leur territoire, créant une sorte de géographie morale au sein même de l'île avec des zones « arides » et des zones plus « humides ».

Si le nombre d'établissements avec permis d'alcool, bien encadrés par la CLQ, ne cesse d'augmenter, il faut constater que le monde interlope de Montréal profite aussi de la vente clandestine d'alcool pendant toute la période étudiée. Les débits clandestins demeurent présents à Montréal et, comme aux États-Unis où les criminels devenaient de plus en plus riches et organisés par l'entremise du trafic clandestin de l'alcool, les autorités expriment souvent leur incapacité à les garder fermés. Parmi ces débits clandestins figurent les nombreuses maisons de prostitution et de jeux de la ville (autres plaisirs moralement questionnables pour lesquels Montréal était connue à l'époque) qui servaient aussi de l'alcool de contrebande provenant soit d'alambics illégaux locaux ou ironiquement, des États-Unis. Si ces lieux illicites n'apparaissent pas avec la prohibition, ils se sont surtout développés avec le tourisme grandissant déclenché par la prohibition. Alors que la police de la CLQ connaît quelques succès à endiguer les débits clandestins au début des années 1930, les nombreuses maisons de prostitution et de jeux bénéficient plutôt d'un système de tolérance de la part de la police municipale tout au cours de la période étudiée. Ce monde des lieux illicites est parallèle et complémentaire aux lieux de consommation encadrés par la CLQ. Malgré le contrôle de qualité de l'alcool exercé par la CLQ, son prix de vente élevé crée un marché pour la contrebande : l'alcool pouvait être vendu à un meilleur prix au consommateur et assurer de meilleurs profits au vendeur. Ainsi, le contrôle gouvernemental d'alcool pendant l'ère de la prohibition est loin d'être total. En somme, si Montréal devient une sorte d'oasis de la prohibition, il reste que le développement de son industrie touristique et de sa vie nocturne, légale et illicite, est profondément influencé par les retombées de la prohibition américaine.

La prohibition a eu aussi une grande influence sur un aspect plus qualitatif de la réalité montréalaise – sa réputation –, le sujet du troisième chapitre. Comme refuge de la prohibition et plus grand cobaye du modèle de contrôle gouvernemental de l'alcool sur le continent, Montréal est rapidement mise sur le radar des touristes et sous la loupe des forces pro- et anti-prohibitionnistes. Le troisième chapitre explore le processus de construction de la réputation de Montréal à travers les écrits et les discours des anti-prohibitionnistes, pro-prohibitionnistes et groupes réformistes sur le système québécois et son fonctionnement à Montréal présents dans les débats nord-américains autour de la prohibition, ainsi qu'à travers la documentation associée à l'essor du tourisme que la prohibition a déclenché, tels que les chansons, les guides touristiques et les récits de voyage. Ces trois groupes vont diffuser des visions très différentes de la ville : du côté des anti-prohibitionnistes, la ville est dépeinte comme une ville ordonnée, avec une population très tempérante et morale; du côté des prohibitionnistes, on propage plutôt l'image d'une ville immorale et hors de contrôle, ultra-tolérante vis-à-vis de l'ébriété et d'autres vices comme la prostitution, les jeux de hasard et la drogue; et du côté des documents touristiques, on présente une image romancée de la ville, vue comme un refuge festif de la prohibition. Mais si ces trois visions de la ville diffèrent, elles partagent aussi un fil conducteur relativement commun. Montréal en vient à être associée à la liberté, que ce soit une liberté ordonnée, dangereuse ou émancipatrice – et elle est dépeinte comme une ville plutôt « ouverte », à la fois dans ses acceptions positive et négative.

Si ces visions divergentes aident à mieux comprendre comment la réputation de Montréal s'est construite, elles peuvent aussi être vues comme symptomatiques de la tension entre la liberté en théorie et son incarnation sociale, ce qui donne lieu à différentes définitions et interprétations de la liberté et de ses limites. Cette tension est un thème qui se retrouve à travers le présent mémoire. À une époque où la liberté de boire de l'alcool est restreinte, contestée, renégociée et réappropriée à travers le continent, autant par des gouvernements que par des individus, Montréal, en tant que plus grand cobaye du « contrôle gouvernemental », devient un symbole de la liberté de boire sur lequel on projette ces différentes conceptions de la liberté – soit une liberté qui est très bien ordonnée, une sorte d'ordre libéral idéalisé; soit une qui est dangereuse et

hors de contrôle, qui peut empiéter sur la possibilité des autres à vivre dans une société saine et sobre, au sens figuré et littéral; ou encore une liberté qui sert à émanciper les Nord-Américains de la répression de la prohibition.

Pour documenter la situation de Montréal à l'époque de la prohibition, j'ai eu recours à un corpus de sources variées. En premier lieu, les rapports annuels de la CLQ, sous-exploités dans la recherche historique, ont été indispensables. Pris dans leur ensemble, les premiers rapports de 1921/22 à 1933/34 forment un long témoignage de cette « grande expérience sociale » du point de vue du gouvernement. La forme de ces rapports témoigne aussi de l'influence des régimes de prohibition. Au début de la période, ils comptent autour de soixante-dix pages avec de déclarations philosophiques sur la liberté individuelle et d'analyses sur l'impact moral du nouveau système sur la population. Puis à partir de 1934/35, les rapports changent radicalement de format, ne contenant pratiquement plus de texte, mais plutôt des tableaux présentés sur une vingtaine de pages. Ceci renforce la validité du choix temporel de ce mémoire et confirme que la période des années 1920-1933 constitue un moment clé alors que le contrôle gouvernemental de l'alcool en était toujours à une phase d'expérimentation en contexte nord-américain et québécois.

Les Archives de la Ville de Montréal possèdent aussi plusieurs sources indispensables à l'élaboration de ce mémoire, tels que les rapports de la police municipale de l'époque, plusieurs guides de voyage, sans oublier l'enquête Coderre de 1924/25 sur la corruption dans la police municipale de Montréal. Ces sources ont permis de documenter notamment un point de vue plus local sur la vie nocturne montréalaise de l'époque, et des éléments importants dans la construction de sa réputation.

En troisième lieu, la propagande produite par les forces anti- et pro-prohibitionnistes et les groupes réformistes locaux, canadiens et américains, ainsi que leurs contributions aux débats publics, a permis de mesurer comment et combien la réputation de Montréal a été construite à travers cet épisode. Des documents associés au *boom* touristique, soit des chansons, des guides touristiques et des récits de voyage, ont aussi été dépouillés car ils offrent un aperçu intéressant sur les manières dont la ville était perçue et vendue aux touristes dans cette période charnière. Les divers types de

sources retenus pour cette étude ont donc été choisis et examinés en étant soucieux de tenir compte du filtre que la prohibition a représenté à l'époque, et qui a coloré autant les représentations des fonctionnaires du gouvernement et des forces policières, que celles des groupes de pression et autres visiteurs.

En somme, ce mémoire vise à contribuer à l'état des connaissances sur cette période particulière de l'histoire montréalaise, encore peu étudiée à ce jour, une période où pourtant plusieurs aspects de son développement ont été influencés par les régimes de prohibition qui l'entouraient. Il reconstitue la manière dont Montréal s'est démarquée de son voisinage et a attiré davantage son attention, en se voyant attribuer la réputation, plus ou moins méritée mais le plus souvent exagérée, d'une ville bien arrosée dans un continent asséché.

## Chapitre 1 :

### L'ère des prohibitions en Amérique du Nord : mise en contexte

#### Introduction

Dans les années qui ont suivi la Première Guerre mondiale, la prohibition et la régulation gouvernementale de l'alcool suscitent des polémiques vives dans plusieurs pays occidentaux. Bien que la prohibition soit le plus souvent associée aux États-Unis dans la mémoire collective, plusieurs autres pays occidentaux à l'époque, tous majoritairement protestants, cherchaient des solutions aux problèmes associés à la consommation excessive de l'alcool, surtout en vu du retour des soldats. Certains pays tiennent des référendums sur la question durant les années 1920 tels que la Suède, l'Australie, et la Nouvelle-Zélande<sup>18</sup>. D'autres comme le Danemark introduisent des lois afin de permettre à leurs municipalités d'implanter des prohibitions locales suite à des plébiscites. Il en est même qui adoptent des prohibitions nationales comme la Finlande et l'Islande<sup>19</sup>.

Cependant, c'est en Amérique du Nord que la prohibition connaît toute son ampleur. Les mesures qui y sont prises dans les années 1910 et 1920 ont été l'aboutissement d'un mouvement apparu des deux côtés du 49<sup>ième</sup> parallèle, presque un siècle auparavant. En réaction à l'industrialisation et l'urbanisation, les mouvements réformistes, menés par les élites, et surtout par les femmes, cherchaient à agir contre les effets néfastes de ces bouleversements sociétaux, notamment sur les questions de moralité publique, tel que l'alcoolisme. Les premières sociétés de tempérance furent créées en Amérique du Nord dans les années 1830 (1836 à Montréal)<sup>20</sup>. Pour beaucoup de membres de ces groupes, l'alcool était la source de tous les problèmes de la société industrielle et urbaine, telles que la criminalité, la pauvreté, et la prostitution. Au début, les groupes de tempérance ont concentré leurs efforts sur des campagnes pour

---

<sup>18</sup> E.H. Cherrington, « World-Wide Progress toward Prohibition Legislation..Prohibition and Its Enforcement », *The Annals of the American Academic of Political and Social Sciences*, 109, no°4, September 1923, p. 215.

<sup>19</sup> *Ibid.*

<sup>20</sup> Prévost, Gagné et Phaneuf, *op. cit.*, p. 52.

convaincre les individus à prendre l'engagement de s'abstenir de boire de l'alcool – une approche très libérale qui met de l'avant l'individu et sa capacité propre à s'autoréguler. Mais autour des années 1860, plusieurs de ces groupes ont changé de stratégie, visant davantage la répression par voie législative, une approche qui sacrifie la liberté (de boire) de ceux qui peuvent s'autoréguler afin de protéger la société dans son ensemble, notamment pour prendre en compte les personnes qui ne parviennent pas à réguler leur consommation. Les mouvements prohibitionnistes sont menés à la fois par des femmes, par des ruraux nord-américains qui se sentent menacés par les problèmes urbains, et par des sectes protestantes qui prônent l'évangélisme social (*social gospel*) tels que les presbytériens, les baptistes, les congrégationalistes et surtout les méthodistes. La première victoire législative de ces groupes au Canada est de faire adopter le *Canada Temperance Act* (connu sous le nom de loi Dunkin) en 1864, ce qui permet aux municipalités de tenir des référendums sur l'adoption de prohibitions locales sur la vente de l'alcool, après avoir réuni les signatures d'au moins 25% de leur électorat. Cette loi est réactualisée dans une version post-confédération, connue sous le nom de loi Scott, en 1878. Aux États-Unis, des lois de prohibition locales et même au niveau des États sont votées aussi à partir de la moitié du XIX<sup>ème</sup> siècle. Mais c'est plutôt dans les années 1910 et 1920 que le projet prohibitionniste connaît son apogée des deux côtés du 49<sup>ème</sup> parallèle, en voyant l'adoption de prohibitions provinciales à travers le Canada et l'imposition d'une prohibition au niveau national aux États-Unis.

Ce chapitre propose une mise en contexte de la manière dont la prohibition s'est manifestée aux États-Unis, au Canada et au Québec. On ne prétend pas ici présenter une analyse exhaustive de ces prohibitions, mais plutôt fournir les éléments de contexte nécessaires afin de situer le caractère unique de Montréal pendant cette ère des prohibitions et mieux comprendre l'optique à travers la ville, et la gestion de l'alcool par la CLQ, étaient vue par les visiteurs.

## 1.1 La prohibition aux États-Unis

Le dix-huitième amendement à la constitution américaine, qui a pris effet le 17 janvier 1920, a rendu illégaux la production commerciale, le transport et la vente de toute « boisson intoxicante » (définie par l'Acte Volstead comme toute boisson dépassant 0,5% d'alcool), et ce jusqu'au 5 décembre 1933. Mais plutôt que d'enrayer la consommation d'alcool, comme le souhaitaient les prohibitionnistes, cette répression accrue contre l'alcool a au contraire poussé sa consommation dans la clandestinité, entraînant d'autres problèmes.

La principale conséquence fut incontestablement l'essor de la criminalité. Puisque l'adoption de la prohibition n'a rien fait pour éteindre la soif des Américains, ce sont les criminels, petits et grands, qui prirent rapidement la relève, en créant des distilleries et des brasseries illégales, en trafiquant de l'alcool des pays producteurs (en grande partie le Canada, où la production de l'alcool est toujours légale, ce qu'on appelait à l'époque du *rum-running*), et en établissant des débits clandestins ou *speakeasies* (plutôt des *blind pigs* pour les Canadiens anglais)<sup>21</sup> un peu partout au pays. Ce qui commence sous la forme de petits gangs de criminels se transforme rapidement en syndicats du crime organisé. Comme le constate l'historien et journaliste Daniel Okrent, l'expérience de la prohibition a joué le rôle d'un programme d'études supérieures pour les criminels<sup>22</sup>. C'est durant cette période qu'on voit émerger la figure du gangster américain, comme Al Capone, maître du *rum-running* (et de la couverture médiatique) à Chicago.

Alors que les criminels s'enrichissent et s'organisent pendant cette période de manière spectaculaire, les lois autour de l'alcool se trouvent rapidement inapplicables. D'abord, la police du gouvernement fédéral (les agents de prohibition) est en nombre

---

<sup>21</sup> Ironiquement, le terme *speakeasy*, plus populaire aux États-Unis, prend ses racines dans une expression irlandaise du XIXe siècle pour désigner un débit clandestin (l'expression veut dire « parlez à voix basse ») (Daniel Okrent, *Last Call: The Rise and Fall of Prohibition*, New York, Schrieber, 2010, p. 208), alors que l'expression *blind pig* (littéralement « cochon aveugle »), qui est plus populaire au Canada pendant cette période, prend ses origines aux États-Unis, car des propriétaires des débits clandestins chargeaient les clients pour voir un animal (cochon) et servaient des boissons alcoolisées gratuitement pour contourner une loi de prohibition. Voir Wikipédia. *Speakeasy*, [en ligne] [http://en.wikipedia.org/wiki/Speakeasy#cite\\_note-7](http://en.wikipedia.org/wiki/Speakeasy#cite_note-7), (page consulté le 10 mai 2014).

<sup>22</sup> Okrent, *op. cit.*, p. 272.

très réduit : en 1920, il n'y a que 1 500 agents de prohibition pour l'ensemble des États-Unis<sup>23</sup>. Mais leur petit nombre n'est pas la seule explication de leur manque d'efficacité : ces agents sont réputés pour leur faible résistance à la corruption. Malgré un salaire limité de \$1 800 par année (l'équivalent de \$20,000 en dollars américains de 2009), cet emploi est prisé, à cause des nombreux et fréquents pots-de-vin que ces agents se font offrir (un seul pot-de-vin à cette époque pouvait atteindre l'équivalent d'un salaire annuel)<sup>24</sup>. Entre 1920 et 1926, pas moins de 750 agents de la Garde côtière américaine sont congédiés pour cause d'« inconduite et délinquance » et 1 600 agents fédéraux de prohibition connaissent le même sort<sup>25</sup>. Huit ans après le début de la prohibition américaine, Mabel Willebrandt, procureur général responsable de la prohibition, fait une déclaration célèbre : « *I refuse to believe that out of our one hundred and twenty million population... it is impossible to find four thousand men in the United States who cannot be bought* »<sup>26</sup>.

Bien que le gouvernement fédéral et une majorité des États aient approuvé la prohibition, trouver l'argent pour l'appliquer était une autre question. Seuls 18 états ont finalement voté des fonds pour faire appliquer la prohibition, et les sommes allouées sont restées très marginales<sup>27</sup>. De plus, les forces de police des États et des municipalités sont exposées aux mêmes tentations que celles du fédéral. Par exemple, à Chicago, vers le milieu des années 1920, après l'échec d'un blitz policier sur les *speakeasies*, le maire de la ville déclare qu'il estime que 60% de la force policière municipale est liée au commerce de liqueur<sup>28</sup>. Comme l'a constaté Okrent, la corruption, qui était facile, a gagné sur l'application de la loi, qui était beaucoup plus compliquée à réaliser<sup>29</sup>.

Non seulement l'application de la loi s'avère inefficace en raison de la corruption des forces policières et de leur faiblesse numérique, mais la poursuite légale de ceux qui sont finalement arrêtés dans le cadre des lois sur l'alcool, est presque

---

<sup>23</sup> *Ibid.*

<sup>24</sup> Okrent, *op. cit.*, p. 137.

<sup>25</sup> Stephen Schneider, *Iced: The Story of Organized Crime in Canada*, Mississauga, John Wiley and Sons Canada, 2009, p. 216.

<sup>26</sup> Okrent, *op. cit.*, p. 141.

<sup>27</sup> Okrent, *op. cit.*, p. 142.

<sup>28</sup> Okrent, *op. cit.*, p. 141.

<sup>29</sup> Okrent, *op. cit.*, p. 252.

impossible. En effet, l'Acte Volstead (une loi qui a renforcé le 18<sup>ème</sup> amendement) stipule que tout accusé a droit à un jury – ce qui conduit à une paralysie du système de justice et à très peu de condamnations<sup>30</sup>. Par exemple, à New York, où une loi spéciale est adoptée pour appliquer la prohibition dans la métropole (la loi Mullan-Gage), les premières 4 000 arrestations aboutissent à moins de 500 inculpations, qui donnent seulement lieu à 6 condamnations et aucune peine de prison<sup>31</sup>. Comme le constate Willebrandt, les jurys ont effectivement rendu la loi inefficace car ils ne croyaient pas que les punitions étaient proportionnelles aux crimes<sup>32</sup>. Samuel Hopkins du magazine *Collier's* a estimé qu'à l'époque il aurait fallu recruter 18 000 membres de jury par jour afin de faire face au nombre d'arrestations<sup>33</sup>.

Si la prohibition américaine n'efface pas l'alcool du paysage, elle réussit néanmoins à changer le rapport des Américains avec l'alcool et leur approche culturelle de sa consommation. D'abord il faut reconnaître qu'elle les incite à contrevenir à la loi dans une proportion sans précédent. Avec l'interdiction de consommer de l'alcool en public, on passe du *saloon*, lieu public de consommation d'alcool (comme un bar), aux *speakeasies*. Or, ces *speakeasies* existent seulement dans la clandestinité, les baux sont de courte durée, les installations plus temporaires et contraintes dans l'espace, et les lieux ne sont pas règlementés, laissant la porte ouverte à d'autres activités illicites. L'adoption de la prohibition prive les hôtels, bars et restaurants d'une de leurs plus importantes sources de revenu, forçant plusieurs à fermer leurs portes<sup>34</sup>. Comme l'a constaté le magazine *Harper's* à l'époque, la prohibition a favorisé les entreprises prêtes à vendre de l'alcool clandestinement par rapport aux entreprises honnêtes, puisqu'elles pouvaient attirer plus de clients et générer considérablement plus d'argent<sup>35</sup>.

La prohibition fait aussi augmenter le prix de l'alcool aux États-Unis, engendrant des profits faramineux pour les trafiquants, ainsi que pour les nombreux agents de l'État, policiers et politiciens corrompus qui acceptent des pots-de-vin. Elle favorise aussi la

---

<sup>30</sup> Okrent, *op. cit.*, p. 253.

<sup>31</sup> *Ibid.*

<sup>32</sup> *Ibid.*

<sup>33</sup> Okrent, *op. cit.*, p. 243.

<sup>34</sup> Okrent, *op. cit.*, p. 118.

<sup>35</sup> Okrent, *op. cit.*, p. 336.

consommation des spiritueux par rapport aux autres boissons. Le teneur en alcool plus élevée des spiritueux les rend plus propices et profitables au trafic et au transport.

La qualité d'alcool que les Américains peuvent se procurer à cette époque est aussi extrêmement questionnable. Puisque les produits sont illégaux, il n'y a aucun contrôle de qualité ni de garantie sur l'origine véritable des produits. De nombreuses concoctions se retrouvent sur le marché noir contenant souvent de l'alcool dénaturé pour usage industriel (ce qui était toujours légal), qui rend malade ou tue les consommateurs. Par exemple, pendant la saison des fêtes en 1926, plusieurs centaines de New-Yorkais tombent grièvement malades et quelques-uns meurent après avoir consommé des boissons contenant de l'alcool de bois<sup>36</sup>.

Malgré les risques pour la santé, malgré le coût élevé de l'alcool, et malgré le risque de se faire arrêter (ou de devoir payer un pot-de-vin), les Américains brisent la loi en masse dans un acte de défiance collective sans précédent. Entre les criminels millionnaires qui profitent du système, les innombrables agents de prohibition, policiers, douaniers et politiciens corrompus, et tous les Américains qui contreviennent à la loi quotidiennement, la distinction entre le criminel et le citoyen normal s'effondre. L'autorité du gouvernement est ainsi remise en question comme jamais auparavant.

Dans ce contexte, il n'est pas étonnant que la prohibition perde sa popularité dans l'opinion publique au cours des années 1920. Mais c'est la crise économique de 1929 qui est le catalyseur le plus puissant pour finalement l'enterrer. La crise entraîne un chômage massif, un respect moindre envers le gouvernement fédéral, un effondrement massif du revenu fédéral et un mépris pour le Parti Républicain<sup>37</sup>. La perte de revenu provoquée par la prohibition était loin d'être marginale. Il suffit de considérer, par exemple, qu'en 1910, le gouvernement des États-Unis récolte plus de 200 millions de dollars par année sur l'alcool, soit 71% de toutes les taxes internes et 30% des revenus totaux du gouvernement (l'impôt sur le revenu n'est introduit seulement en 1913, en partie pour préparer la voie à la prohibition)<sup>38</sup>. L'année suivant l'abolition de la

---

<sup>36</sup> Okrent, *op. cit.*, p. 286-287.

<sup>37</sup> Okrent, *op. cit.*, p. 237.

<sup>38</sup> Okrent, *op. cit.*, p. 55.

prohibition, le gouvernement récolte plus de 258 millions de dollars sur les taxes sur l'alcool, ce qui représente à l'époque 9% de tous ses revenus<sup>39</sup>.

Mais si la prohibition est une catastrophe à plus d'un titre, elle réussit toutefois à diminuer la consommation d'alcool aux États-Unis. Le travail des économistes Jeffrey A. Miron et Jeffrey Zwiebel établit que celle-ci chute jusqu'à 30% par rapport au niveau de la période pré-prohibition dans les premières années de la prohibition, pour finir à environ 60-70% vers la fin<sup>40</sup>. Comme l'a constaté Okrent, ceux qui ont bu pendant la prohibition, ont bu plus que leur part<sup>41</sup>.

## 1.2 La prohibition au Canada

Alors qu'aux États-Unis la prohibition est ultimement implantée au niveau fédéral, au Canada, elle est adoptée (et abolie) province par province, et municipalité par municipalité, de façon très hétérogène<sup>42</sup>. Le gouvernement fédéral avait le pouvoir d'imposer la prohibition au Canada et a même tenu un référendum national à ce sujet au tournant du XIXe siècle, le premier dans l'histoire canadienne, suite aux pressions des groupes de tempérance, devenus prohibitionnistes. Lors du référendum de 1898, alors que les Québécois votent à 81,2% contre la prohibition, toutes les autres provinces votent majoritairement pour<sup>43</sup>. Finalement, le gouvernement Laurier s'abstient de légiférer sur la question, citant l'opposition du Québec et le fort taux d'abstention (44% au pays et 45% au Québec) comme raisons<sup>44</sup>. Au premier coup d'œil, les résultats de ce référendum donnent l'impression que les Québécois étaient complètement opposés à la prohibition et que les Anglophones canadiens y étaient favorables, mais cette lecture serait trop simpliste. On ne peut pas dire, par exemple, que les Québécois francophones étaient tous contre la prohibition, alors que dans les deux décennies suivant le

---

<sup>39</sup> Okrent, *op. cit.*, p. 362.

<sup>40</sup> Okrent, *op. cit.*, p. 249.

<sup>41</sup> *Ibid.*

<sup>42</sup> La prohibition a été implantée au niveau local et au niveau des États aussi avant et après la prohibition fédérale.

<sup>43</sup> Ruth Dupré et Désiré Vencatachellum, « Canadians and Prohibition: An analysis of the 1898 Referendum », Communication présentée à la *Canadian Network for Economic History Convergence*, Queen's University, 15-17 avril, 2005, [en ligne] <http://web.hec.ca/scse/articles/Vencatachellum.pdf> (page consulté le 29 août 2014), p. 10-11.

<sup>44</sup> *Ibid.*

référendum, plus de la moitié des électeurs de la province votent pour implanter des prohibitions locales grâce au Scott Act de 1878. Mais les campagnes pour ces prohibitions locales ont été menées par l'Action sociale catholique du côté des Franco-catholiques et des groupes de tempérance (comme le *Dominion Alliance for the Suppression of Alcohol*) du côté des Anglo-protestants. Ceci suggère que les Francophones québécois n'étaient pas nécessairement contre la prohibition comme telle, mais plutôt contre son imposition par le gouvernement fédéral, alors qu'elle est plutôt bien reçue quand elle est présentée et soutenue par leur autorité morale traditionnelle, l'Église catholique. Du côté des autres provinces, bien qu'elles aient toutes voté majoritairement pour la prohibition nationale lors du référendum de 1898, on ne peut pas dire que toutes ces majorités étaient écrasantes. Bien qu'il y ait eu des majorités fortes dans les provinces maritimes (N.E., 86,6%; N.B., 73,8%; et IPE, 89,2%) et au Manitoba (80,7%), les majorités ont été plus modestes en Colombie-Britannique (54,6%) et en Ontario (57,3%)<sup>45</sup>. Aussi, le taux relativement fort d'abstention (44% au niveau du pays) suggère un certain désintérêt, ou du moins un manque d'intérêt fulgurant, à ce sujet. À l'échelle du pays, on peut ainsi constater que si les Anglo-protestants étaient plus favorables à l'idée de la prohibition, ce soutien n'était pas toujours écrasant, et que de leur côté les francophones catholiques n'étaient pas tous contre la prohibition non plus. Pour eux, il semble que ce n'était pas juste la question elle-même qui était importante, mais bien qu'elle instance la posait.

Après que le gouvernement fédéral s'abstint d'implanter la prohibition à l'échelle du pays, ce dossier polémique est laissé aux soins des provinces. Face au renoncement du fédéral, les groupes prohibitionnistes travaillent pour l'implantation des prohibitions au niveau provincial (et toujours local aussi). Deux décennies plus tard, la Première Guerre mondiale fournit le contexte idéal pour les prohibitionnistes et toutes les provinces sauf le Québec adoptent une prohibition de temps de guerre, au cours des années 1916 et 1917 (à l'exception de l'île du Prince Édouard qui avait adopté la prohibition en 1901). Comme le constate l'historien Gerald Hallowell, pendant cette période, la prohibition devient synonyme de patriotisme du moins au Canada anglais (un

---

<sup>45</sup> *Ibid.*

patriotisme qui était loin d'être partagé par les Québécois francophones). Le gouvernement fédéral implante aussi une prohibition de temps de guerre (par décret) qui dure du 1er avril 1918 au 1er janvier 1920<sup>46</sup>, rendant illégales toute importation et production d'alcool au pays, ainsi que le transport vers des pays où il était interdit<sup>47</sup>. En revanche, toutes les provinces sauf le Québec prolongent leur prohibition après la guerre.

Au Canada, on assiste rapidement aux mêmes problèmes que ceux survenus avec la prohibition aux États-Unis : prolifération des débits clandestins (*blind pigs*); trafic interprovincial et international de l'alcool de contrebande; modernisation, consolidation et essor du crime organisé; trafic de fausses ordonnances d'alcool; et corruption dans les forces policières et à tous les niveaux de gouvernement.

Mais les provinces canadiennes sont plus rapides à constater l'échec de la prohibition que le gouvernement américain et toutes les provinces à l'ouest du Québec abolissent leurs lois sur la prohibition au cours des années 1920 pour les remplacer par des systèmes de contrôle gouvernemental :

---

<sup>46</sup> Heron, *op. cit.*, p. 237.

<sup>47</sup> Marty Gervais, *The Rumrunners : A Prohibition Scrapbook*, Emeryville, Ont., Biblioasis, 2009, p. 14.

**Figure 1 : Dates d'adoption et d'abolition des prohibitions dans les provinces canadiennes et les États-Unis**

Juridiction	Début de la prohibition	Légalisation	
		Vente en magasin	Consommation en public
Île du Prince Édouard	1901	1948	1964
Manitoba	1916	1923	1928
Nova Scotia	1916	1930	1948
Alberta	1916	1924	1924
<b>Ontario</b>	<b>1916</b>	<b>1927</b>	<b>1934</b>
Saskatchewan	1917	1925	1935
Nouveau Brunswick	1917	1927	1961
Colombie Britannique	1917	1921	1925
Terre-Neuve	1917	1925	1925
Yukon	1918	1921	1925
<b>Québec</b>	<b>1919</b>	<b>1919</b>	<b>1921</b>
<b>États-Unis</b>	<b>1920</b>	<b>1933</b>	<b>1933</b>

Source : Craig Heron, *Booze: A Distilled History*, Toronto, Between the Lines, 2003, p. 270.

De fait, si la majorité des provinces adopte la prohibition pendant la guerre, les brasseurs et les distillateurs, étant sous juridiction fédérale, conservent toutefois le droit de produire et d'exporter leurs produits, ce qui ne sera pas sans incidence. L'abrogation de la prohibition fédérale du temps de guerre n'arrive que seize jours avant l'entrée en vigueur de la prohibition américaine. Ainsi, l'immense frontière canado-américaine devient presque instamment une « véritable passoire »<sup>48</sup>. Dans les premiers sept mois de 1920, 900 000 caisses de liqueurs provenant des distilleries canadiennes traversent la frontière de Windsor à Détroit (la voie des trafiquants la plus achalandée sur toute la période)<sup>49</sup>.

Dès lors que la prohibition avait déjà cours dans plusieurs provinces canadiennes depuis quatre ans quand la prohibition est implantée aux États-Unis, des réseaux de

<sup>48</sup> Prévost, Gagné et Phaneuf, *op. cit.*, p. 65.

<sup>49</sup> Okrent, *op. cit.*, p. 124.

trafic interprovinciaux déjà expérimentés ont pu accéder à l'énorme marché des consommateurs américains. Jusqu'en 1922, alors que la plupart des provinces avaient voté des lois interdisant l'importation interprovinciale de l'alcool, les citoyens dans les provinces sous prohibition peuvent simplement commander de l'alcool par la poste d'une province voisine (même si cette dernière est sous une prohibition provinciale). Les distillateurs et brasseurs créent rapidement des entrepôts d'exportation près des frontières provinciales (les plus grands de ces entrepôts étaient à Montréal, une autre raison pour laquelle la ville a eu une réputation éthylique à travers le pays). Ironiquement, en 1920, si un Ontarien voulait acheter du whisky produit en Ontario (légalement), l'alcool devait transiter par Montréal. Ce commerce d'envoi postal d'alcool s'arrête en 1922. Quoiqu'il en soit, les distillateurs, brasseurs et trafiquants d'alcool étaient d'ores et déjà plus intéressés par l'énorme marché américain à ce moment-là.

Les plus célèbres (et les plus prospères) de ces entrepreneurs furent, incontestablement, Samuel Bronfman et ses frères. Nés d'immigrants juifs russes et élevés en Saskatchewan, Bronfman et ses frères établissent un réseau de maisons d'exportations lucratif (aussi connu comme des « boozoriums » dans les Prairies) pendant la Première Guerre mondiale<sup>50</sup>. En 1922, les Bronfman déménagent leur centre d'opérations de Winnipeg à Montréal, là où les lois sur l'alcool étaient les plus libérales, et où il pouvait accéder au marché le plus lucratif du continent, le Nord-Est américain<sup>51</sup>. Bronfman achète même et démantèle une distillerie à Louisville au Kentucky pour la reconstruire à Ville LaSalle sur l'île de Montréal, un symbole puissant qui montre combien les Canadiens ont profité de la prohibition et comment Montréal en particulier est devenue alors un refuge autant pour les touristes de liqueur que pour ceux qui produisaient leurs boissons préférées<sup>52</sup>.

Mais les Bronfman étaient loin d'être les seuls à profiter du trafic de l'alcool. Entre 1921 et 1923, les actions des principales sociétés canadiennes productrices de boissons alcooliques (concentrées en Ontario et au Québec) augmentent de 315% sur le

---

<sup>50</sup> Okrent, *op. cit.*, p. 149.

<sup>51</sup> Okrent, *op. cit.*, p. 154.

<sup>52</sup> Okrent, *op. cit.*, p. 155.

marché des valeurs boursières<sup>53</sup>. Comme aux États-Unis, les profits faramineux générés par le trafic engendrent un essor du crime organisé et de la corruption. L'envergure de cette corruption est exposée à la suite d'un incident survenu en 1924. Joseph Alfred Bisailon, chef du Département des douanes à Montréal, est intervenu après la saisie d'un bateau par deux officiers de la Commission des Liqueurs de Québec contenant 16 000 gallons d'alcool de contrebande, laissant les deux *rumrunners* s'échapper. À la suite de cet incident, l'opposition conservatrice au gouvernement fédéral demande la création d'une commission spéciale pour enquêter sur la corruption dans le service douanier canadien (l'enquête Stevens). Le rapport du comité, présenté à la Chambre des communes le 29 juin 1926, révéla la corruption massive dans le service qui impliquait également des politiciens fédéraux<sup>54</sup>. Le scandale fait même tomber le gouvernement libéral minoritaire de Mackenzie King (qui est réélu avec un gouvernement majoritaire quelques mois plus tard). À la suite des révélations de l'enquête, une commission royale est rapidement créée pour enquêter davantage sur la corruption. Entre novembre 1926 et septembre 1927, la commission récolte à travers le pays des témoignages démontrant l'existence de la corruption à tous les niveaux de gouvernement<sup>55</sup>. On apprend également que les brasseurs et distillateurs avaient contribué à des campagnes politiques fédérales et provinciales<sup>56</sup>. Par la suite, la commission poursuit les employés, officiers et dirigeants de toutes les distilleries, brasseries et compagnies d'exportation majeures du pays<sup>57</sup>. Pas moins de cinquante brasseries et douze distilleries font l'objet d'enquêtes pour évasion fiscale par la Commission royale, mais finalement aucun des grands producteurs de liqueur au Canada n'est condamné, faute de preuve<sup>58</sup>.

Le gouvernement canadien a aussi profité de la prohibition, ce qui d'ailleurs fût probablement sa motivation première dans le fait de continuer à permettre sa fabrication au pays et sa vente à l'étranger. Entre 1922 et 1932, le gouvernement fédéral tire 399 millions de dollars du trafic de liqueurs et les provinces, 152 millions<sup>59</sup>. En 1930, les

---

<sup>53</sup> Prévost, Gagné et Phaneuf, *op. cit.*, p. 100-101.

<sup>54</sup> Schneider, *op. cit.*, p. 219.

<sup>55</sup> *Ibid.*

<sup>56</sup> Schneider, *op. cit.*, p. 217.

<sup>57</sup> Schneider, *op. cit.*, p. 219.

<sup>58</sup> Schnieder, *op. cit.*, p. 199.

<sup>59</sup> Okrent, *op. cit.*, p. 197.

revenus de la seule taxe d'exportation sur l'alcool représentent 20% de tous les revenus générés par les gouvernements fédéraux et provinciaux combinés<sup>60</sup>. Finalement, le gouvernement fédéral a fait plus pour faciliter le trafic de l'alcool que pour le réprimer, indicateur d'un certain opportunisme de leur part. En 1924, quand les autorités américaines font pression pour mettre en place un embargo sur les exportations vers les États-Unis, le gouvernement de Mackenzie King refuse, préférant fournir de l'information aux autorités américaines quand des bateaux à destination des États-Unis partaient des ports canadiens. Cette mesure n'a guère d'effet à cause de la corruption dans les services douaniers des deux pays. La faiblesse des moyens mobilisés permet aux trafiquants de contourner cette contrainte (ils leur suffisaient de déclarer Cuba comme destination par exemple)<sup>61</sup>. Mais toute la controverse autour des révélations de la Commission royale conduit le gouvernement de Mackenzie King à entreprendre une restructuration du département douanier. Finalement en 1930, il adopte l'*Export Act* interdisant l'exportation d'alcool dans les pays ayant banni son importation et a poursuivi une restructuration du département des douanes<sup>62</sup>. Mais ces mesures ont peu d'effet car les trafiquants font simplement transiter leur contrebande par les îles françaises de St-Pierre et Miquelon avant de les expédier vers les États-Unis<sup>63</sup>. Seagram's, une des compagnies des Bronfman, annonce une augmentation de 50% de ses revenus pour ses actionnaires après l'adoption de la loi<sup>64</sup>. Même avec l'augmentation des saisies engendrée par la restructuration de 1930, les autorités américaines estiment, cette année là, que seuls 5 à 10% de la liqueur destinée aux États-Unis sont confisqués<sup>65</sup>.

La prohibition américaine provoque aussi un essor spectaculaire du tourisme au Canada, vers ce qu'on appela à l'époque les « *wet provinces* ». Le Québec, avec les lois les plus libérales sur l'alcool en Amérique du Nord, et à proximité de la région la plus densément peuplée des deux pays, est le premier à tirer profit de cette industrie. L'abolition de la prohibition dans les autres provinces a aussi été grandement influencée

---

<sup>60</sup> Okrent, *op. cit.*, p. 342.

<sup>61</sup> Schnieder, *op. cit.*, p. 220.

<sup>62</sup> Richard N. Kottman, « Volstead Violated : Prohibition as a Factor in Canadian-American Relations », *Canadian Historical Review*, 43, n°2, 1962, p. 122.

<sup>63</sup> Kottman, *op. cit.*, p. 126.

<sup>64</sup> Okrent, *op. cit.*, p. 343.

<sup>65</sup> Schneider, *op. cit.*, p. 221.

par l'essor du tourisme là où l'elle avait été abolie. Les revenus substantiels du gouvernement du Québec sur la vente d'alcool et l'essor du tourisme américain dans la province au début des années 1920 font l'envie des anti-prohibitionnistes canadiens et américains, à un moment où les gouvernements cherchent désespérément des nouvelles sources de revenu. Ces revenus sont non négligeables : en 1929, après que toutes les provinces du Québec jusqu'en Colombie-Britannique eurent abrogé la prohibition, le revenu du tourisme américain s'élève à environ 300 millions de dollars selon les statistiques du département du commerce, presque quatre fois le montant de 1920<sup>66</sup>, faisant de cette industrie la troisième du pays<sup>67</sup>. Après que la prohibition est abolie en Ontario en 1927, le président du chemin de fer CN Henry Thornton, exprime, dans une déclaration célèbre, son désir que la prohibition américaine continue, afin que le Canada puisse continuer à profiter du tourisme : « *The dryer [the U.S.] is, the better it will be for us* »<sup>68</sup>.

Mais si la prohibition est abolie plus rapidement dans les provinces canadiennes qu'aux États-Unis, la légalisation de la consommation d'alcool en public (dans les hôtels, tavernes, restaurants) se fait de manière beaucoup plus lente et progressive. C'est particulièrement le cas pour l'Ontario où la consommation d'alcool en public est seulement légalisée en 1934 dans les hôtels, et en 1946 dans les autres débits<sup>69</sup>. Effectivement, comme l'adoption du contrôle gouvernemental en Ontario a été influencée par les expériences des autres provinces, la décision de légaliser la consommation en public a été influencée par son voisin du Sud, par crainte de perdre les revenus du tourisme américain après l'abolition de leur prohibition, et même de perdre les touristes ontariens – puisque déjà en 1931 les Ontariens avaient dépensé 26 millions de dollars aux États-Unis<sup>70</sup>. Selon l'historien de la prohibition ontarienne Gerald

---

<sup>66</sup> Okrent, *op. cit.*, p. 343.

<sup>67</sup> Moore, *op. cit.*, p. 8.

<sup>68</sup> Okrent, *op. cit.*, p. 343.

<sup>69</sup> Marc Brosseau et André Cellard, « Un siècle de boires et de déboires : Hull aux prises avec son histoire et sa géographie », *Cahiers de géographie du Québec*, 47, no<sup>o</sup>130, avril 2013, p. 7-34.

<sup>70</sup> Malleck, *Try to Control Yourself*, p. 60.

Hallowell, l'Ontario n'avait ni le désir, ni la capacité de se distinguer en matière de législation contre l'alcool<sup>71</sup>.

L'adoption par les autres provinces canadiennes du modèle de contrôle gouvernemental prouve que le Québec a été un pionnier en la matière, contribuant à façonner comment la « liberté de boire » allait être encadrée par l'État par la suite. En revanche, le fait que les autres provinces aient généralement adopté des règlements beaucoup plus restrictifs et qu'elles aient été beaucoup plus lentes et réticentes à implanter la consommation dans les lieux publics témoigne peut-être d'un désir de leur part de se distancer de l'exemple du « *wet* » Québec et de sa métropole festive, Montréal, considérés souvent comme étant trop libéraux dans leur gestion d'alcool.

Cet écart est évident surtout entre le Québec et l'Ontario, où même après que la consommation de l'alcool en public fut légalisée en 1934, son implantation s'est faite de manière très répressive. Les clients des lieux publics de consommation d'alcool étaient soumis à une série impressionnante de restrictions qui incluaient, entre autres, l'interdiction de danser, de jouer de la musique, de chanter ou de jouer aux cartes<sup>72</sup>. L'historien Dan Malleck souligne le virage vers la consommation de l'alcool en public dans son livre *Try to Control Yourself*. À Toronto, l'ouverture de certains bars et clubs après 1934 suscite même de vives manifestations chez des organisations évangélistes<sup>73</sup>. Cette ambiance répressive à Toronto contraste avec l'ouverture en vigueur à Montréal. D'ailleurs, les réputations des deux villes à cette époque, s'opposent : Toronto la vertueuse (« *Toronto the Good* ») versus Montréal, la ville ouverte.

---

<sup>71</sup> Gerald A. Hallowell, *Prohibition in Ontario, 1919-1923*, Ottawa, Ontario Historical Society, 1971, p. 7-8.

<sup>72</sup> Malleck, *Try to Control Yourself*, p. 6.

<sup>73</sup> Malleck, *Try to Control Yourself*, p. 92.

### 1.3 La prohibition au Québec

Dans le contexte nord-américain, le Québec fut, surtout au début des années 1920, le mouton noir de la prohibition. Ayant adopté seulement une prohibition partielle (sur les spiritueux) en 1919 suite à un plébiscite et puis le contrôle gouvernemental en 1921, le Québec sera admiré par les anti-prohibitionnistes pour le succès (financier et social) de la CLQ, et méprisé par les prohibitionnistes pour ne pas avoir adopté la prohibition.

Mais si le Québec a eu les politiques les plus libérales envers l'alcool pendant cette période, il ne fut pas non plus épargné par les mouvements pour la tempérance et la prohibition et la pression pour légiférer sur la question de l'alcool. Dans les deux premières décennies du XX<sup>ème</sup> siècle, l'Église catholique au Québec, par l'entremise de l'Action sociale catholique, entreprend une grande campagne pour instaurer des prohibitions locales sur l'alcool dans les municipalités grâce à la *loi Scott* de 1878. Ces campagnes ont un grand succès, surtout dans le Québec rural. Durant les deux premières décennies du XX<sup>e</sup>, les campagnes en faveur des prohibitions locales s'intensifient, autant du côté de l'Action sociale catholique dans les régions francophones que dans les régions anglophones à l'initiative des organismes prohibitionnistes protestants. Deux de ces groupes (la ligue antialcoolique de Montréal et le *Dominion Alliance for the Suppression of Alcohol*) collaborent même, en mars 1910, à une campagne réclamant des modifications plus strictes à la loi des licences<sup>74</sup>. Ce mouvement culmine avec une manifestation des forces antialcooliques de 300 personnes en octobre 1916, ce qui incite le gouvernement libéral de Gouin (un gouvernement dit de « tempérance ») à adopter des modifications plus restrictives à la *Loi des licences* : le nombre de permis d'hôtels et de restaurants est réduit à 200 à Montréal (de 400 en 1915) et 25 à Québec; le coût des permis augmente; les heures sont limitées de 9h à 21h; et la limite d'âge portée de dix-huit à vingt-et-un ans<sup>75</sup>. Deux ans plus tard, le gouvernement Gouin adopte une prohibition de temps de guerre qui devait prendre effet le 1<sup>er</sup> mai 1919. Mais à la suite des pressions, notamment des brasseurs et distillateurs de la province, ainsi que du

---

<sup>74</sup> Bédard-Lévesque, *La tempérance au Québec*, thèse de doctorat, Québec, Université Laval, 1979, p. 42.

<sup>75</sup> Prévost, Gagné et Phaneuf, *op. cit.*, p. 63.

clergé qui craignait d'être privé du vin de messe<sup>76</sup>, quelques mois avant l'entrée en vigueur prévue de la prohibition, le gouvernement fait volte face et décide plutôt de tenir un plébiscite pour prohiber uniquement les spiritueux le 10 avril 1919.

Ironiquement, alors que l'Église catholique a été au centre des campagnes de tempérance, elle ne fait aucun commentaire public avant le plébiscite et l'opinion dans ses ligues antialcooliques est demeurée divisée<sup>77</sup>. Si cela peut paraître curieux, il faut se souvenir que la prohibition a été introduite dans les provinces canadiennes (et au fédéral aussi) comme mesure de guerre et que les Québécois francophones étaient majoritairement contre la participation à la guerre. Un an avant le plébiscite, des émeutes violentes ont éclaté à Québec contre la conscription. Dans ce contexte, la prohibition a été perçue comme une autre mesure imposée par le reste du Canada. À la veille du vote sur le plébiscite, un ministre du cabinet québécois dira même publiquement que la prohibition était un complot méthodiste qui visait à saper la foi catholique<sup>78</sup>.

Finalement, lors du plébiscite du 10 avril 1919, l'électorat québécois vote très majoritairement (78.62%) en faveur de la proposition du gouvernement de ne prohiber que les spiritueux. Bien que ce vote semble confirmer l'aversion des Québécois envers la prohibition (au moins au niveau provincial et fédéral), un autre facteur aura sans doute contribué au succès de ce plébiscite. Alors que les femmes ont eu le droit du vote au fédéral en 1918, et dans toutes les autres provinces entre 1916 et 1922, les Québécoises en sont privées jusqu'en 1940. Les votes des femmes étant cruciaux dans les autres provinces pour soutenir la prohibition, il est fort probable que le résultat du plébiscite de 1919 n'aurait pas été identique si les Québécoises avaient pu participer au scrutin.

À la suite du plébiscite, le gouvernement Gouin adopte donc la *Loi de prohibition*, un titre trompeur puisque la loi prohibait uniquement la vente des spiritueux – ce qui peut être vu également comme une volonté du gouvernement d'apaiser à la fois les

---

<sup>76</sup> Prévost, Gagné et Phaneuf, *op. cit.*, p. 66.

<sup>77</sup> Heron, *op. cit.*, p. 194-195.

<sup>78</sup> Heron, *op. cit.*, p. 195.

prohibitionnistes et les anti-prohibitionnistes au Québec et à l'extérieur, dans les régimes prohibitifs qui l'entouraient. Ainsi, le gouvernement fait des spiritueux le bouc émissaire des problèmes associés avec l'alcool. Mais même si cette loi représentait une prohibition partielle, le Québec n'est toutefois pas épargné par les problèmes associés à la prohibition. De fait, la *Loi de prohibition* de 1919 avait aussi des lacunes : le conseil des ministres pouvait donner une autorisation spéciale pour usage de spiritueux à des fins exclusivement sacramentelles, médicinales, industrielles, scientifiques ou artistiques, ce qui, comme le constate l'historien Robert Prévost, « ouvrait la porte à toute une panoplie d'exceptions »<sup>79</sup>. Ainsi, les médecins et les curés pouvaient fournir des certificats médicaux pour l'achat d'alcool. Ironiquement, alors que l'alcool en grande quantité était jugé comme néfaste pendant cette période, il était aussi considéré comme un médicament en cas de faible consommation pour des problèmes de santé incluant le diabète, le cancer et même la vieillesse (une vision pharmacologique de l'alcool qui perd sa crédibilité après les abus des médecins pendant la prohibition)<sup>80</sup>. Au Québec, il se développe rapidement un trafic de certificats médicaux (un phénomène qui s'est produit aussi ailleurs au Canada et aux États-Unis) et les débits clandestins se multiplient<sup>81</sup>.

Face aux problèmes engendrés par le système de prohibition partielle, le nouveau premier ministre libéral Louis-Alexandre Taschereau (qui prend la place de Gouin à la tête du parti en 1920) décide en 1921 d'abolir la loi sur la prohibition et de créer la Commission des Liqueurs de Québec (CLQ), institution publique qui aura le monopole sur la vente de l'alcool, inspirée du modèle de la régie suédoise<sup>82</sup>. La décision et le vote se font rapidement, sans consultation de l'électorat. Bien que l'idée de la prohibition (du moins au niveau provincial) ne soit pas populaire au Québec à cette époque, la création de la CLQ suscite quand même de vives critiques. Le chef de l'opposition Arthur Sauvé accuse le gouvernement de favoritisme dans son choix de nominations à la CLQ. Certains membres du clergé voient aussi une contradiction – comment le gouvernement peut efficacement veiller à la tempérance de ses citoyens quand il a intérêt à vendre plus d'alcool afin de remplir ses coffres? Dans *Le Devoir* du 12 février 1921, Georges

<sup>79</sup> Prévost, Gagné et Phaneuf, *op. cit.*, p. 66.

<sup>80</sup> Okrent, *op. cit.*, p. 195.

<sup>81</sup> Prévost, Gagné et Phaneuf, *op. cit.*, p. 66.

<sup>82</sup> Prévost, Gagné et Phaneuf, *op. cit.*, p. 74.

Pelletier écrit : « L'État ne peut être efficacement moralisateur. Cette fonction appartient à d'autres autorités et de plus hautes »<sup>83</sup>. Les protestations contre la loi viennent principalement des membres des mêmes ligues antialcooliques qui ont obtenu l'adoption des prohibitions locales en milieu rural. Or, ces critiques revendiquent surtout des limites plus strictes concernant le nombre de débits de boisson (certains revendiquent l'élimination de la consommation en public), une réduction des heures d'ouvertures, et d'autres mesures plus sévères pour favoriser la tempérance, plutôt que la prohibition. Voici comment Henri Bourassa critique le gouvernement Taschereau dans *Le Devoir* du 3 février 1923 :

Nous avons dénoncé et nous dénonçons encore la multiplicité de prétendus " restaurant de tempérance ", véritables débits de poisons, de whiskey (sic) de contrebande et de drogue stupéfiants, autorisés et patentés par le gouvernement et la loi de M. Taschereau, apôtre de la tempérance. Que la malfaisance de ces boucans soit le fait volontaire du gouvernement, nous ne le prétendons pas, nous ne le croyons pas davantage. Mais c'est la conséquence du mauvais régime instauré par M. Taschereau. Ce que nous réclamons de l'État, c'est l'élimination de tous les débits où l'on vend au verre n'importe quelle sorte de boisson, c'est la restitution de la vente des vins, des bières et des alcools au commerce de maisons responsables, c'est la surveillance par l'État de la qualité des marchandises<sup>84</sup>.

Mais les critiques du système ne suffisent pas pour inciter Taschereau à modifier sa loi. Il déclare même en 1921 : « Je lie mon sort à cette loi des liqueurs, et si elle ne donne pas un résultat satisfaisant, je subirai les conséquences de mon échec »<sup>85</sup>. Considérant que Taschereau est resté au pouvoir pendant 16 ans, jusqu'en 1936, et que le modèle du contrôle gouvernemental passe de l'exception à la règle en Amérique du Nord, la CLQ peut être considérée comme un succès. Il s'agit de la plus vieille institution publique québécoise. L'historien Daniel Surprenant l'a déjà décrite ainsi :

Un compromis entre un clergé puissant favorable également à la prohibition (preuve que spiritualité et spiritueux ne sont pas toujours dans le même état d'esprit) et les intérêts non moins puissants des brasseurs et distillateurs de la grande bourgeoisie canadienne-anglaise

---

<sup>83</sup> Dupont, *op. cit.*, p. 39.

<sup>84</sup> Dupont, *op. cit.*, p. 53.

<sup>85</sup> Prévost, Gagnée et Phaneuf, *op. cit.*, p. 74.

(Molson, etc.), sans compter l'hostilité de la population québécois à toute prohibition<sup>86</sup>.

Mais plus que simplement une histoire de succès québécois, l'implantation de la CLQ marque une étape importante dans la montée de l'État régulateur au Québec et au Canada. Dans une société où l'Église catholique a la mainmise sur l'éducation, la santé et la morale, l'arrivée de cette institution publique peut être considérée comme un moment clé où l'État québécois reprend le rôle de régulateur et de moralisateur de l'Église, une des premières étapes dans un processus de laïcisation qui culmine 40 ans plus tard avec la révolution tranquille. L'historien Antonin Dupont, qui a écrit sur Alexandre Taschereau, considère son gouvernement comme une victoire libérale sur les forces conservatrices cléricales et nationalistes, ces « esprits ombrageux »<sup>87</sup>. Dans un article dans la *Revue d'histoire de l'Amérique française*, l'historien Martin Petitclerc revisite une autre politique libérale de Taschereau créée la même année que la CLQ, la loi sur l'assistance publique, qu'il présente comme une autre étape importante dans l'établissement de l'ordre libéral au Québec et la consolidation du rôle social et moral du gouvernement. De fait, ces deux politiques de Taschereau seront liées en quelque sorte, puisque les revenus de la CLQ aident à financer l'assistance publique, permettant au gouvernement de consolider davantage son nouveau rôle social<sup>88</sup>.

Si la CLQ et la loi des liqueurs établissent un cadre régulateur autour de l'alcool, il faut voir que les discours de l'institution, dans ses rapports et ses déclarations publiques, sont imprégnés de libéralisme où elle s'affiche plutôt comme une sorte de libératrice du peuple face à l'oppression de la prohibition. Voici comment la Commission décrit sa mission dans son premier rapport de 1921/22 :

Le moyen le plus sûr de contrôler efficacement la consommation des liqueurs alcooliques n'est pas d'en priver complètement les citoyens mais, par des mesures de discipline raisonnablement exercées, de les amener progressivement à l'usage d'un substitut moins nocif, et de coût moins élevé. Cette transformation des habitudes d'un peuple est nécessairement lente et exige l'emploi de moyens qui ne soient pas

<sup>86</sup> Surprenant, *op. cit.*, p. 27-52.

<sup>87</sup> Cité dans Martin Petitclerc, « À propos de “ceux qui sont en dehors de la société”. L'indigent et l'assistance publique au Québec dans la première moitié du XXe siècle », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 65, no° 2-3, 2011-2012, p. 229.

<sup>88</sup> Petitclerc, *op. cit.*, p. 249.

oppressifs, afin de ne pas encourager une réaction qui, systématiquement, combattrait un but acceptable, en protestation contre des moyens arbitraires<sup>89</sup>.

Ici, la CLQ se définit comme une sorte de force régulatrice et bienveillante, décrivant ses moyens comme n'étant « pas oppressifs » alors que la prohibition, en revanche, est présentée plutôt comme un « moyen arbitraire ». Elle met aussi l'accent sur la liberté de l'individu et sa capacité à s'autoréguler : « Habitué à une discipline raisonnable, le citoyen non seulement de lui-même évitera l'abus, mais il le combattrait; le souci de ses libertés, de même que sa dignité personnelle, le feront le propagandiste modèle de la tempérance »<sup>90</sup>

Or, même si la CLQ s'associe avec la défense de la liberté individuelle (la liberté de boire dans ce cas), il ne faut pas se tromper; la CLQ n'en constitue pas moins une institution régulatrice et moralisatrice. Si elle « libère » le Québec de la prohibition au niveau provincial, elle impose toutefois des règles et lois pour encadrer la consommation d'alcool de ces citoyens « libres ».

La commission est mise en place le 1<sup>er</sup> mars 1921 et dotée du monopole sur la vente des produits alcooliques et les droits sur les importations. Elle est aussi responsable de l'octroi des permis aux hôtels, restaurants, tavernes, etc. pour la vente de la bière et du vin, de la surveillance de ces établissements, la recherche et la poursuite des violateurs de la loi. L'âge légal pour consommer l'alcool passe de 21 à 18 ans<sup>91</sup>. En 1921, l'heure de fermeture des tavernes est allongée de 21h à 22h.

Avec la nouvelle *Loi des liqueurs*, les hôtels, restaurants, tavernes et autres établissements doivent obtenir un permis de vente de la CLQ. Ces établissements ont le droit de vendre de la bière et du vin uniquement (bière seulement dans les tavernes), et pour les restaurants, seulement avec repas. Les spiritueux doivent être vendus exclusivement dans les magasins de la CLQ et pour diminuer leur consommation, les clients peuvent seulement acheter une bouteille de spiritueux à la fois – une règle

<sup>89</sup> CLQ, *Rapport Annuel 1921/22*, p. 1.

<sup>90</sup> CLQ, *Rapport Annuel 1921/22*, p. 8.

<sup>91</sup> Prévost, Gagné et Phaneuf, p. 94. L'âge légal remonte à 20 ans en 1941 pour redescendre à nouveau à 18 ans en 1971.

facilement contournable qui sera qualifiée de farce par les prohibitionnistes<sup>92</sup>. En imposant des restrictions sur l'accès aux spiritueux, la CLQ continue dans la même lignée que le gouvernement Gouin : les spiritueux sont pointés du doigt comme problématique et non l'alcool en général.<sup>93</sup>

Un des aspects assez importants de la CLQ à l'époque est le contrôle de la qualité des produits. La prohibition favorise la prolifération d'alcool de qualité suspecte, voire bien souvent nocif ou même mortel. Pour les touristes américains, cette garantie de qualité est particulièrement appréciée à l'époque. On peut aussi constater que la réputation de la CLQ est bonne auprès des Américains puisque déjà dans le rapport de 1921/22, elle note que les *bootleggers* se sont mis à fabriquer des fausses étiquettes de la CLQ pour leur contrebande<sup>94</sup>.

Mais le contrôle de la qualité ne s'applique pas uniquement à l'alcool, puisque la CLQ est aussi intervenue dans tous les lieux où cet alcool est servi : les hôtels, les restaurants et les tavernes. L'octroi de permis à ces derniers permet à la commission d'exiger un certain standard, surtout en ce qui concerne la salubrité et la sécurité des lieux. Dans le rapport de 1925/26, elle note même : « À la suite de revendications reçues d'un grand nombre de promeneurs, nous avons résolu d'exiger que toute hôtellerie possède un assortiment minimum de vins »<sup>95</sup>.

Afin d'appliquer les nouveaux règlements sur l'alcool, un corps policier distinct est créé, qui relève directement de la CLQ. D'abord appelé le « service de surveillance », ce corps est rebaptisé « la police des liqueurs » en 1934<sup>96</sup>. Ce corps de police avait la double tâche paradoxale d'appliquer la *loi des liqueurs* dans une moitié de la province et d'appliquer la prohibition dans l'autre, là où les prohibitions locales étaient toujours en vigueur. Au début de sa création, ce corps, rapidement surnommé «

<sup>92</sup> Prévost, Gagné et Phaneuf, p. 74. Cette règle fut abolie en 1941.

<sup>93</sup> Cette catégorisation des spiritueux comme « plus nocifs » et le vin et la bière comme « moins nocifs » existe toujours aujourd'hui car au Québec, on ne peut acheter des spiritueux que dans les SAQ et non dans des épiceries comme c'est le cas pour le vin et la bière.

<sup>94</sup> CLQ, *Rapport Annuel 1921/22*, p. 11.

<sup>95</sup> CLQ, *Rapport Annuel 1924/25*, p. 5.

<sup>96</sup> Yannick Cormier, « La Police des liqueurs : 1921-1961 », *Les cahiers d'histoire (Sûreté du Québec)*, 3, no°1 (mai 2012), [en ligne] [http://www.sq.gouv.qc.ca/mission-et-services/historique-de-la-sq/cahiers-histoire/cahiers\\_histoire\\_vol3no1.pdf](http://www.sq.gouv.qc.ca/mission-et-services/historique-de-la-sq/cahiers-histoire/cahiers_histoire_vol3no1.pdf) (page consulté le 17 février 2014), p. 3.

les liqueurs », est composé de 35 agents, sous-inspecteurs et inspecteurs<sup>97</sup>. Mais face à l'augmentation du nombre de contrebandiers québécois un peu partout dans la province, et surtout dans les régions frontalières avec les États-Unis, la police des liqueurs voit son effectif tripler dans ses cinq premières années d'existence, comptant 171 agents en 1934<sup>98</sup>. La nature transfrontalière du crime incite aussi ce service à collaborer avec les forces policières municipales, fédérales et même américaines, les premières collaborations de ce type dans l'histoire québécoise<sup>99</sup>. Mais comme aux États-Unis, le crime organisé semble avoir été toujours plus organisé, autant au Canada qu'au Québec, que les policiers à cette époque. En ce sens, le Québec n'avait pas le contrôle absolu sur l'alcool malgré les mérites du nouveau système, mais ce manque de contrôle permettra toutefois à l'État de justifier l'expansion de sa force de police et de son rôle de régulateur.

Après la création de la CLQ, force est de constater que les groupes prohibitionnistes au Québec acceptent très rapidement la défaite de l'idée de la prohibition au niveau provincial. Autant sur le plan des organisations de tempérance francophones qu'anglophones au Québec, la poussée en faveur d'une prohibition au niveau provincial semble avoir été abandonnée à la suite de la défaite du référendum de 1919 et de la création de la CLQ en 1921. Après le plébiscite de 1919, l'Action sociale catholique, l'organisme prépondérant dans l'organisation de la campagne en faveur des prohibitions locales au Québec, consacre presque entièrement son temps à l'élaboration d'un plan d'action général pour maintenir les victoires déjà acquises (prohibitions locales) lors de leur rencontre annuelle<sup>100</sup>. Du côté des méthodistes (la secte protestante qui a mené la charge pour la prohibition dans le reste du Canada), à leur conférence nationale à Montréal en 1922, alors que les membres des autres provinces veulent concentrer leurs énergies sur l'adoption d'une prohibition au niveau national, les délégués québécois veulent concentrer leurs énergies sur le maintien de prohibitions strictement locales. Le révérend W. Halpenny y constate que la cause de la tempérance ne serait pas soutenue à l'échelle du pays car les Québécois la verraient comme une

---

<sup>97</sup> Cormier, *op. cit.*, p. 4.

<sup>98</sup> Cormier, *op. cit.*, p. 5.

<sup>99</sup> Cormier, *op. cit.*, p. 4.

<sup>100</sup> Bédard-Lévesque, *op. cit.*, p. 46.

sorte de coercition. Le révérend Armstrong, pour sa part, soutient cette position, constatant que la prohibition a été perçue au Québec comme une imposition de la part des méthodistes ontariens<sup>101</sup>.

Même le Dr E. I. Hart, le secrétaire de la *Quebec Prohibition Federation*, dans son livre écrit vers 1923, *The Quebec Liquor Situation*, ne revendique pas la prohibition. Hart écrit avec beaucoup d'amertume, non seulement envers l'Église catholique, pour être restée neutre lors du plébiscite de 1919, mais aussi vis-à-vis des milliers de protestants anglophones qui ont soutenu le plébiscite<sup>102</sup>. Il critique également le gouvernement pour avoir institué la CLQ sans avoir consulté l'électorat<sup>103</sup>. Il regrette, comme les autres forces de tempérance au Québec à l'époque, l'absence de limite sur le nombre de permis octroyés, leur nombre grandissant et le fait qu'il n'y avait plus de restriction sur l'octroi de licences pour des lieux à proximité des écoles, églises et hôpitaux<sup>104</sup>. Mais à la fin de son livre, il ne revendique pas la prohibition, lançant plutôt un appel aux églises catholiques et protestantes à travailler ensemble afin de faire implanter des « véritables réformes de tempérance »<sup>105</sup>.

À Montréal, quand le groupe *Le Comité des Sobres*, sort son livre de propagande en 1926 *Le Gouffre : nous y allons! Un cri d'alarme : mentalité à refaire, ce qu'il faudrait*, bien que l'auteur Jules Larivière demeure très critique de la CLQ, il ne revendique pas la prohibition, mais plutôt l'abolition des tavernes, la diminution des heures d'ouvertures des lieux de consommation et du nombre de permis octroyés, l'abolition des publicités pour l'alcool et le refus de tout permis dans les « municipalités n'atteignant pas 3,000 âmes »<sup>106</sup>.

Le fait que toutes ces forces de tempérance dans la province ne revendiquaient plus la prohibition au niveau provincial témoigne de l'impopularité de cette mesure au Québec au début des années 1920. Même le titre du livre de Hart est révélateur de sa

<sup>101</sup> « Quebec's Liquor Laws assailed by Methodist Body: Montreal Conference Demands Suppression of Alcohol as Beverage », *The Montreal Gazette*, 7 juin 1922, p. 2.

<sup>102</sup> E. I. Hart, *The Quebec Liquor Situation*, Montreal, Quebec Prohibition Federation, c. 1923, p. 4 et 16.

<sup>103</sup> Hart, *op. cit.*, p. 5.

<sup>104</sup> Hart, *op. cit.*, p. 7.

<sup>105</sup> Hart, *op. cit.*, p. 20.

<sup>106</sup> Jules Larivière, *Le Gouffre : nous y allons! – Un cri d'alarme ; mentalité à refaire ; ce qu'il faudrait*, Montréal, Comité des Sobres, 1926, p. 54.

réticence : il décrit la « situation » de la liqueur au Québec (plus neutre), alors que le prohibitionniste ontarien Ben Spence, dans son livre sur le système québécois, a parlé plutôt du « problème » de l'alcool<sup>107</sup>.

Malgré l'impopularité de l'idée de la prohibition au niveau provincial ou fédéral au Québec, paradoxalement, les prohibitions locales sont largement maintenues pendant toute la période sous étude. La *Loi des liqueurs du Québec* de 1921, qui crée la CLQ, a toutefois conservé les prohibitions locales dans les municipalités qui en avaient adoptées. En 1921, une faible majorité de Québécois vivent sous des prohibitions locales (50,3%), la grande majorité vivant dans des régions rurales (85,4%)<sup>108</sup>, mais d'autres dans des villes comme Québec, la capitale et deuxième ville de la province, qui abolit sa loi de prohibition quelques mois après la création de la CLQ<sup>109</sup>. Bien que les municipalités à majorité anglo-protestante soient surreprésentées dans la liste des municipalités sous prohibitions locales fournie par la CLQ en 1921 par rapport à leur poids démographique (leur présentation ne permet pas une analyse statistique fine, mais la tendance est claire), les municipalités à majorité franco-catholique représentent la majorité<sup>110</sup>.

Curieusement, malgré le succès de la CLQ, pendant la période sous étude, le pourcentage de la population sous prohibition locale ne change guère, passant de 50,3% en 1921 à 46,7% en 1933. Bien que certaines municipalités abolissent leurs lois pendant cette période, d'autres en adoptent. Le maintien de ces prohibitions peut être vu comme une forme de contestation du système mis en place par la CLQ, du côté des anglo-protestants, mais aussi du côté des franco-catholiques, et ce surtout parmi les ruraux de la province. Ces prohibitions n'empêchent pas les citoyens de ces municipalités de boire de l'alcool pendant cette période (ils peuvent tout simplement la commander par la poste ou se rendre dans un débit clandestin), mais elles interdisent toute vente d'alcool sur leur territoire. Ces prohibitions ont aussi établi une sorte de géographie morale dans la province, qui servait à accentuer les stéréotypes de la pureté de la campagne versus

---

<sup>107</sup> Ben Spence, *Quebec and the Liquor Problem*, Westerville, Ohio, American Issue Publishing Company, 1926, 169 pages.

<sup>108</sup> Commission des Liqueurs de Québec (CLQ), *Rapport annuel 1927/28*, p. 524.

<sup>109</sup> CLQ, *Rapport annuel 1921/22*, p. 21.

<sup>110</sup> CLQ, *Rapport Annuel 1921/1922*, p. 25-42.

l'immoralité du milieu urbain. Cet état de chose semble moins étonnant quand on considère que les groupes de tempérance de la province, comme mentionné auparavant, déclarent leur volonté de se concentrer sur le maintien des prohibitions locales à la suite de la création de la CLQ.

Malgré le rejet de la prohibition au niveau fédéral et provincial et l'encadrement de la CLQ de la moitié de la population, le Québec a aussi expérimenté certains des méfaits de la prohibition. Il y a eu une augmentation de la criminalité en général au cours des années 1920, comme dans le reste du Canada et aux États-Unis. Malgré la légalisation de la vente de l'alcool, il existait toujours des débits clandestins pour vendre des spiritueux et selon de multiples sources de l'époque, il n'était pas difficile de se faire servir des spiritueux dans plusieurs des établissements sous licence non plus. Bien sûr, il y avait moins de débits clandestins dans le « *wet* » Québec que dans les juridictions sous prohibition, mais comme ailleurs la police des liqueurs a souvent exprimé son incapacité à les faire disparaître<sup>111</sup>.

Il y a eu aussi plusieurs épisodes de corruption policière et politiques, tel qu'en témoigne l'enquête Coderre sur la corruption policière à Montréal en 1924/25 (qui sera traitée plus tard dans le mémoire) et l'enquête Stevens sur la corruption dans le service douanier canadien en 1926 (abordée plus tôt), où Montréal est dévoilée comme l'épicentre d'un réseau de trafic d'alcool.

La plus grande différence entre le Québec et ses provinces voisines pourrait résider dans le fait que le gouvernement provincial a grandement profité de la prohibition américaine dès le début. Les profits de la vente de l'alcool pour le gouvernement du Québec sont passés de 3,9 million en 1921/22 à 10,2 million en 1929/30 (l'année la plus profitable de la période)<sup>112</sup>. Ces chiffres semblent plus impressionnants quand on considère qu'ils représentaient environ le quart du budget total du Québec pendant les années 1920 (23,4% en 1921/22 et 23% en 1931/32)<sup>113</sup>. En revanche, un peu plus de la moitié des revenus des ventes de la CLQ allaient

---

<sup>111</sup> CLQ, *Rapport Annuel 1923/24*, p. 60.

<sup>112</sup> Surprenant, *op. cit.*, p. 40.

<sup>113</sup> *Ibid.*

directement au gouvernement fédéral sous forme de taxes, un détail qu'elle ne néglige pas de mentionner dans ses rapports afin de justifier au public le prix élevé de l'alcool<sup>114</sup>. Dans ce sens, on peut constater que le reste du pays a aussi profité des revenus générés par la vente d'alcool au Québec. Les nouveaux revenus provinciaux au Québec ont été utilisés, entre autres, pour améliorer de manière significative le réseau routier de la province, le rendant encore plus accessible pour les touristes. Le bureau du tourisme québécois et les guides de l'époque vont même vanter que le Québec est la « *Good Roads province* »<sup>115</sup>.

Étant le premier système de contrôle gouvernemental en Amérique du Nord et le plus libéral, le modèle québécois attire l'attention de nombreux politiciens et délégués internationaux. Dans le deuxième rapport annuel de la CLQ, les rédacteurs constatent :

Il ne se passe pas de semaine, presque pas de jour même, sans que des demandes de renseignements nous arrivent, ou sans qu'un visiteur vienne se renseigner sur place, sur notre organisation et les résultats qu'elle donne. On est venu nous voir de presque toutes les provinces du Canada et des États de la République américaine. Des enquêteurs hollandais, français, anglais, néo-zélandais sont passés par nos bureaux<sup>116</sup>.

En même temps que ces délégués internationaux étudient le fonctionnement du nouveau système québécois, la province (surtout ses portions « *wet* », dont Montréal composait la grande majorité) attirent des touristes américains en nombre record. La prohibition est le véritable déclencheur de l'industrie du tourisme québécois. Des centaines de milliers de touristes américains traversent la frontière à tous les ans pour profiter des lois moins sévères sur l'alcool et leur nombre ne cesse de progresser. Si les profits sur l'alcool à eux seuls pouvaient fournir environ le quart du budget québécois à l'époque, les retombées du tourisme seront encore plus importantes. En 1926, dans les débats de l'Assemblée législative, le premier ministre Taschereau déclare fièrement que « le tourisme toujours grandissant nous a laissé [...] au moins 50 millions de dollars soit

---

<sup>114</sup> CLQ, *Rapport Annuel 1921/22*, p. 7.

<sup>115</sup> Morisset, *op. cit.*, p. 92.

<sup>116</sup> CLQ, *Rapport Annuel 1922/23*, p. 10-11.

10 fois ce que la forêt rapporte au gouvernement »<sup>117</sup>. En 1929, le gouvernement québécois l'évalue à 75 millions de dollars<sup>118</sup>.

En dehors des efforts de la CLQ pour améliorer l'état de l'hôtellerie dans la province, plusieurs autres groupes se forment pendant cette époque pour répondre à ce nouvel afflux de touristes. En octobre 1919, l'Office des congrès et du tourisme du Grand Montréal est fondé, un des cinq plus anciens offices de congrès et du tourisme en Amérique du Nord et l'ancêtre de Tourisme Montréal<sup>119</sup>. Ses activités se limitent principalement à l'achat de publicités dans des journaux américains à l'époque. En 1922, l'Institut québécois du monument historique est créé, une institution publique chargée de mettre en valeur le patrimoine québécois<sup>120</sup>. Pendant les années 1920, ses agents veillent surtout à l'installation de plaques commémoratives bilingues le long des routes afin de signaler les sites historiques d'intérêt aux touristes<sup>121</sup>. En 1922, voit également le jour la première société gastronomique de la province à Montréal, « La rosse qui dételle »<sup>122</sup>. Enfin, en 1927, le premier bureau de tourisme québécois voit le jour, relevant du ministre de la Voirie, ancêtre du ministère du Tourisme.<sup>123</sup>

---

<sup>117</sup> Cité dans Morisset, *op. cit.*, p. 78.

<sup>118</sup> *Ibid.*

<sup>119</sup> Bibliothèque et Archives Nationales du Québec (BANQ), *Fonds Office des congrès et du tourisme du Grand Montréal*, P405.

<sup>120</sup> Morisset, *op. cit.*, p. 73.

<sup>121</sup> Marc H. Choko, Michèle Lefebvre et Danielle Léger, *Destination Québec : Une Histoire Illustrée du Tourisme*, Montréal, Les éditions de l'homme, 2013, p. 130.

<sup>122</sup> Henri-Paul Garceau et Gérard Delage, *Chronique de l'hospitalité hôtelière du Québec*, Montréal, Publications du Québec, 1990, p. 18.

<sup>123</sup> Choko, *op. cit.*, p. 130.

## Conclusion

Les années 1920 voient l'apogée et le déclin de la prohibition de l'alcool en Amérique du Nord. Au début de la décennie, les États-Unis et toutes les provinces canadiennes l'avaient adoptée et au Québec, environ la moitié de la population vivait sous des prohibitions locales. Mais cette présumée solution aux problèmes d'alcool engendre rapidement d'autres problèmes graves comme l'essor du crime organisé, la corruption des autorités, le trafic de l'alcool de contrebande, une paralysie du système judiciaire, la montée des débits clandestins et une défiance de la loi sur une échelle sans précédent. Puisqu'il demeure légal de produire de l'alcool au Canada, malgré les prohibitions provinciales, la frontière canado-américaine devient une véritable passoire pour l'alcool de contrebande et des réseaux de trafiquants et de criminels se forment entre les deux pays. En 1921, quand le Québec instaure la Commission des Liqueurs de Québec, le premier système de contrôle gouvernemental, il est le mouton noir du continent. Cependant, la province connaît un afflux de touristes dans la province et un afflux d'argent dans ses coffres grâce au revenu de la vente d'alcool et de l'industrie touristique. Face aux problèmes engendrés par la prohibition et afin de profiter des revenus de l'alcool et du tourisme comme c'est le cas au Québec, les autres provinces canadiennes, à l'exception des provinces maritimes, abolissent toutes la prohibition sur leur territoire au cours des années 1920, ce qui atteste de la contribution du Québec au développement de l'ordre libéral à travers le pays. Cependant, les autres provinces sont souvent plus timides et lentes à réintroduire la consommation d'alcool en public (dans un hôtel, bar, restaurant), ce qui témoigne en même temps d'un certain désir de se distancer du « *wet* » Québec, jugé trop libéral sur le plan moral. Les États-Unis, quant à eux, abolissent leur prohibition seulement en 1933.

Cette ère des prohibitions en Amérique du Nord provoque des échanges entre le Canada et les États-Unis comme jamais auparavant, que ce soit par les réseaux de crime organisé qui se forment autour du trafic de l'alcool, les forces policières qui collaborent pour tenter de les réprimer, ou bien par le phénomène du « tourisme de liqueur » central à ce mémoire.

Bien que Montréal ne soit pas la seule oasis de la prohibition pendant cette période<sup>124</sup>, elle est la plus grande et celle avec les politiques les plus libérales des deux pays. Dans les années 1920, Montréal est la métropole du Canada et la cinquième plus grande ville en Amérique du Nord. Les problèmes d'alcool étant surtout associés avec le milieu urbain, Montréal devient le plus grand terrain d'expérimentation pour le modèle du contrôle gouvernemental. Quand on considère les prohibitions qui l'entourent, le cas de Montréal est particulièrement unique et les impacts de cette conjoncture sur le développement de la ville méritent d'être mis au jour.

---

<sup>124</sup> Sur la côte ouest, où en Colombie-Britannique le contrôle gouvernemental a été adopté en 1921 et la consommation en lieu public en 1925, Vancouver a connu aussi un afflux de touristes. À chaque fois que les prohibitions provinciales ont été abandonnées, les touristes américains sont arrivés dans ces provinces peu de temps après. Au sud des États-Unis, Cuba était aussi une destination de choix pour les « touristes de liqueurs ».

## Chapitre 2 :

### Les retombées de la prohibition sur Montréal : l'émergence d'une oasis

#### Introduction

Ce chapitre explore les retombées de la prohibition sur le développement de Montréal, notamment sur son industrie touristique et sa vie nocturne. L'impact le plus immédiat du déclenchement de la prohibition américaine en 1920 est de provoquer un afflux sans précédent de visiteurs vers Montréal : soit des touristes à la recherche d'amusement alcoolisé, des musiciens et artistes en quête de travail et des inspecteurs pro- et anti- prohibitionnistes venus pour observer le fonctionnement du système de contrôle gouvernemental. Le « tourisme de liqueur » s'accroît tout au long des années 1920 jusqu'à la crise économique de 1929 où il recule pour la première fois. Dans ces années dites « folles », beaucoup de touristes viennent à Montréal à la recherche de folies. L'arrivée des ces dits « réfugiés de Volstead »<sup>125</sup> favorise à son tour la croissance des lieux de consommation d'alcool avec permis de la CLQ et l'essor de la vie nocturne. Mais cet essor n'est pas total car le développement de certains de ces lieux, comme les hôtels et tavernes, est plutôt freiné par les nouvelles restrictions de la CLQ, même si la qualité de leur service s'améliore au bénéfice des touristes. La croissance de la vie nocturne a surtout lieu dans la partie est de la ville, là où les populations francophones et immigrantes dominent. À contrario, des villes indépendantes encerclées par Montréal ou adjacentes, pour la plupart majoritairement anglo-protestants et bien nanties, ne comptent aucun lieu de consommation d'alcool, ce qui crée des zones humides et des zones arides à l'échelle de l'île. Si les lieux avec permis d'alcool connaissent une grande croissance, une vie nocturne illicite se déploie en parallèle et en complémentarité. Les débits clandestins et la contrebande d'alcool existent à Montréal tout au long de la période étudiée, en dépit du « contrôle gouvernemental » de la CLQ. Parmi ces débits clandestins, on retrouve aussi de nombreuses maisons de prostitution et de jeux. Si ces dernières n'apparaissent pas avec la prohibition, elles profitent bien de l'essor du tourisme et de la vente d'alcool de contrebande. Ainsi, la prohibition devrait être vue

---

<sup>125</sup> Ce terme a été utilisé par certains journalistes à l'époque pour décrire les « touristes de liqueurs » américains venus au Canada pour échapper au « *Volstead Act* » (*Orkent, op. cit.*, p. 216).

comme un catalyseur important pour le développement de la ville de Montréal qui sert à lancer véritablement son industrie de tourisme moderne et favorise l'essor de sa vie nocturne, à la fois légale et illicite. Montréal émerge de la prohibition comme une ville bien arrosée, une oasis festive dans un continent assoiffé.

### 2.1 Une ruée vers l'alcool : l'afflux de touristes, d'artistes et d'enquêteurs

L'adoption de la prohibition américaine provoque presque immédiatement un afflux de visiteurs vers Montréal. Ces derniers incluaient des touristes venus pour des vacances « arrosées », des artistes à la recherche de travail (et une ambiance plus libérale) dans la vie nocturne en pleine croissance et des inspecteurs venus pour examiner l'efficacité de la nouvelle Commission des Liqueurs de Québec comme alternative à la prohibition. Il n'est pas exagéré ici de parler d'une ruée vers l'alcool, surtout que ceci représente un déplacement des Américains vers le Canada considérablement plus grand qu'à l'époque de la ruée vers l'or du Klondike à la toute fin du XIXe siècle.

L'arrivée des touristes américains commence dès l'entrée en vigueur de la prohibition américaine. La prohibition partielle (uniquement des spiritueux) votée par le gouvernement libéral de Gouin en 1919 constituait alors la politique la plus libérale envers l'alcool des deux côtés du 49<sup>e</sup> parallèle et commençait déjà à attirer les foules américaines, comme en atteste un article du *Sunday Morning Star* de Wilmington, Delaware de juillet 1920, qui s'intitule : « *Canada Now Mecca of Thirsty Souls Many American Vacationists Attracted by Montreal's Partial Prohibition* »<sup>126</sup>. Dans l'article, l'auteur constate que des milliers de touristes se rendent à Montréal pour faire la fête, que les trains en direction de la ville et les hôtels sont remplis au maximum et que les hommes d'affaires américains choisissent davantage de tenir leurs congrès dans cette ville bien arrosée.

Ce phénomène ne cesse de s'accroître pendant les années 1920. Bien qu'on ne puisse pas calculer précisément le nombre de touristes qui débarquent dans la métropole

---

<sup>126</sup> « Canada now Mecca of Thirsty Souls: Many American Vacationists Attracted by Montreal's Partial Prohibition », *The Sunday Morning Star*, Wilmington, Delaware, 4 Jul 1920, p. 8.

durant la prohibition américaine, divers indicateurs nous permettent de saisir l'ampleur du phénomène. Dans ses rapports de la deuxième moitié des années 1920, la CLQ donne le nombre d'automobiles « de tourisme étranger » qui ont traversé la frontière du Québec. Si les politiques plus libérales envers l'alcool sont le catalyseur pour déclencher un afflux de touristes, l'essor spectaculaire de l'automobile comme moyen de transport pendant la même période facilite grandement les déplacements. Entre 1926 et 1929, le nombre d'automobiles de « tourisme étranger » qui ont traversé la frontière du Québec passe de 265 000 à 637 500, soit une augmentation de plus de 140%. Effectivement, ces chiffres de la CLQ en témoignent :

**Figure 2 :**  
**Nombre d'automobiles de tourisme étranger passant par la frontière du Québec, 1926-1929**

Année	Nombre d'automobiles	Pourcentage d'augmentation
1926	265,000	
1927	337,000	27%
1928	510,000	51%
1929	637,500	25%

Source : CLQ, *Rapport annuel 1928/29*, p. 85-86 et *1929/30*, p. 5.

Malheureusement, les rapports de la CLQ fournissent des statistiques que pour ces quatre années. Toutefois, ces statistiques nous permettent de constater une intensification de l'afflux de touristes au moins jusqu'à la crise économique de 1929. L'influence de la crise se voit dans les ventes de spiritueux qui chutent pour la première fois depuis que la CLQ fut instituée, de 13% en 1930/31 et celle des vins de 16,6% durant le même exercice<sup>127</sup>. Ainsi, on peut supposer que la crise économique a aussi freiné l'afflux de touristes vers Montréal.

Mais ces chiffres illustrent uniquement le tourisme automobile. Bien que l'automobile connaisse une croissance fulgurante pendant la période, le chemin de fer demeure une forme de transport très populaire. La position géographique de Montréal comme centre névralgique des réseaux de chemin de fer canadien et ville la mieux connectée au réseau américain dans le pays faisait qu'elle était particulièrement bien

<sup>127</sup> CLQ, *Rapport annuels 1930/31*, p. 9.

placée pour accueillir les touristes des grandes villes américaines du Nord-Est comme New York, Boston et Philadelphie. Bien que les rapports de la CLQ ne fournissent pas de chiffres sur l'évolution du transport de passagers par voie ferrée, en 1923/24, ils notent toutefois que les ventes d'alcool sont particulièrement élevées dans les magasins qui se trouvent près des gares<sup>128</sup>.

Les croisières transatlantiques à destination de Montréal auront sûrement été favorisées pendant cette période par rapport à leurs homologues américains, car on ne pouvait pas consommer d'alcool sur ces derniers. Ce n'est qu'en 1929 que le gouvernement américain privatise ses paquebots et que les croisières américaines commencent à offrir des « *booze cruise* » qui conduisent les Américains dans les eaux internationales afin de boire en toute légalité<sup>129</sup>.

La CLQ note aussi la présence des touristes dans ses magasins. Par exemple, en 1922, les directeurs de la CLQ estiment que 84% des vins et spiritueux vendus dans les magasins de la CLQ dans la région de Montréal l'ont été à des étrangers<sup>130</sup>. Dans son rapport de 1924/25, elle précise que « les fortes ventes de la commission, et tout particulièrement les ventes de spiritueux, se font surtout dans les magasins que fréquente la clientèle étrangère »<sup>131</sup>.

Dans les rapports de la CLQ, quand on fait référence aux touristes, on parle souvent de la « population flottante », un terme qui évoque autant la nature oisive et transitoire de cette population que l'état d'ébriété auquel elle était le plus souvent associée. D'ailleurs, la présence de cette nouvelle population est à la fois saluée par la CLQ pour les retombés économiques qu'elle engendre et utilisée comme bouc-émissaire pour atténuer les chiffres sur les ventes d'alcool ou bien le nombre d'arrestations pour ébriété. Par exemple, vers la fin des années 1920, alors que la présence des touristes américains est la plus prononcée et qu'il y a une remontée des arrestations pour ébriété dans la ville de Montréal, la CLQ publie le nombre d'arrestations des Canadiens et des étrangers séparément :

<sup>128</sup> CLQ, *Rapport annuels 1923/24*, p. 72.

<sup>129</sup> Okrent, *op. cit.*, p. 336.

<sup>130</sup> Prévost, Gagné et Phaneuf, *op. cit.*, p. 96.

<sup>131</sup> CLQ, *Rapport annuels 1924/25*, p. 68.

**Figure 3 :**  
**Cité de Montréal**  
**Arrestations pour ivresse, 1927-1930**

Année	Arrestations de Canadiens	Arrestations d'étrangers	Pourcentage d'étrangers arrêtés
1927	3318	1347	41%
1928	3401	1108	33%
1929	3958	1678	42%
1930*	1715	732	43%

\*Les données pour l'année 1930 concernent uniquement les premières cinq mois de l'année.  
Source : Commission des Liqueurs de Québec, *Rapport annuel 1929/30*, p. 86.

Ces chiffres témoignent non seulement de la grande présence de touristes, mais aussi du fait qu'une bonne partie de ces derniers viennent pour boire et faire la fête. D'ailleurs, la plupart des guides de voyage de l'époque contiennent une section sur les lois de liqueurs au Québec et l'un d'entre eux va même publier une liste complète de tous les magasins de liqueurs<sup>132</sup>. Les motifs véritables des touristes à destination de Montréal sont aussi l'objet de sarcasmes dans le guide de voyage satirique de Norris Hodgins de 1927 : « *It is not difficult to see why Montreal should thus draw itself the near ends of so many journeys, for this cosmopolitan city is extraordinarily interesting – historically, geologically, racially, alcohol- what I mean is, it is extraordinarily interesting* »<sup>133</sup>. Pour l'auteur, l'alcool est la raison principale pour laquelle les touristes se rendent dans la métropole alors que les autres aspects charmants de la ville représentent seulement un bonus.

Parmi ces touristes et visiteurs figurent de nombreux hommes d'affaires. Au cours des années 1920, de plus en plus de grandes entreprises américaines et canadiennes décident de tenir leurs congrès annuel dans la métropole bien arrosée. L'*Office des congrès et du tourisme du Grand Montréal* (OCTGM), aujourd'hui *Tourisme Montréal*, est fondé en 1919, juste à temps pour accueillir cette foule de

<sup>132</sup> Le guide de 1929 de John Greenford contient une liste complète des magasins de liqueurs à Montréal. Ce dernier a sans doute été financé en partie par des brasseurs et distillateurs puisque 7,5 des 24,7 pages de publicité sont pour des marques d'alcool. John G. Greenford, *Montreal and Quebec tourist guide*, Montreal, 1929, 96 pages.

<sup>133</sup> Norris Hodgins, *So this is Montreal! Another guidebook that is different; irrelevant, but interesting information (with footnotes) about Canada's metropolis, compiled for the enjoyment of the tourist, the enlightenment of the heathen, and the enrichment of the author*, Gordon & Gotch Limited, Montreal, 1927, p 3.

touristes. Dans un de ses dépliants produits vers 1927, on voit l'ampleur prise par le tourisme d'affaires dans la métropole. Dans une liste partielle des organisations qui ont tenu leurs congrès à Montréal en 1925 et 1926, qui contient les noms de 29 associations, on trouve des organismes aussi importants que le *American College of Surgeons*, la *American Society of Civil Engineers* et le *Canadian Pulp and Paper Association*<sup>134</sup>. Les vraies intentions des hommes d'affaires venus à Montréal pendant la prohibition sont même caricaturées sur une carte postale destinée aux touristes de liqueurs qui voulaient assumer leurs intentions de voyage :

**Image 1 : Carte postale canadienne pendant la prohibition**



Source : Marty Gervais, *The Rumrunners: A Prohibition Scrapbook*, Biblioasis, 2009, p. 22.

Cette nouvelle présence de touristes américains semble avoir été un peu moins troublante pour la CLQ que pour son homologue ontarien le LCBO (*Liquor Control Board of Ontario*). Quand la prohibition est abolie en Ontario en 1927, D.B. Hanna, chef commissaire de la nouvelle LCBO déclare que :

<sup>134</sup> Archives de la Ville de Montréal. P098,S1,D066 - *Montreal, Canada, Province of Quebec Tours*, Montreal Tourist and Convention Bureau, c. 1925, 16 pages.

*Ontario must not be made a beer garden for non-resident groups; at the same time the Board welcomes to Ontario and desires to give service to legitimate tourists and travellers from the United States and elsewhere... people who come across the line for the purpose of indulging in 'a blow-out' will be disappointed*<sup>135</sup>.

Ce ton inhospitalier envers les touristes américains amateurs de débauche contraste avec celui de la CLQ qui est un peu plus chaleureux envers les touristes de liqueur, même si elle les utilise à son profit quand elle explique ses ventes. Par exemple, dans son rapport de 1930/31, quand il y a une légère augmentation de la vente des spiritueux (précisément l'alcool dont elle voulait rendre la consommation plus défavorable), la CLQ écrit : « Encore faut-il tenir compte du fait que la vague de tourisme qui envahit notre province en volume constamment croissant tous les ans, est largement, pour ne pas dire entièrement, responsable de cette augmentation légère dans la consommation des spiritueux »<sup>136</sup>. Quoiqu'il en soit, les sources de l'époque tendent à affirmer que les touristes américains qui cherchaient un « *blow-out* » à Montréal durant cette époque n'étaient pas déçus.

Mais les Américains ne sont pas les seuls à affluer vers cette ville à l'époque. Montréal attire aussi de nombreux touristes ontariens jusqu'à l'abolition de la prohibition dans la province en 1927 et la légalisation de la consommation dans les hôtels en 1934. Bien que les chiffres présentés par la CLQ ne nous permettent pas d'extrapoler la présence ontarienne (ils distinguent entre les Canadiens et les étrangers, mais pas entre les Québécois et les Ontariens), leur présence remarquable dans la ville de Hull (aujourd'hui partie de Gatineau) témoigne du goût des Ontariens pour faire la fête au Québec. La ville québécoise de Hull est séparée de la ville d'Ottawa en Ontario par la rivière des Outaouais. Hull connaît aussi un essor de sa vie nocturne pendant cette époque grâce aux touristes ontariens. À l'époque, la ville publie les statistiques d'arrestations des Québécois et des Ontariens séparément. Grâce à ces données officielles, on apprend que les Ontariens représentaient 75% de toutes les arrestations sur le territoire de Hull pendant les années 1920 et que 90% des arrestations à Hull entre 1926 et 1938 l'ont été pour ivresse, désordre et fréquentation de maisons de jeu et

<sup>135</sup> Malleck, « An Innovation ... », p. 157-158.

<sup>136</sup> CLQ, *Rapport annuel 1930/31*, p. 7.

prostitution<sup>137</sup>. Il semble que si Montréal était une oasis pour les Américains, Hull était une mini-oasis pour les Ontariens. Bien que ces chiffres ne nous montrent pas le nombre d'Ontariens qui ont visité Montréal, ils démontrent quand même que nombreux sont les Ontariens qui sont venus au Québec pendant la prohibition pour étancher leur soif de boissons alcoolisées. Montréal, avec sa vie nocturne en plein essor et sa proximité avec la région la plus densément peuplée de l'Ontario (et du Canada), a sûrement attiré de nombreux touristes en provenance de cette province.

Étant donné qu'environ la moitié de la province du Québec était sous des prohibitions locales pendant toute la période étudiée, Montréal aura aussi servi d'oasis pour nombre de Québécois. Le nouveau réseau routier de la province, financé en partie par les revenus de la CLQ et les retombées économiques du tourisme en général, rendait Montréal plus accessible aussi pour ces populations rurales. Un énorme guide bilingue (781 pages) de la province est publié par les Éditions Perreault en 1926 afin d'inciter les Québécois à découvrir leur province et le nouveau réseau routier<sup>138</sup>.

L'adoption de la prohibition aux États-Unis incite aussi de nombreux artistes américains (notamment des musiciens de jazz et artistes de cabaret de New York) à débarquer dans la métropole à la recherche de travail. Aux États-Unis, la perte de revenus de la vente d'alcool engendre la fermeture de beaucoup de bars (plutôt appelés *saloons* à l'époque), cabarets et hôtels. C'est ainsi qu'un certain nombre de musiciens de Harlem migre et inaugure l'ère du jazz à Montréal. Pour les artistes américains noirs, la ville offrait non seulement du travail, mais aussi une certaine hospitalité. En effet, l'idée de la « ville ouverte » a eu un sens particulier pour eux car contrairement aux États-Unis où la ségrégation était en force, à Montréal, ils pouvaient jouer sur les mêmes scènes que les Blancs, manger à la même table qu'eux et discuter avec des femmes blanches « sans craindre de se faire lyncher »<sup>139</sup>. Le fait que les musiciens noirs et blancs puissent jouer ensemble sur la même scène était une pratique inconnue aux États-Unis à l'époque, créant, selon Gilmore, « un climat d'échange et de coopération » dans la

---

<sup>137</sup> Brosseau et Cellard, *op. cit.*, p. 15.

<sup>138</sup> *Guide des touristes : province de Québec, Ontario et États-Unis/Tourists' guide : Province of Quebec, Ontario and United States*, Montréal, Éditions Perrault, 1926, 781 pages.

<sup>139</sup> Gilmore, *op. cit.*, p. 36.

métropole. Voici comment le saxophoniste Randolph Whinfield raconte son arrivée à Montréal en 1922 : « C'était comme retrouver les bras de ta mère. Les musiciens blancs ne laissent personne nous insulter. Et les femmes nous adoraient – elles nous gâtaient! »<sup>140</sup>. En même temps, il faut constater que cette liberté était relative et avait ses limites. Comme le constate Gilmore, ces musiciens étaient interdits de séjour dans plusieurs hôtels et boîtes de nuit et ils subissaient « une discrimination subtile mais indéniable dans plusieurs aspects de leur vie quotidienne »<sup>141</sup>. De plus, même s'ils n'étaient pas assujettis à la même ségrégation qu'aux États-Unis, il reste qu'ils se sont retrouvés ghettoïsés dans le quartier de la Petite Bourgogne. Bien que leur présence ait contribué à cette réputation de Montréal comme ville « ouverte », il faut bien voir que cette ouverture avait ses limites.

Ces artistes alimenteront aussi des boîtes de nuit vouées particulièrement aux spectacles avec des artistes noirs, ce qu'on appelait les « clubs noirs ». La plus fameuse de ces boîtes de nuit, le Terminal Club, ouvre ses portes sur la rue Saint-Antoine pendant les années 1920, juste en face de la gare de train Windsor. D'autres, comme le *Rockhead's Paradise* et le *Boulevard* ouvrent les leurs plus tard en 1928.

En plus des musiciens de jazz débarquent de nombreux artistes de cabaret, mouvement qui s'accroît un peu plus tard durant la période de la prohibition. Comme le constatent les historiens André Bourassa et Jean-Marc Larrue, bien que les *night clubs* apparaissent à Montréal au début des années 1920, c'est au début des années 1930 qu'ils prennent leur essor<sup>142</sup>. Cet essor est ponctué par la présence de l'artiste de cabaret américaine Texas Guinan, connue comme la « reine de la prohibition » lors de l'ouverture du cabaret *Frolics* en 1930 avec son célèbre spectacle « *Hello Suckers!* » :

Star adulée des night clubs de New York, Texas Guinan arriva sur la " *Main* " auréolée de son titre de " *Best Known Hostess of the Prohibition Era* ". Elle ne fit pas que subjuguier le public montréalais, elle entraîna dans son sillon une multitude d'artistes de night-clubs (M.C., chanteur, musiciens, etc.) qui vinrent également s'établir sur la

---

<sup>140</sup> *Ibid.*

<sup>141</sup> Gilmore, *op. cit.*, p. 36.

<sup>142</sup> André- G. Bourassa et Jean-Marc Larrue, *Les nuits de la " Main " : cent ans de spectacles sur le boulevard Saint-Laurent (1891-1991)*, Montréal, VLB, 1993, p. 116.

"Main "... Cette véritable manne arrivait en pleine crise économique, ce qui incita de nombreuses salles de spectacles à se recycler en night-clubs avec *band* et M.C. américains, noirs et blanc<sup>143</sup>.

Cette manne d'artistes venus pour travailler dans les boîtes de nuit montréalaises dure jusqu'à la fin de la prohibition américaine. Ainsi, on peut considérer que l'ère de la prohibition a servi à dynamiser la vie nocturne montréalaise en attirant davantage d'artistes américains vers la métropole.

En plus des touristes et artistes, de nombreux inspecteurs américains et étrangers viennent aussi à Montréal pour observer le fonctionnement de la nouvelle Commission des Liqueurs. Cette présence est grandement raillée par Norris Hodgins dans son guide satirique de Montréal. Dans une rubrique titrée « *American Invasions and the Q.L.C.* », il écrit :

*Since the passage of the Quebec Liquor act in 1921 the city has again been under American occupation... Of course it is understood that Americans who have come to Montreal since the signing of the Act, have come not for the beer, but for the oppourtunity offered for studying at first hand Quebec's revolutionary experiment in temperance*<sup>144</sup>.

Ces inspecteurs écrivent de multiples rapports sur le système québécois et la situation à Montréal, qui seront abordés dans le chapitre 3 sur la réputation.

En somme, que ce soit des touristes, des hommes d'affaires, des artistes ou des inspecteurs, la prohibition a provoqué un afflux impressionnant de visiteurs à Montréal comme jamais auparavant.

## 2.2 La croissance des lieux de consommation d'alcool et l'essor de la vie nocturne

Avec l'arrivée des « touristes de liqueurs », le nombre de lieux où on peut consommer de l'alcool en ville augmente continuellement pendant les années 1920, ce qui témoigne de l'essor de la vie nocturne grâce à la prohibition. Bien que cette croissance soit constante, elle n'est pas généralisée. Certains types d'établissements, comme les clubs, sont favorisés tandis que d'autres, comme les tavernes et les hôtels, qui sont soumis à des règlements de plus en plus exigeants de la part de la CLQ, le sont

---

<sup>143</sup> *Ibid.*, p. 118.

<sup>144</sup> Hodgins, *op. cit.*, p. 20.

moins. La croissance de ces lieux se produit surtout dans le centre-est de la ville, créant une zone très « humide » parmi d'autres zones plus « arides » de l'île.

### 2.2.1 La croissance des lieux de consommation d'alcool

Quand le premier ministre Taschereau institue la CLQ en 1921, il ouvre effectivement la porte à l'essor des lieux de consommation d'alcool à Montréal. La nouvelle *Loi des liqueurs* de 1921 n'imposait aucune restriction sur le nombre de permis qui pouvait être octroyé, laissant les décisions à la discrétion de la CLQ. Ce pouvoir fut quand même critiqué, notamment par l'opposition conservatrice à l'Assemblée législative du Québec qui, en 1922, revendiquait en vain la suppression du monopole d'État et des règles plus strictes sur la vente de l'alcool<sup>145</sup>. Le nombre total de permis octroyés (toutes catégories confondues) par la CLQ entre 1921/22 et 1933/34 dans la ville passe de 926 à 1631, une augmentation de 76%, alors que la population augmente d'environ un quart<sup>146</sup>. Montréal devient ainsi, comme le constate le guide de voyage de 1924 de Charles Stokes, « une ville de bars »<sup>147</sup>, avec une panoplie de différents lieux de consommation d'alcool pour répondre à la demande touristique.

---

<sup>145</sup> Dupont, *op. cit.*, p. 47.

<sup>146</sup> CLQ, *Rapport annuel 1932/33*, p. 33.

<sup>147</sup> Traduit par l'auteur. Stokes, *op. cit.*, p. 3.

Figure 4 : Permis d'alcool octroyés dans la ville de Montréal, 1921-1935

**SERVICE DES PERMIS**  
*Tableau général des permis en vigueur, durant les quatorze années de fonctionnement de la Commission.*  
**DISTRICT DE MONTRÉAL**  
**CITÉ DE MONTRÉAL**

Années	Hôtels	Tavernes, y compris tavernes dans hôtels	Restaurants	Magasins de bière	Brasseries	Clubs	Clubs, Art. 31	Bateaux à vapeur	Wagons restaurants	Banquets	Postes de commerce	Totaux
1921-1922	55	284	57	444	8	29	...	7	6	34	2	926
1922-1923	60	301	46	518	8	31	...	7	8	20	2	1,001
1923-1924	56	302	45	582	6	29	26	6	9	20	2	1,083
1924-1925	51	306	40	612	3	32	29	6	10	38	2	1,129
1925-1926	55	308	55	665	3	38	38	7	12	44	2	1,227
1926-1927	55	312	68	733	3	34	33	7	14	71	2	1,332
1927-1928	52	313	84	801	4	40	41	7	14	50	2	1,408
1928-1929	50	313	77	839	4	40	41	6	16	35	2	1,423
1929-1930	54	313	76	876	3	43	45	6	16	58	2	1,492
1930-1931	54	314	73	896	3	45	50	5	16	90	2	1,548
1931-1932	55	314	81	917	3	49	50	5	15	75	1	1,565
1932-1933	57	314	84	933	3	50	52	5	12	120	1	1,631
1933-1934	57	314	82	835	3	52	55	3	12	154	1	1,568
1934-1935	54	314	84	803	3	63	65	3	9	247	1	1,646

Source : Commission des Liqueurs du Québec, *Rapport annuel 1932/33*, p. 33

Or, comme le montre le Tableau 4, certaines catégories d'établissements connaissent une croissance plus importante que d'autres. Par exemple, le nombre d'hôtels à Montréal avec permis d'alcool évolue peu au cours de la période, passant de 55 en 1921/22 à 54 en 1934/35. Ironiquement, l'année du climax du phénomène du tourisme de liqueur américain en 1928/29, juste avant que le krach boursier mette fin aux années dites « folles », le nombre d'hôtels avec permis d'alcool est à son plus bas niveau, à 50. On peut expliquer cette contradiction par les règlements de plus en plus exigeants de la CLQ vis-à-vis des hôteliers. Ayant le contrôle sur l'octroi des permis, la CLQ se donne la mission d'améliorer la qualité de l'hôtellerie dans la province et impose de plus en plus d'exigences, un phénomène qui s'accroît au cours des années 1920. Par exemple, en 1925/26, la CLQ rapporte avoir demandé aux propriétaires des hôtels des améliorations dans :

Le service d'aqueduc; la protection contre l'incendie; la salle à manger; le linge, la nourriture, la suppression des mouches; la cuisine; aménagement, ustensiles, garde-manger, glacière, disposition des déchets; les chambres à coucher : lingerie, literie, propreté générale; installation sanitaire; le bain, etc., l'eau chaude... nous avons résolu d'exiger que toute hôtellerie possède un assortiment minimum de vins<sup>148</sup>.

Il est possible que ces demandes, de plus en plus exigeantes, aient empêché la croissance du nombre de permis octroyés aux hôtels au milieu et à la fin des années 1920.

Si le nombre de permis d'alcool octroyé à des hôtels à Montréal ne change pas beaucoup pendant la période étudiée, ceux qui en ont obtenu ces permis se distinguent par leur haut niveau de qualité, un produit direct des exigences de la CLQ et des revenus générés par le tourisme et la vente d'alcool. Année après année, la CLQ rapporte une amélioration dans la qualité de l'hôtellerie dans la province pendant les années 1920 et déclare même dans son rapport de 1923/24 : « Il est assez juste de prétendre que les endroits renommés vers lesquels se dirige l'affluence des voyageurs sont recherchés autant à cause de la qualité de leur hôtellerie que pour les avantages de leur site »<sup>149</sup>. Cette qualité de l'hôtellerie à Montréal est aussi soulignée dans les guides de voyages de l'époque. Un guide de Montréal américain de 1925, publié à Rouses Point, N.Y., la dernière ville avant une frontière très achalandée entre le Québec et les États-Unis, note : « *No city of its size, anywhere, has better hotels than Montreal, and the Place Viger, Windsor, Ritz-Carleton and Mount Royal rank with the leading hostleries of the World. Several smaller hotels also furnish exceptional accommodations* »<sup>150</sup>. Le guide des années 1920 du *Quebec Tourist Association* indique que « *The hotel accommodation in Montréal is of a quality equal to that met with in any capital city of the world* »<sup>151</sup>. Bien que ces guides de voyage aient intérêt à promouvoir la renommée de l'hôtellerie montréalaise, il n'est pas étonnant que cette dernière ait pu se distinguer quand l'hôtellerie partout ailleurs sur le continent souffrait des pertes de revenus liés à la prohibition.

<sup>148</sup> CLQ, *Rapport annuel 1925/26*, p. 6.

<sup>149</sup> CLQ, *Rapport annuel 1923/24*, p. 6.

<sup>150</sup> *Montreal : the American tourists' guide to the Canadian Metropolis*, Rouses Point, N. Y., Northern Publishing Company, 1924, p. 70.

<sup>151</sup> Province of Quebec Tourist Association, *How to visit Montreal: the gate-way city to Old France in North America, the play-ground of the North*, Montreal, 192-?, p. 11.

Si le nombre d'hôtels avec permis d'alcool ne varie pas beaucoup pendant la période étudiée, le nombre de tavernes connaît une croissance constante, même si celle-ci n'est pas fulgurante. Leur nombre augmente de 284 en 1921/22 à 314 en 1933/34, une croissance de seulement 10% (la population augmente d'environ 25% entre temps). Comment expliquer cette croissance timide malgré un essor du tourisme? Dans son rapport de 1922/23, la CLQ offre cette explication possible :

Les tavernes qui correspondent aux anciennes buvettes, avec cette importante différence qu'elles ne peuvent vendre autre chose que de la bière, sont aujourd'hui dans la ville de Montréal au nombre de 305. Il est intéressant de mettre ce chiffre en regard de celui des anciennes buvettes à l'époque où le commerce privé de l'alcool florissait davantage. Avec une population de près de moitié inférieure à ce qu'elle est aujourd'hui, Montréal a compté jusqu'à 600 buvettes qui toutes enrichissaient leur propriétaire, alors que la plupart des tavernes d'aujourd'hui sont tout juste assez achalandées pour ne pas conduire leur propriétaire à la banqueroute.<sup>152</sup>

Le coût élevé des permis aura aussi été un facteur pour limiter leur croissance. En 1921, le coût variait de 500 \$ à 1 500 \$ annuellement selon la valeur du loyer de la taverne<sup>153</sup>. Pour mettre ces chiffres en perspective, le permis coûterait, en dollars canadiens de 2014, entre environ 6 100 \$ et 18 400 \$<sup>154</sup>. De plus, les tavernes pouvaient seulement servir de la bière au verre, contrairement aux restaurants, clubs et hôtels qui pouvaient servir du vin également. En 1928, une longue série de règlements est imposée aux tavernes par la CLQ, incluant, entre autres : l'installation d'un moyen de ventilation et d'un plancher imperméable; des toilettes de taille convenable et avec une fenêtre; l'interdiction de la musique, le chant, la danse; pas de tavernes à 200 pieds d'un lieu de culte, collège, couvent, école publique ou hôpital; finalement, l'interdiction formelle des femmes, qui étaient officieusement exclues des tavernes auparavant<sup>155</sup>. Ces règlements sont sûrement un facteur qui a contribué à la faible croissance du nombre de tavernes à Montréal. Cette hypothèse est renforcée par le fait que les restaurants et clubs, qui

<sup>152</sup> CLQ, *Rapport annuel 1922/23*, p. 54.

<sup>153</sup> Gouvernement du Québec, *Loi des liqueurs alcooliques*, 11 George V, chapitre 24, sanctionnée le 25 février 1921, Québec, 1923, p. 84.

<sup>154</sup> Ces chiffres ont été calculés à partir du site web de la Banque du Canada : [en ligne], [www.bankofcanada.ca/rates/related/inflation-calculator/](http://www.bankofcanada.ca/rates/related/inflation-calculator/), (page consulté le 10 avril 2014).

<sup>155</sup> CLQ, *Rapport annuel 1927/28*, p. 89.

n'étaient pas soumis à ces mêmes restrictions, connaissent un essor beaucoup plus impressionnant.

Dans le cas des restaurants avec permis d'alcool, leur nombre passe de 57 en 1921/22 à 40 en 1924/25 pour remonter jusqu'à 84 en 1932/33. Leur baisse au milieu des années 1920 est sûrement due à des annulations de permis en raison des infractions à la loi et non à une baisse de fréquentation. À ces restaurants avec permis d'alcool très nombreux, s'ajoutent les restaurants sans permis qui connaissent une croissance fulgurante en partie grâce à l'afflux de touristes. Les rapports annuels de la police municipale de la Ville de Montréal en attestent. De 1793 permis municipaux de restauration octroyés en 1920, leur nombre grimpe de manière mitigée mais constante pour atteindre 3949 en 1925, 4120 en 1928, et jusqu'à 6466 en 1932, une augmentation de plus de 260% par rapport à 1920<sup>156</sup>.

Les clubs connaissent aussi un grand essor. La *Loi des liqueurs* de 1921 définit un club comme « un établissement exploité uniquement pour des fins nationales, sociales, patriotiques, politiques ou athlétiques, ou autres objets de ce genre, mais sans gain pécuniaire, et dont les biens ainsi que les bénéfices appartiennent à tous les membre du club »<sup>157</sup>. Avec une définition si vague, les clubs avaient une fonction beaucoup plus polyvalente que les autres établissements (en dehors des hôtels). Ces clubs pouvaient ainsi servir de salle à manger, salle de dance, salle de spectacle et taverne. Dans le Tableau 4, la CLQ fait la distinction entre les « clubs » et les « clubs, art. 31 », mais dans ses rapports, cette distinction reste ambiguë. L'article 31 de la *Loi des liqueurs* accorde le droit aux clubs de servir du vin et de la bière pendant les repas<sup>158</sup>. En revanche, l'article 44a constate que les clubs ont le droit de garder les spiritueux de leurs membres pour consommation sur place, mais pas le droit de les vendre<sup>159</sup>. Probablement, quand la CLQ fait référence aux « clubs », elle désigne les clubs où on peut garder les spiritueux des membres et les « clubs, article 31 », ceux où on avait le droit de servir uniquement de la bière et du vin.

---

<sup>156</sup> Archives de la ville de Montréal. *Fonds du service de la Police de Montréal - VM95,SZ - Rapports annuels du Service de la police de Montréal, 1919-1934.*

<sup>157</sup> *Loi des liqueurs*, p. 71.

<sup>158</sup> *Loi des liqueurs*, p. 79.

<sup>159</sup> *Loi des liqueurs*, p. 90.

Le nombre des deux types de clubs augmente de manière constante pendant la période étudiée. Il passe de 29 en 1921/22 à 52 en 1933/34, une augmentation de 79% pour les « clubs ». Dans le cas des « clubs, article 31 », le nombre passe de 26 en 1923/24 (la première année de leur existence) à 65 en 1933/34, une augmentation de 111%<sup>160</sup>.

Malgré le statut ambigu des clubs dans la littérature de la CLQ, plusieurs guides de voyage de l'époque évoquent l'existence de différents types de clubs à Montréal, tels : *Art Association of Montreal*, *Club Canadien de Montréal*, *Liberal Club*, *Old Colony club*, *Rotary Club*, etc.<sup>161</sup>. S'ajoutant à ces clubs d'intérêt privé ou communautaire les fameux *night clubs*, qui font leur apparition à Montréal au début des années 1920 à la suite de la prohibition américaine<sup>162</sup>. Dans leur livre sur l'histoire des spectacles sur la rue Saint-Laurent, l'artère nommée la « Main » qui divise la ville en est (plus francophone) et ouest (plus anglophone), les historiens André Bourassa et Jean-Marc Larrue évoquent le caractère polyvalent de ces nouveaux établissements : « Le night club tenait à la fois du " saloon " du siècle précédent, des cafés-concerts de la Belle Époque et de la salle de danse traditionnelle avec son bar, sa piste de danse, sa scène illuminée et son orchestre »<sup>163</sup>. Il semble que la définition de la CLQ de « clubs » incluait aussi les dits « clubs de nuit » car dans son rapport de 1923/24, elle constate :

Beaucoup de clubs ne sont que des débits clandestins sur une grande échelle. Nous les avons surveillés très attentivement et malgré cela ils continuent à violer la loi et les propriétaires s'arrangent pour qu'il nous soit impossible de les atteindre... Les propriétaires de ces établissements sont prêts à tout faire pour les garder ouverts. Nous en avons fait condamner un qui cherchait à corrompre nos employés<sup>164</sup>.

Il semble que beaucoup de ces « clubs de nuit » illicites ont bénéficié de permis octroyés par la CLQ au début des années 1930 en raison d'une modification de la *Loi des liqueurs* vers la fin des années 1920, de l'article 56, paragraphe 22, qui rendait toute personne trouvée dans un débit clandestin passible d'une contravention. En 1930/31, la

<sup>160</sup> CLQ, *Rapport annuel 1934/35*, p. 33.

<sup>161</sup> *Guide and tour book to Montreal : the tourists Mecca*, op. cit., p. 24.

<sup>162</sup> Bourassa et Larrue, op. cit., p. 116.

<sup>163</sup> *Ibid.*

<sup>164</sup> CLQ, *Rapport annuel 1923/24*, p. 60.

CLQ note que grâce à cet amendement, il y a eu une diminution marquée du nombre de débits clandestins et l'année d'après, elle proclame que le nombre de débits clandestins a diminué de 50% et que « les clubs de nuit, non licenciés, ont tous disparu, dans notre district. Il semble également que l'octroi de permis à certains propriétaires de ces clubs, permis qui leur a fourni l'occasion de continuer leur commerce sur des bases légitimes, a été une très bonne chose »<sup>165</sup>. Cette conversion des night clubs illicites en entreprises légitimes peut aussi aider à expliquer la croissance fulgurante du nombre de permis octroyés aux deux catégories de clubs au début des années 1930.

En somme, l'afflux de touristes provoqué par la prohibition américaine a favorisé l'essor des établissements avec permis d'alcool à Montréal. Si la croissance de certains, notamment des hôtels et les tavernes, fut freinée à cause de l'encadrement exercé de la CLQ, ces derniers vont toutefois assurer une meilleure qualité d'offre pour les touristes. D'autres établissements, comme les « clubs », incluant les nouveaux « clubs de nuit », plus polyvalents, prennent de plus en plus de place dans la vie nocturne montréalaise.

### 2.2.2 La géographie de la vie nocturne montréalaise : zones humides et zones arides

Si la prohibition a provoqué l'essor de la vie nocturne montréalaise, cette dernière semble avoir été concentrée dans la partie est de la ville, alors que d'autres parties de l'île auraient été complètement à sec. Le meilleur aperçu de la géographie de cette vie nocturne que l'on a trouvé vient d'un organisme réformiste anglo-protestant qui, à l'époque, s'alarme du nombre grandissant de lieux de consommation d'alcool et d'amusements à Montréal, le YMCA (*Young Men's Christian Association*). En 1925, à l'aide de 150 bénévoles, ce dernier tente de répertorier tous les « lieux d'amusements commercialisés » dans la ville<sup>166</sup>. Ils produisent et diffusent ainsi une série de cartes et de rapports qui illustrent l'ampleur qu'a prise la vie nocturne dans la métropole. Comme il est souligné sur leurs cartes et dans leur rapport, plusieurs villes indépendantes sur l'île, soit adjacentes à la ville comme Montréal Ouest, Hampstead, et Verdun, soit enclavées par la ville comme Westmount, Outremont et Mont Royal, n'ont pas de lieu

---

<sup>165</sup> *Ibid.*

<sup>166</sup> Concordia University Records Management and Archives, *1925 Montreal YMCA Population Study*, P145/05E01, p. 1.

bénéficiant d'un permis d'alcool<sup>167</sup>. Ces villes de banlieue, pour la plupart majoritairement anglo-protestantes et bien nanties, forment une sorte de ceinture « sèche » autour du centre-ville de Montréal du nord jusqu'au sud-ouest.

Au premier coup d'œil, deux de ces villes ne semblent pas entrer dans la catégorie des villes anglo-protestantes et bien nanties : Verdun et Outremont. C'est le cas de Verdun qui abrite plutôt une population ouvrière, et qui pourtant prohibe l'alcool sur son territoire comme les autres villes bourgeoises sur l'île telles Westmount, Outremont et Hampstead. Mais alors que Verdun compte aujourd'hui une population majoritairement francophone, à l'époque, la ville était plutôt peuplée d'anglophones et de protestants, des populations plus propices à voter en faveur de la prohibition. Dans le recensement du Canada de 1921, parmi la population âgée de 10 et plus, 53% des résidents parlaient l'anglais seulement, 32% l'anglais et le français alors que 12% parlaient le français seulement<sup>168</sup>. En termes de religion, les catholiques (incluant les catholiques anglophones) représentaient 49% de la population<sup>169</sup>, tandis que les Anglo-protestants sont restés majoritaires à Verdun pendant toute la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle. Bien que ce poids démographique des Anglo-protestants soit sûrement une des raisons pour lesquelles les Verdunois ont voté et maintenu la prohibition au niveau local, ce n'est probablement pas la seule. De fait, la longue histoire de la régulation de l'alcool au niveau local à Verdun semble plus complexe puisqu'elle débute bien avant les années 1920 avec l'adoption de la prohibition locale sous la loi Scott et se perpétue, en quelque sorte, jusqu'à aujourd'hui<sup>170</sup>. La position particulière de cette ville vis-à-vis l'alcool mériterait une exploration historique plus approfondie.

---

<sup>167</sup> YMCA, *op. cit.* p. 7.

<sup>168</sup> Government du Canada, *Sixth Census of Canada, 1921*, Vol. 2, Ottawa, F.A. Acland, 1924, p. 577.

<sup>169</sup> *Census of Canada, 1921, op. cit.*, Vol. 1, p. 654-655.

<sup>170</sup> La ville de Verdun a aboli sa prohibition locale sous la loi Scott en 1929 (CLQ, *Rapport 30/31*, p. 62). En revanche, la ville a autorisé les magasins de bière par la suite et est restée sous la loi de tempérance du Québec. Ainsi, 35 points de vente de bière sont apparus à Verdun dans l'année fiscale de 1931/32 (CLQ, *Rapport 31/32*, p. 36). Ce n'est qu'en 1965 que la ville s'est dotée d'une réglementation interdisant certains commerces tels que les tavernes, les clubs de nuits et les cabarets. Ville de Montréal, Arrondissement de Verdun, « Prohibition dans Verdun », [en ligne] [http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?\\_pageid=8637\\_96325588&\\_dad=portal&\\_schema=PORTAL](http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=8637_96325588&_dad=portal&_schema=PORTAL) (page consulté le 15 mai 2014). Ce règlement fût aboli qu'en 2010. « Feu vert à l'ouverture des bars et des tavernes », *iciradiocanada.ca*, 9 décembre 2010, [en ligne] <http://ici.radio-canada.ca/regions/montreal/2010/12/09/002-verdun-bars-permis.shtml> (page consulté le 15 mai 2014).

Le cas d'Outremont paraît lui aussi constituer une exception à la règle. Or, cette ville, où la bourgeoisie francophone de Montréal s'installe dans les premières trois décennies du XX<sup>ème</sup> siècle, comptait néanmoins une forte population non-catholique durant les années 1920. Malgré le fait que le recensement de 1921 ne fournit pas d'information au niveau linguistique pour les villes de moins de 15 000 âmes (Outremont en comptait 13 249 en 1921), l'information sur la religion de ses habitants nous donne une certaine idée de la répartition linguistique, avec 52% de catholiques, 9% de Juifs et le restant, principalement de confessions protestantes<sup>171</sup>. On peut penser que la présence des Anglo-protestants a probablement joué un rôle dans la décision d'Outremont de rester à sec pendant cette période.

Bien que la présence de populations anglo-protestantes dans certaines villes soit évoquée ici comme facteur explicatif probable de leur appui à la prohibition locale, on peut aussi considérer que leur position vis-à-vis la prohibition exprime également un sentiment de crainte face aux périls associés au milieu urbain. De fait, à l'exception de Verdun, pratiquement toutes les villes entourant Montréal qui ont adopté des prohibitions locales étaient des banlieues plutôt bourgeoises caractérisées par une volonté des élites de vivre « entre soi », à l'écart de la grande ville et des fléaux, réels ou imaginaires, qui lui sont associés (bruit, pauvreté, prostitution, criminalité, etc.)<sup>172</sup>. Il semble donc conséquent que ces banlieues aient été en faveur de la prohibition qui leur est apparue comme un moyen efficace de se protéger du bruit et de la débauche causés par la consommation d'alcool en lieu public.

Ces villes pro-prohibition contrastent avec les quartiers du centre-est de la ville, plus populaires, où, comme le souligne le YMCA dans son sondage de 1925, « les éléments français, hébreux, et étrangers demeurent »<sup>173</sup>. Dans sa carte sur les lieux « d'amusement commercialisé », la YMCA ne montre même pas les parties ouest de la ville ou de l'île, comme si ces quartiers ne devaient pas être associés avec Montréal et l'immoralité présumée y régner. La mise en page de la carte, avec les établissements

<sup>171</sup> *Census of Canada, 1921, op. cit.*, Vol. 1, p. 654-655.

<sup>172</sup> Voir Harold Bérubé, *Des sociétés distinctes. Gouverner les banlieues bourgeoises de Montréal, 1880-1939*. Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press, 2014.

<sup>173</sup> Traduit par l'auteur. YMCA, *op. cit.*, p. 1.



*more rampant and where young people are in greater danger from the forces that pander to lust for profit*<sup>174</sup>.

Si les cartes et le sondage du YMCA sont imprégnés d'un grand moralisme dirigé vers les quartiers à majorité francophone et immigrante de la ville où il y a une forte expansion de la vie nocturne, ils fournissent toutefois certains détails intéressants sur ce phénomène pendant la prohibition.

Ainsi, on constate que la croissance des lieux de consommation d'alcool se concentre dans deux quartiers en particulier : le district « centre-est » qui comprend plus ou moins les arrondissements actuels de Ville-Marie Est, le Plateau Mont-Royal et Rosemont; et le quartier Saint-Antoine, qui correspond aujourd'hui plus ou moins aux quartiers de Griffintown et de la Petite Bourgogne. Le district « centre-est » comptait 611 des 994 débits de boissons alcoolisées de la ville en 1925, surtout concentrés autour des deux grandes artères des rue Saint-Laurent et Sainte-Catherine<sup>175</sup>. L'épicentre de l'oasis (ou de la tâche noire de la carte du YMCA), comprenait aussi le fameux quartier du Red-Light avec des centaines de maisons de prostitution et le plus grand nombre de maisons de jeux au pays. Les touristes venus pour l'alcool ont ainsi eu accès à d'autres plaisirs coupables dans ce quartier. Si les villes plutôt anglophones comme Westmount étaient à sec, cela ne veut pas dire que les Anglophones de l'île ne se rendaient pas dans le district « centre-est » en quête de soirées bien arrosées. Le YMCA constate que « *Evidently youth gets much of its recreation and uplift " downtown " instead of in the neighbourhood* »<sup>176</sup>. Adjacent à ce quartier se trouve le quartier Saint-Antoine, là où se concentrait la population noire de Montréal et où a émergé la scène de jazz. Le YMCA juge ce quartier dangereux pour les jeunes protestants, soulignant qu'il y a souvent des jeunes dans la rue, qu'il y a un problème de gangs et que presque tous les lieux « d'amusement commercialisé » sont d'un « *low order* »<sup>177</sup>.

Si la présentation du sondage par le YMCA peut être vue comme une manière de distancer les quartiers plus anglo-protestants de la débauche associée avec le district

---

<sup>174</sup> *Ibid.*

<sup>175</sup> YMCA, *op. cit.*, p. 2.

<sup>176</sup> *Ibid.*

<sup>177</sup> *Ibid.*

centre-est, le sondage révèle que les Anglophones étaient très présents dans ce dernier. Dans son sondage réalisé auprès des propriétaires de bars, les bénévoles ont évalué la fréquentation hebdomadaire dans les tavernes et le pourcentage d'Anglophones versus Francophones. Fait intéressant, pour les tavernes du district du centre-est pour lesquels le propriétaire a fourni l'information, le pourcentage d'Anglophones dans les tavernes était en moyenne de 31%. Des 105 tavernes dans le district centre-est, une seule ne comptait aucune présence anglophone et la majorité des tavernes affichait une grande mixité de ces communautés linguistiques. Si la plupart des quartiers à majorité anglophone sur l'île ne comptaient aucun lieu de consommation d'alcool public, il est clair que nombreux sont ceux qui venaient dans les zones humides à la recherche d'amusement. Les tavernes, clubs et restaurants du centre-est de la ville semblent aussi avoir été des lieux de rencontre des communautés linguistiques dans une ville relativement divisée selon ce critère. Le faible nombre d'arrestations pour ivresse (présentées dans un tableau de la CLQ en 1924) dans les divers secteurs sur l'île de Montréal montre le contraste marqué entre les zones arides et humides :

**Figure 5 :**  
**Moyenne mensuelle des arrestations pour ivresse de**  
**1920 à 1924, Montréal et villes indépendantes adjacentes**

Ville	1920	1921	1922	1923	1924
Montréal		530	363	280	243
Verdun	8,6	4,6	8,5	2,3	1,5
Westmount	2,4	2,2	1,1	5,3	2,5
Outremont	1,5	1,8	1,4	2,2	1

Source : CLQ, *Rapport annuel 1923/24*, p. 74.

Si la prohibition a favorisé l'essor de la vie nocturne montréalaise, cette croissance s'est concentrée du côté est de la ville et elle était davantage associée aux communautés francophones et immigrantes, surtout par des organismes anglo-protestants comme le YMCA, même si des membres de sa communauté ont clairement été très présents dans les tavernes du centre-ville. Ainsi, les mesures prohibitives des banlieues du nord jusqu'au sud-ouest de Montréal ont non seulement empêché l'expansion de la vie

nocturne montréalaise, mais aussi permis à la communauté anglo-protestante de se distancer, géographiquement et moralement, de la débauche associée au centre-ville.

### 2.3 La vie nocturne illicite : les débits clandestins et la contrebande d'alcool

Si le nombre de lieux avec permis d'alcool ne cesse de croître pendant la période étudiée, il est important de souligner qu'il existait un monde illicite qui a aussi profité de la prohibition et de l'afflux de touristes. En dépit du système de « contrôle gouvernemental », les débits clandestins (*blind pigs*) sont demeurés présents à Montréal tout au long des années 1920. Comme aux États-Unis, les policiers ont souvent exprimé leur incapacité à les abolir face à des criminels de plus en plus financés et organisés. Parmi ces débits clandestins figuraient les nombreuses maisons de jeux et de prostitution de la ville, connues pour vendre de l'alcool de contrebande<sup>178</sup>. Ces lieux existaient en parallèle avec les entreprises légitimes, offrant des activités illicites aux touristes de liqueur. Ces établissements ont surtout profité de la vente d'alcool de contrebande, qui provenait soit des alambics illégaux locaux ou même, ironiquement, des États-Unis. Cet alcool de contrebande est resté présent à Montréal tout au long de la période étudiée et encore, les autorités ont souvent eu de la difficulté à l'endiguer.

#### 2.3.1 Les débits clandestins et la vie nocturne illicite

Les débits clandestins constituent un des plus forts symboles de la prohibition. Leur présence continue à Montréal ne constitue pas tant une retombée de la prohibition, qu'un indice des limites du système de contrôle gouvernemental. De fait, le prix élevé de l'alcool et des permis, l'interdiction de servir des spiritueux et les heures d'ouvertures limitées créent un marché pour les débits clandestins à Montréal, car ils restent ouverts jusqu'aux petites heures du matin, de manière complémentaire aux lieux avec permis d'alcool. On y vend également des spiritueux et de l'alcool de contrebande, ce qui peut donner un meilleur profit au propriétaire et souvent un meilleur prix au consommateur en fonction du lieu. Dans son rapport de 1922/23, la CLQ remarque que son service de police a découvert 1186 débits clandestins à Montréal, presque le double de l'année

---

<sup>178</sup> Proulx, *op. cit.*, p. 33-34.

précédente<sup>179</sup>, et un nombre plus élevé que tous les permis accordés par la CLQ cette année là (1926), témoignant d'un monde illicite parallèle de taille semblable à celui des lieux sous licence<sup>180</sup>. Bien que le nombre de débits clandestins semble élevé comparé à celui des établissements avec permis, il est beaucoup moins important que les estimations de ces derniers dans les villes américaines sous prohibition. Par exemple, l'historien Daniel Okrent a constaté que Détroit, une ville de population similaire à celle de Montréal à l'époque, comptait 7 000 débits clandestins en 1923, un chiffre qui triple rendu en 1928<sup>181</sup>. Comparée à cette ville américaine, la problématique des débits clandestins à Montréal semble mineure. Mais mineure ou non, les débits clandestins sont une réalité qui perdure au cours des années 1920 à Montréal malgré les efforts de la police des liqueurs pour les garder fermés. Si le nombre de débits clandestins trouvés par la police des liqueurs à Montréal diminue en 1923/24 à 963, celle-ci constate une certaine impuissance à les garder fermés à la suite des autorités dans les régions sous prohibition :

Malgré nos efforts, nous savons que les débits clandestins existent toujours, et que nous ne réussissons jamais à faire fermer toutes ces maisons d'une manière permanente. Notre expérience nous démontre qu'aussitôt que des recherches et arrestations sont faites dans un de ces débits, la maison recommence à servir au même usage illégal presque immédiatement après. Dans plusieurs cas, le propriétaire s'arrange de façon à ne pas être connu en faisant faire par un employé son commerce illicite<sup>182</sup>.

Ce constat démontre que la présence continue des débits clandestins dans les années 1920 n'était pas due à l'ignorance des nouvelles lois par les propriétaires, mais à leurs espoirs de profits substantiels générés par la vente clandestine d'alcool et qui plus est, après les heures légales. Curieusement, la CLQ ne publie plus le nombre de débits clandestins trouvés à Montréal après 1922/23, ce qui ne nous permet pas de savoir si ce phénomène a connu une croissance ou un recul. En revanche, les commentaires dans le rapport de la CLQ de 1924 /25 sur les débits clandestins à Montréal suggèrent que la situation n'a pas beaucoup changé deux ans plus tard :

<sup>179</sup> CLQ, *Rapport annuel 1922/23*, p. 30.

<sup>180</sup> *Ibid.*

<sup>181</sup> Okrent, *op. cit.*, p. 260.

<sup>182</sup> CLQ, *Rapport annuel 1922/23*, p. 60.

Comme par le passé, il a été constaté que les tenanciers de véritables débits clandestins, s'efforcent de continuer leur commerce là où il est déjà établi. Toutefois, nous avons réussi à en fermer plusieurs mais il en reste encore malgré les multiples descentes que nous y avons faites. Il faut mentionner en particulier certains soi-disant Clubs dont les propriétaires défient la Loi, et qu'il nous a été jusqu'ici impossible de fermer définitivement<sup>183</sup>.

Si la CLQ ne publie pas le nombre de débits clandestins trouvés à Montréal après 1922/23, le nombre de plaintes faites à la CLQ et le nombre d'investigations et de causes réglées dans le district de Montréal montent en flèche au cours des années 1920, comme le montre le Tableau 6 suivant :

**Figure 6 :**

**Plaintes/Investigations et causes réglées, District de Montréal, 1922-1933**

	1922 / 23	1923 / 24	1924 / 25	1925 / 26	1926/ 27	1927 / 28	1928 / 29	1929 / 30	1930 / 31	1931 / 32	1932 / 33
Plaintes	-	3823	4806	5328	5934	6527	6291	7561	7191	4680	4016
Investi- gations et causes régées	3403	3325	4004	4521	6619	6527	6174	6833	6463	5187	4921

Source : CLQ, *Rapports annuels 1922/22-1932/33*.

Bien que ces chiffres représentent tout le « district » de Montréal, qui comprenait essentiellement toute la partie ouest du Québec (incluant des régions sous prohibition locale), la tendance générale à la hausse tout au long des années 1920 suggère que la défiance de la *Loi des liqueurs* était plutôt un phénomène en croissance.

Mais si la CLQ réaffirme sa difficulté à garder les débits clandestins fermés au cours des années 1920, au début des années 1930, elle remporte un meilleur succès. Grâce à une modification de la *Loi des liqueurs*, article 56, paragraphe 22, qui rendait toute personne trouvée dans un débit clandestin admissible à une contravention, la CLQ déclare dans son rapport de 1930/31 que le nombre de débits clandestins a diminué de 50% depuis les derniers trois ans, que les clubs de nuits illicites ont tous disparu et que

<sup>183</sup> CLQ, *Rapport annuel 1924/25*, p. 51-52.

plusieurs des propriétaires ont fini par demander un permis pour continuer leur commerce sur une base légale<sup>184</sup>. Il semble que la peur de se faire arrêter était suffisante pour dissuader les clients de boire dans un débit clandestin, dans la mesure où il y avait de plus en plus de lieux avec permis où on pouvait consommer de l'alcool, un choix que n'avaient pas les Nord-Américains dans des régions sous prohibition, où les débits clandestins ont proliféré.

Toutefois, bien que beaucoup de propriétaires de débits clandestins se soient dotés d'un permis d'alcool au début des années 1920, cela ne signifie pas qu'ils n'étaient pas impliqués dans des activités illicites. Comme l'a constaté historienne Susan Morton, des propriétaires notoires de maisons de jeux comme Eddy « Kid » Baker et Harry Davis, étaient aussi impliqués dans les entreprises légitimes avec permis d'alcool comme les cabarets, cafés, restaurants et boîtes de nuit<sup>185</sup>. Il existait donc un chevauchement entre le monde légal des lieux de consommation d'alcool légal et le monde des établissements illicites.

À l'époque, Montréal est également connue pour ses maisons de prostitution et de jeux, qui profitent aussi de la vente d'alcool clandestin pendant la période étudiée. Au début des années 1920, Montréal est une des seules villes en Amérique du Nord dotée d'un Red-Light, c'est-à-dire un quartier avec une grande concentration de maisons de prostitution visible. Si les mouvements réformistes ont réussi à implanter des lois pour réprimer l'alcool, ils ont aussi réussi à faire adopter des lois pour réprimer la prostitution. Avant 1909, la plupart des villes américaines, petites et grandes, avaient des quartiers *Red-Light*. Mais avec l'adoption en 1919 de lois « *Red Light Abatement* » dans 41 des états américains, la plupart des quartiers Red-Light aux États-Unis vont disparaître<sup>186</sup>. Ceci ne veut pas dire que la prostitution comme telle ait disparu des États-Unis, mais tout comme ce fut le cas avec l'alcool et la prohibition, cette pratique a été poussée davantage vers la clandestinité. Ainsi, c'était surtout le caractère visible de la

---

<sup>184</sup> CLQ, *Rapport annuel 1931/32*, p. 70.

<sup>185</sup> Morton, *op. cit.*, p. 145.

<sup>186</sup> Peter C. Hennigan, « Property War: Prostitution, Red Lights Districts and the Transformation of Public Nuisance Law in the Progressive Era », *Yale Journal of Law and Humanities*, 16, no° 1, p. 123-198, [en ligne], <http://digitalcommons.law.yale.edu/cgi/viewcontent.cgi?article=1286&context=yjlh> (page consultée le 4 septembre 2014).

prostitution, tout comme de l'alcool, qui conférait à Montréal cette personnalité unique pour les touristes nord-américains de l'époque.

Montréal était aussi connue pour être la capitale du jeu au Canada. L'historien William Weintraub décrit Montréal comme un paradis de paris à l'époque :

*In Canada where virtually all forms of gambling were forbidden, where there were no legal casinos or lotteries, Montreal was an oasis in the desert for men and women who wanted to try their luck. The map of the city was studded with establishments that offered horse betting, sports betting, roulette, blackjack, chemin de fer, baccarat, craps and, of course, barbotte, the hugely popular dice game unique to Montreal. There were all kinds of facilities to choose from<sup>187</sup>.*

Il est difficile de savoir si, dans sa définition des « débits clandestins », la CLQ inclut les établissements de prostitution et de jeux. Toutefois, fait qu'elle ne les mentionne jamais dans ses rapports pendant toute la période donne à penser que seule la police municipale a réprimé ces lieux. Ces deux types d'établissements existent aux côtés des lieux de consommation d'alcool avec permis. D'ailleurs, le quartier Red-Light se situait au coeur du secteur centre-est, là où il y avait la plus grande concentration de lieux avec permis d'alcool en ville. Les maisons de prostitution et de jeux étaient principalement localisées parmi ces derniers, composant une offre touristique illicite parallèle à celle des lieux encadrés par la CLQ. Or, si les banlieues ouest majoritairement anglo-protestantes sont demeurées officiellement à sec pendant la période étudiée, comme l'a souligné Suzanne Morton, les maisons de jeux y fleurissaient, ce qui incite à nuancer encore davantage la géographie morale établie par le YMCA et les élites prohibitionnistes de l'époque<sup>188</sup>.

Si les lieux avec permis d'alcool à Montréal ont été assujettis à de plus en plus d'exigences de la part de la CLQ et sa police des liqueurs, les maisons de jeux et de prostitution ont inversement bénéficié d'une certaine tolérance de la part de la police municipale tout au long de la période étudiée. Ce système de tolérance des maisons de prostitution sera mis à jour et révélé au public lors de l'enquête Coderre de 1924/25. Le

---

<sup>187</sup> Weintraub, *op. cit.*, p. 61.

<sup>188</sup> Morton, *op. cit.*, p. 15, 62, et 145.

juge finit par le qualifier de « tolérance en marge de la loi »<sup>189</sup>. Il constate que le « régime » se caractérise par une « évidente complaisance » de la part de la police et que lors des descentes, les tenancières sont informées à l'avance afin qu'il n'y ait jamais plus de trois ou quatre personnes arrêtées. Ensuite, continue le juge, commence la « parade devant le recorder » où les tenancières reçoivent des amendes de 100 \$ et les prostituées de 20 \$<sup>190</sup>. Une fois ces amendes payées, la maison recommence son commerce comme avant.

Les jeux de hasard ont bénéficié également de cette tolérance de la part de la police municipale au cours des années 1920. Lors des descentes policières, les contraventions et les amendes sont rares et, comme pour les maisons de prostitution, les propriétaires semblent toujours informés à l'avance<sup>191</sup>. Lors de l'enquête Coderre, le surintendant de police déclare même « avec un évidente candeur qu'il ignorait l'existence du système sous lequel les salles de pari poursuivent leurs opérations »<sup>192</sup>.

Si la CLQ parvient à réprimer les débits clandestins, il semble qu'elle ne se sentait pas concernée par les maisons de prostitution et de jeux qui prolifèrent à Montréal tout au long de la période étudiée et profitent de la vente clandestine d'alcool et d'un système de tolérance de la part de la police municipale. Ainsi, si le monde des établissements avec permis d'alcool, bien encadrés par la CLQ, a grandi grâce à la prohibition, celui des lieux illicites en a profité également.

### 2.3.2 L'alcool de contrebande

Malgré le contrôle de qualité de l'alcool exercé par la CLQ, particulièrement prisé par les touristes américains, l'alcool de contrebande continue à circuler à Montréal tout au long de la période étudiée. En effet, le prix élevé de l'alcool contrôlé et les fortes taxes favorisent un marché de contrebande qui peut générer plus de profit pour le

<sup>189</sup> Archives de la Ville de Montréal, « Texte complet du rapport de M. le juge Coderre sur la police de Montréal », *Fonds du service de la Police de Montréal - VM95,S2,D3, P45-2op - Probe into the Montréal police system (enquête Coderre)*, 1924, p. 20. Ce rapport est séparé du texte de l'enquête et sera indiqué comme le « *Rapport Coderre* » dorénavant.

<sup>190</sup> Lévesque, « Éteindre le Red Light », p. 196.

<sup>191</sup> Morton, *op. cit.*, p. 145.

<sup>192</sup> *Rapport Coderre, op. cit.*, p. 25.

vendeur et être moins cher pour l'acheteur. Le crime organisé et certains contrebandiers fabriquent même des fausses étiquettes de la CLQ pour leurs produits afin de profiter de sa bonne réputation en raison du contrôle de qualité<sup>193</sup>. Ironiquement, la police des liqueurs semble avoir plus de succès à réprimer le trafic de l'alcool de contrebande au début de la période étudiée plutôt que vers la fin, contrairement au cas des débits clandestins. Dans son premier rapport, la CLQ constate, peut-être un peu naïvement :

L'équipe du service secret a été tout particulièrement chargée de surveiller les contrebandiers et les maisons où se détaillent clandestinement des liqueurs fortes. Le travail des inspecteurs spécialement désignés pour la chasse aux contrebandiers a rapporté d'excellents résultats, et un grand nombre de saisies, dont quelques-unes très importantes, furent effectuées. Notre persévérance à poursuivre les délinquants a eu pour effet d'éliminer presque entièrement le commerce illégal : en conséquence, très peu d'offenses de ce genre sont commises sur notre territoire<sup>194</sup>.

Au cours des années suivantes, la CLQ rapporte que, comme avec les débits clandestins, elle ne réussit pas à éliminer complètement l'alcool de contrebande importé des États-Unis et les productions d'alambic illégales locales. En 1924/25, elle écrit « Nous sommes quand même convaincus qu'il en est des " *bootleggers* " comme des " *blind pigs* " ou débits clandestins ; nous pouvons gêner leur activité dans une large mesure, il ne paraît pas possible de les paralyser tout à fait »<sup>195</sup>. En revanche, dans son rapport de l'année suivante, elle écrit :

C'est avec la plus grande satisfaction que nous sommes en mesure de faire rapport que le *bootlegging* a été considérablement réduit au cours des derniers douze mois, au point que l'alcool provenant de cette source illicite est aujourd'hui notoirement difficile à trouver à Montréal et dans les environs<sup>196</sup>.

Mais si la CLQ se réjouit de la diminution de l'alcool contrebande provenant des États-Unis dans son rapport de 1925/26, l'année suivante, il y a une grosse augmentation du nombre d'alambics illégaux trouvés par la police des liqueurs : de 32 en 1925/26, le

<sup>193</sup> CLQ, *Rapport annuel 1921/21*, p. 11.

<sup>194</sup> CLQ, *Rapport Annuel 1921/22*, p. 10.

<sup>195</sup> CLQ, *Rapport Annuel 1924/25*, p. 52.

<sup>196</sup> CLQ, *Rapport Annuel 1925/26*, p. 59.

nombre grimpe à 164 en 1926/27<sup>197</sup>. Cette même année, en revanche, la CLQ rapporte qu'il n'y a presque pas d'alcool de contrebande provenant des États-Unis depuis le scandale qui a secoué le département des douanes canadien et qui conduit à l'enquête Stevens de 1926, discutée dans le premier chapitre<sup>198</sup>. On peut alors se demander si l'explosion du nombre d'alambics trouvés à Montréal cette année-là n'est pas une réaction pour compenser l'abrupte cessation du flot d'alcool de contrebande des États-Unis. C'est précisément au moment où la CLQ se réjouit du succès de la fermeture des débits clandestins au début des années 1930 qu'il y a une croissance d'alambics et un retour en force de l'alcool contrebande américain. Dans son rapport de 1931/32, elle écrit :

Nous serions, il va sans dire, fort heureux de constater la même amélioration en rapport avec les diverses phases du trafic des liqueurs alcooliques. Malheureusement, en plus de nos " clients " locaux dont la plupart sont des contrebandiers chroniques, nous avons eu, cette, année, une épidémie d'alambics montés, mis en opération et exploités par des " bootleggers " américains. Notre district [Montréal] a aussi failli être inondé par une vague d'alcool provenant des États-Unis et de St-Pierre-Miquelon<sup>199</sup>.

Ce mouvement d'alcool de contrebande continue jusqu'à la fin de la période étudiée. Sa montée vers la fin est probablement plus une conséquence de la crise économique, faisant croître le marché pour cet alcool moins cher, que de l'inefficacité de la police des liqueurs. Si une modification à la *Loi des liqueurs* permet cette dernière de fermer définitivement les débits clandestins, le prix élevé de l'alcool continue à favoriser la contrebande à Montréal. La CLQ en est consciente et pointe du doigt le gouvernement fédéral :

L'attrait du profit, et nous le répétons d'un profit considérable, est plus fort que la peur des châtiments, de sorte que les contrebandiers surgissent aussi vite qu'il est possible de les supprimer. L'opinion générale de ceux qui ont la responsabilité de la vente des spiritueux est qu'une réduction appréciable du prix des boissons alcooliques, en diminuant les chances de gain des contrebandiers, pourra seule permettre de lutter contre eux avec quelque espérance de succès. Cette réduction, à son tour, ne sera possible

---

<sup>197</sup> CLQ, *Rapport Annuel 1926/27*, p. 55.

<sup>198</sup> *Ibid.*

<sup>199</sup> CLQ, *Rapport Annuel 1931/32*, p. 70.

que par une diminution marquée des impôts fédéraux dont ce commerce est grevé<sup>200</sup>.

On voit donc que même si la CLQ a été un succès et que ses réglementations ont favorisé la croissance des lieux de consommation d'alcool bien encadrés, cette ère marque toutefois une période de transition. Certes, les problèmes des débits clandestins et de l'alcool de contrebande ont été moins prononcés à Montréal qu'aux États-Unis par exemple, mais il reste que la ville a dû faire face à ces deux problèmes et comme aux États-Unis, les autorités ont souvent exprimé leur impuissance vis-à-vis des réseaux de criminels financés par la vente et le trafic illégaux d'alcool.

### Conclusion

Entourée par des régimes à sec, même sur l'île, Montréal émerge dans les années 1920 comme une oasis de la prohibition. Cette conjoncture entraîne des retombées très concrètes sur le développement de son industrie touristique et de sa vie nocturne. Le déclenchement de la prohibition américaine provoque un afflux de visiteurs sans précédent. Ces touristes à la recherche d'amusement alcoolisé favorisent à leur tour l'essor de la vie nocturne. Le nombre d'établissements avec permis d'alcool monte en flèche et une panoplie d'hôtels, de tavernes, de clubs et de restaurants ouvrent leurs portes pour le plus grand plaisir des touristes. Pendant que l'industrie touristique américaine souffre d'une perte de revenu provoquée par la prohibition, l'industrie touristique montréalaise est florissante, bien arrosée par l'argent des touristes. La ville attire également de nombreux artistes de jazz et de cabaret américains à la recherche de travail qui contribuent à leur tour à dynamiser et rendre célèbre cette vie nocturne. S'ajoutent à tous les lieux avec permis d'alcool, les établissements illicites existent en complémentarité avec les lieux encadrés par la CLQ. Les débits clandestins demeurent présents à Montréal tout au long des années 1920 et servent de l'alcool de contrebande, sans permis, après les heures de fermeture des tavernes, permettant aux touristes et citoyens de continuer à fêter jusqu'aux petites heures du matin, défiant du même coup le système gouvernemental de contrôle de l'alcool. Si la CLQ connaît un certain succès pour endiguer les débits clandestins au début des années 1930 avec une nouvelle

---

<sup>200</sup> CLQ, *Rapport annuel 1933/34*, p. 8.

règlementation qui rend les clients passibles d'amende, il reste qu'il y a toujours du chevauchement entre les propriétaires des lieux avec permis et les lieux illicites. Si les nombreuses maisons de prostitution et de jeux de ville profitent elles aussi de la vente d'alcool clandestin et de l'essor du tourisme que la prohibition a déclenché, elles bénéficient également d'un système de tolérance de la police municipale tout au long de la période étudiée. Enfin, l'alcool de contrebande, provenant des alambics illégaux locaux et même des États-Unis, demeure présent à Montréal pendant toute la période en raison notamment du prix élevé de l'alcool vendu par la CLQ. Ainsi, la prohibition et l'essor du tourisme qu'elle provoque, profitent à la fois à la vie nocturne légitime et illicite. Montréal devient connue comme une ville de plaisir, un terrain de jeu pour les touristes, un refuge de l'ambiance moralisatrice qui domine ailleurs sur le continent. Après avoir exploré certaines des retombées tangibles de la prohibition sur Montréal, nous montrerons dans le prochain chapitre l'impact que cette conjoncture a eu sur un facteur plus qualitatif, à savoir la réputation de la ville.

## Chapitre 3 : Construire la ville « ouverte » : Montréal, la prohibition et sa réputation

### Introduction

Si la prohibition a favorisé le développement de l'industrie du tourisme moderne à Montréal et l'essor de sa vie nocturne, elle a aussi grandement contribué à la construction de sa réputation. Touristes et visiteurs venus à Montréal pour échapper à la prohibition et enquêteurs, pour observer le fonctionnement du plus grand cobaye du contrôle gouvernemental ont surtout vu la ville dans ce contexte exceptionnel. Montréal est alors à la fois mise en lumière pour et par les visiteurs et les touristes et mise sous la loupe des forces pro- et anti-prohibitionnistes. Ce chapitre examine le processus de construction de la réputation de la métropole à partir des écrits produits par ces trois groupes : les documents de propagande, les discours anti- et pro-prohibitionnistes ainsi que la documentation liée à l'essor du tourisme favorisé par la prohibition, tels la musique, les récits et les guides de voyage. Ces trois groupes de sources expriment et propagent des visions très différentes de Montréal qui, chacune, ont contribué à façonner sa réputation. Du côté des opposants à la prohibition, on présente une image idéalisée du système de contrôle gouvernemental et de son fonctionnement à Montréal qui s'appuie sur la promotion du caractère tempérant et moral de la population montréalaise et l'efficacité de la CLQ. De l'autre côté, des prohibitionnistes et réformistes cherchent, au contraire, à ternir l'image de Montréal pour contrebalancer cette image idéalisée. Ils insistent sur la présence de la corruption policière, de la prostitution et des drogues illicites, ainsi que celle des débits clandestins et de la contrebande présentés comme autant de signes de l'échec du système de contrôle gouvernemental et de la mauvaise influence de l'alcool. Montréal est dépeinte comme une ville de vice, corrompue et hors de contrôle.

Considérés dans leur ensemble, ces publications et ces discours forment une sorte de débat continu sur l'efficacité du système de contrôle gouvernemental à Montréal et sur son état moral, qui tantôt valorise sa réputation, tantôt la diabolise. À ces deux visions polarisées s'en ajoute une autre plus romancée : celle véhiculée dans les documents associés à l'essor du tourisme déclenché par la prohibition. Ces documents, écrits par des touristes et destinés aux futurs visiteurs, présentent une image idyllique de

Montréal. Elle y est décrite comme un refuge contre l'oppression de la prohibition où la liberté personnelle règne en maître suprême et où il n'y a presque rien qui empêche le bon plaisir du touriste. Bien que ces trois représentations de la réputation de Montréal diffèrent, elles sont parfois porteuses du même message. Toutes les trois associent la ville avec la liberté : une liberté qui rime parfaitement avec l'ordre pour les anti-prohibitionnistes; une liberté dangereuse qui mène à l'immoralité pour les pro-prohibitionnistes; et une liberté émancipatrice pour les touristes. C'est à travers les discours de ces trois groupes de documents que se bâtit la réputation de Montréal comme ville « ouverte ». La prohibition est à l'origine d'une vive polémique en Amérique du Nord et les discours produits dans ce contexte sont souvent remplis d'hyperboles et d'exagérations. Les sources explorées dans ce chapitre ne font pas exception. Malgré leurs propos alarmistes ou idéalistes, elles n'en sont pas moins fort utiles pour dégager les éléments constitutifs de la réputation de Montréal, parce qu'elles sont représentatives des discours de l'époque qui ont été activement diffusés. Ainsi, il ne s'agit pas d'endosser ces propos et de les considérer comme traduisant la réalité, mais bien de les considérer comme référence à partir de laquelle reconstituer les processus discursifs par lesquels s'élabore cette réputation.

### 3.1 Idéaliser le contrôle gouvernemental : les anti-prohibitionnistes

Dans les débats autour de la prohibition et du contrôle gouvernemental, les anti-prohibitionnistes ont propagé une image idéalisée du système québécois et de son fonctionnement à Montréal. Les discours anti-prohibitionnistes évoqués dans cette section proviennent de défenseurs de ce système. Un des principaux acteurs a été la Commission des Liqueurs de Québec (CLQ) elle-même. Elle a activement participé aux débats autour de la prohibition et s'est mise à défendre l'état moral de la population face aux attaques des prohibitionnistes. La CLQ s'est réfugiée derrière des statistiques favorables sur le bas taux de criminalité au Québec et le faible nombre d'arrestations pour ébriété à Montréal, afin de démontrer au grand public l'état moral supérieur de la population québécoise. Ces statistiques ont été vantées par d'autres anti-prohibitionnistes canadiens et américains qui ont propagé à leur tour cette vision du système de contrôle gouvernemental et de son fonctionnement à Montréal. Parmi eux

figurent Cyril Boyce de la *Moderation League of Ontario*, l'étude publiée par l'*Association Against the Prohibition Amendment* américain de 1928, ainsi que les discours anti-prohibitionnistes américains lors des audiences américaines (*Hearings*) sur la prohibition de 1926. Ces audiences devant le sénat américain constituent un tournant dans la prohibition américaine alors que les autorités commencent à la remettre en question sérieusement et cherchent des alternatives. Les provinces canadiennes, qui, une à une adoptent des systèmes de contrôle gouvernemental comme le Québec, représentaient un intérêt particulier pour les législateurs américains qui cherchaient des alternatives à la prohibition<sup>201</sup>. Lors de ces audiences, les visions idéalisées et diabolisées du système de contrôle gouvernemental s'affrontent et c'est même la CLQ qui aura le dernier mot de tout l'exercice, se défendant contre des attaques de prohibitionnistes<sup>202</sup>.

Il est important de noter ici que les anti-prohibitionnistes ont plus tendance à parler du système québécois en général que de la situation à Montréal en particulier. Toutefois, puisque celle-ci concentre la majorité de la population québécoise sous contrôle gouvernemental, on peut considérer par extension que l'idéalisation du système québécois par les anti-prohibitionnistes est nécessairement une idéalisation de la situation dans la métropole. Tous ceux qui enquêtent sur le système québécois sont d'ailleurs obligés de passer par Montréal, là où se trouvent le siège social de la CLQ et la grande majorité des lieux de consommation d'alcool dans la province. Les discours des anti-prohibitionnistes se trouvent ainsi en opposition directe avec les discours des prohibitionnistes qui cherchent à ternir la réputation de Montréal.

La CLQ, fière de ses données encourageantes sur la criminalité et l'ébriété, s'est mise à défendre l'état moral de la population québécoise. Dans ses rapports annuels, elle entreprend d'évaluer l'efficacité de son système, dans une rubrique intitulée « L'aspect moral ». Mettant toujours en avant deux facteurs, à savoir le taux de criminalité

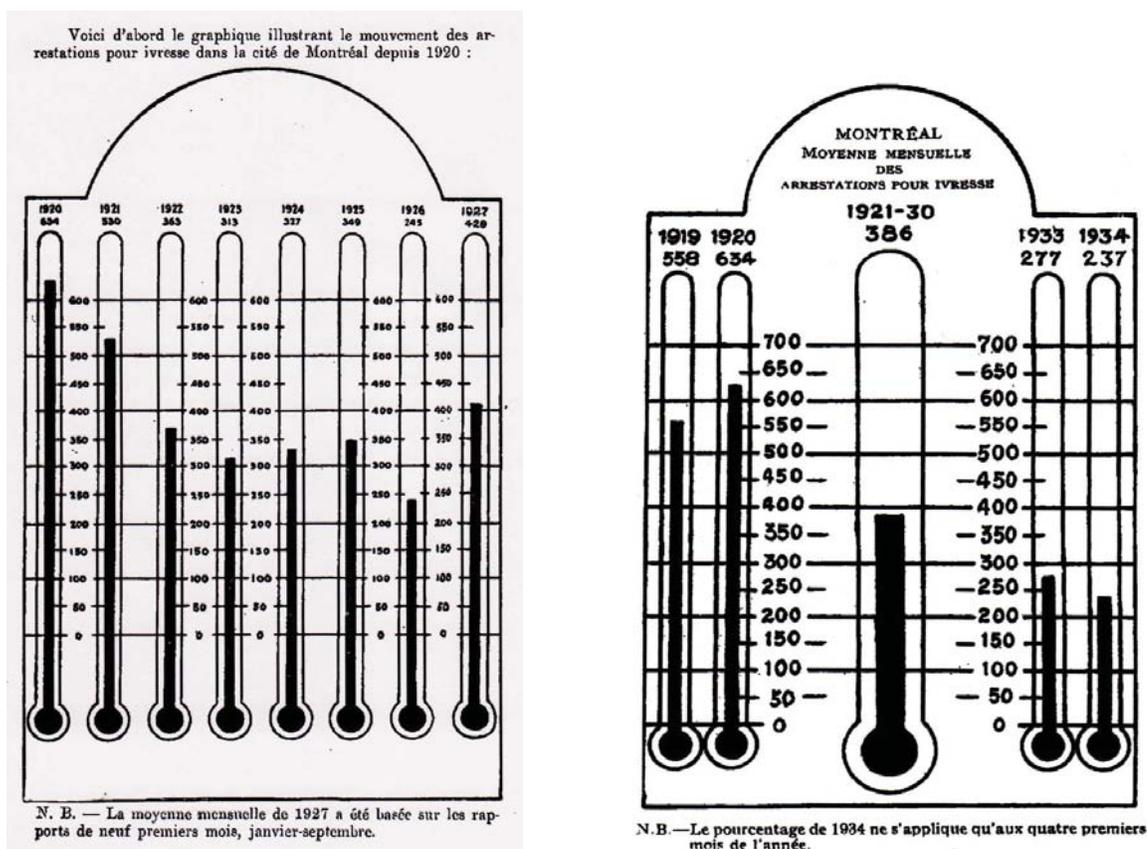
---

<sup>201</sup> Les témoignages livrés par ou sur le Canada ont occupé 19% du record imprimé (Greg Marquis, « Brewers and Distillers Paradise: American Views of Canadian Alcohol Policies », *Canadian Review of American Studies*, 34, no<sup>o</sup>2, 2004, p. 146).

<sup>202</sup> United States Congress, *The National Prohibition Law: Hearings before the Subcommittee of the Committee of the Judiciary United States Senate*, 69th Congress, 1<sup>st</sup> session, April 5-24, 1926, Washington, D.C.: Government Printing Office, 1926, p. 1649.

au Québec et le nombre d'arrestations pour ébriété à Montréal, la CLQ argumente, année après année, que le niveau relativement bas de ces dernières constitue une preuve du bon fonctionnement de son système. Les agents de la CLQ illustrent ces données sous forme de thermomètres, cherchant à donner l'impression que la situation est « moins chaude » à Montréal et tend à s'améliorer avec le temps :

**Figure 7 : Moyenne mensuelle des arrestations pour ivresse dans la ville de Montréal, 1921-1934**



Source : Commission des Liqueurs de Québec, *Rapports Annuels 1926/27*, p. 73 et *1933/34*, p. 83.

Ces statistiques ont été diffusées auprès du public dans les journaux, dans un livret intitulé « *The Moral Balance Sheet of a Great Social Experiment* » et même reproduites devant le Sénat américain, avec la même mise en page suggestive, lors des audiences de 1926<sup>203</sup>. La manière dont la CLQ rend compte de la moralité qui règne à l'époque atteste

<sup>203</sup> *Hearings*, p. 557.

bien du rôle moralisateur que s'attribue l'organisme et du transfert partiel en cours de sa régulation de l'Église vers une institution bureaucratique. D'autres anti-prohibitionnistes ont aussi diffusé ces statistiques, comme Cyril Boyce de la *Moderation League of Ontario*, qui, dans un article dans les *Annals of the American Academy of Political and Social Sciences* en 1923, souligne que la criminalité et l'ébriété sont plus élevées en Ontario (à sec) qu'au Québec<sup>204</sup>. Lors des audiences, ces statistiques sont utilisées de multiples fois par des anti-prohibitionnistes américains et William Bruce, sénateur américain, constate qu'en 1923, les arrestations pour ébriété à Boston, une ville de taille similaire, étaient huit fois plus importantes qu'à Montréal<sup>205</sup>. Pour ces anti-prohibitionnistes, le fait que les arrestations diminuaient alors que l'accès à l'alcool, le nombre de lieux où on pouvait s'en procurer et la population dite « flottante » étaient tous en pleine croissance prouvait que le contrôle gouvernement était la meilleure solution à la prohibition.

L'autre facteur mis en avant par la CLQ et les anti-prohibitionnistes était le faible taux de criminalité au Québec. La CLQ était fière d'annoncer chaque année, bien sûr sous la rubrique « L'Aspect Moral », que le taux de criminalité au Québec restait bien en dessous de la moyenne canadienne (tout au long de la prohibition américaine). Bien que ces statistiques portent sur la criminalité au Québec en général et non Montréal en particulier, elles sont importantes ici car elles ont été utilisées comme contre-argument par les prohibitionnistes qui voulaient construire une image de Montréal comme une « Mecque » pour les criminels, tel William Raney, prohibitionniste ontarien lors des audiences de 1926<sup>206</sup>.

Ces statistiques montrent une diminution de la criminalité qui passe de 132 délits graves pour 100 000 habitants en 1919 à 105 l'année suivante (Voir Figure 8, p. 71). Il faudra attendre 1927 pour que le résultat de 1919 soit dépassé. Ensuite, si le taux augmente de façon continue par la suite, la CLQ rappelle à maintes reprises que cette

---

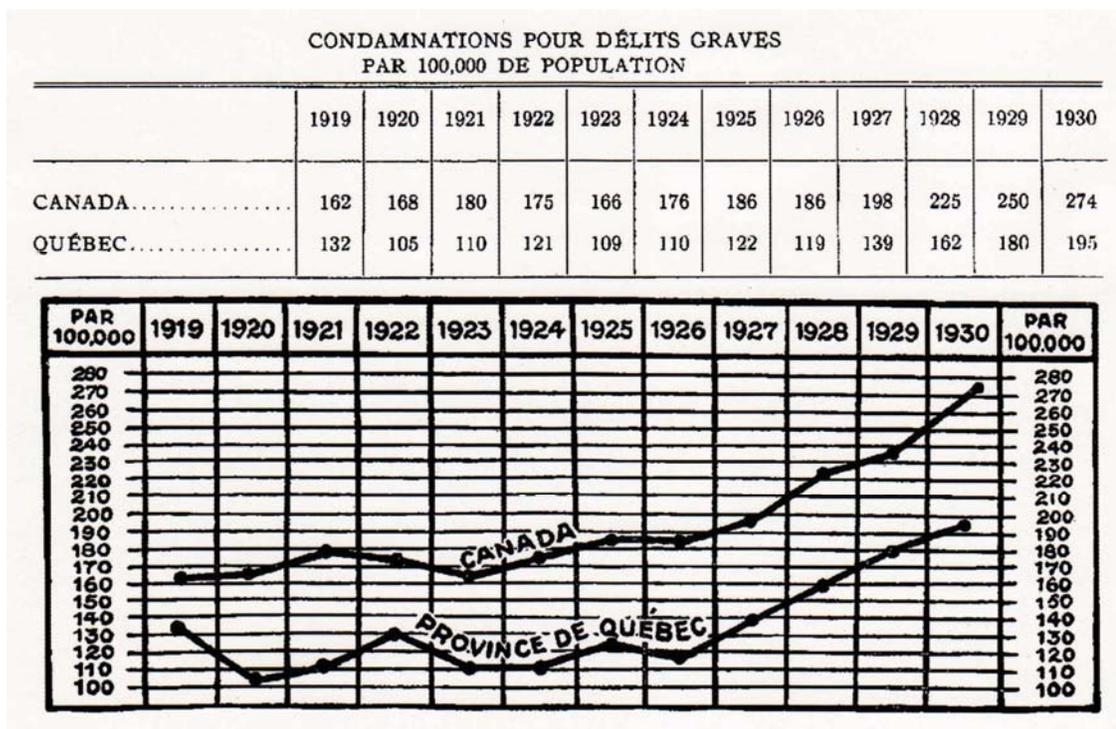
<sup>204</sup> Cyril Boyce, « Prohibition in Canada », *Annals of the American Academic of Political and Social Sciences*, 225, no<sup>o</sup>9, 1923, p 228.

<sup>205</sup> *Hearings*, p. 26.

<sup>206</sup> *Ibid.*, p. 884.

tendance suit la courbe canadienne. Au final en 1930, le taux canadien est de 41% plus élevé qu'au Québec, contre seulement 23% en 1919.

**Figure 8 : Condamnations pour délits graves par 100 000 de population, Canada/Québec, 1919-1930**



Source : CLQ, *Rapport annuel 1932/33*, p. 84.

Difficile de savoir si ces données sur les arrestations pour ébriété à Montréal et criminalité au Québec sont justes. Il n'empêche que les conclusions qu'en tirent la CLQ et les anti-prohibitionnistes sont sans doute utopistes. Si la CLQ a aussi pour mission d'assurer le respect d'une certaine morale au sein de la population québécoise, force est de constater qu'elle a une manière bien particulière de mesurer cela, en utilisant des critères très simplistes et sommaires de nature à présenter les retombées de son existence sous un jour plutôt favorable. De fait, dans son rapport de 1925/26, la CLQ souligne, par l'entremise de ces statistiques, « la remarquable stabilité de notre état moral »<sup>207</sup>. Cette déclaration est faite tout juste un an après que l'enquête Coderre sur la corruption policière à Montréal eut révélé une tolérance policière vis-à-vis des maisons de

<sup>207</sup> CLQ, *Rapport annuel 1924/25*, p. 74.

prostitution, de jeux, des débits clandestins et de la criminalité. L'enquête Coderre donne une image de la ville qui contraste diamétralement avec celle trouvée dans les rapports de la CLQ. Comme on le verra dans la prochaine section, les prohibitionnistes vont utiliser cette enquête comme outil pour contrecarrer cette vision idéalisée de Montréal. La CLQ a vertement réagi à ces attaques, toujours en diffusant les mêmes statistiques, participant ainsi pleinement au débat sur la réputation de Montréal à la suite des attaques des mouvements qui la diabolisent. Elle écrit dans son rapport annuel de 1925/26 :

Pour avoir résisté il y a quelques années à la vague de prohibition qui balayait les États-Unis et le Canada, la Province de Québec a été depuis en butte aux attaques les plus virulentes. Certains prohibitionnistes l'ont représentée et persistent à la représenter comme un foyer de corruption, comme le rendez-vous de tous les malfaiteurs et de tous les criminels du continent. Nous avons cru qu'il était de notre devoir de protester contre cette campagne insultante et à base de calomnies. À plusieurs reprises, il a paru de notre devoir de publier les statistiques officielles qui établissent au-delà de tout doute, aux yeux de toute personne de bonne foi, que la province de Québec renferme la population la plus paisible et la plus morale du continent nord-américain<sup>208</sup>.

Les propos de la CLQ contredisent donc ceux véhiculés par l'enquête Coderre, d'une ville aux prises avec des problèmes de corruption policière et de tolérance envers la prostitution, les jeux de hasard, la criminalité, l'alcool et les débits clandestins. Pour rajouter à l'assombrissement de la réputation de la ville, quelques mois après l'enquête Coderre survient l'enquête Stevens de 1926 sur la corruption dans les services douaniers canadien discutée dans le premier chapitre, où Montréal est pointée comme l'épicentre d'un réseau de trafic d'alcool de contrebande<sup>209</sup>. Quand on considère ce contexte, l'idée que les Montréalais soient parmi les gens les plus moraux du continent semble pour le moins paradoxale.

D'autres anti-prohibitionnistes ont participé à l'image idéalisée de Montréal et la propagent. Pour l'*Association Against the Prohibition Amendment* américaine, à la tête du mouvement anti-prohibitionniste aux États-Unis, le Québec est considéré comme un « pionnier » en Amérique du Nord et elle soutient que le gouvernement a le « contrôle

<sup>208</sup> CLQ, *Rapport annuel 1924/25*, p. 72.

<sup>209</sup> Kottman, *op. cit.*, p. 113.

absolu » sur la vente d'alcool<sup>210</sup>. Elle souligne notamment que l'intempérance y est en baisse, et que les ivrognes sont rarement vus sur la voie publique<sup>211</sup>. D'autres anti-prohibitionnistes font le même constat, comme le membre du congrès américain John C. Linthicum, qui déclare lors des audiences en 1926 qu'il n'a vu aucun cas d'ébriété lors de sa visite au Québec<sup>212</sup>. À la fin des audiences, la CLQ envoie une lettre d'un de ses employés, Arthur Saint-Pierre, ancien prohibitionniste converti au système québécois. Il soutient à son tour que des centaines de visiteurs rapportent qu'ils n'ont jamais vu si peu d'ébriété dans une ville de la taille de Montréal et que la CLQ ne reçoit que des commentaires positifs sur son système auprès du public<sup>213</sup>. Ces anti-prohibitionnistes propagent une vision idyllique du Québec et de Montréal, où les gens boivent plus, mais miraculeusement sans jamais finir vraiment saouls. Bien que les arrestations pour ébriété à Montréal semblent demeurer faibles tout au long de cette période, elles sont loin d'être inexistantes et il est peu probable qu'un enquêteur à Montréal n'ait jamais constaté de cas d'ivresse en se promenant dans les nombreux lieux de consommation d'alcool. Clairement, ces anti-prohibitionnistes voient ce qu'ils veulent bien voir lors de leurs enquêtes sur le système québécois. La présence des enquêteurs anti-prohibitionnistes et leur idéalisation de la situation à Montréal ont même été le sujet de sarcasmes dans un guide satirique de Montréal écrit par Norris Hodgins vers 1927. Il présente une sorte de stéréotype d'inspecteurs anti-prohibitionnistes saouls et naïfs, en train de faire des déclarations exagérées et idéalisées sur le fonctionnement du système :

*'From what I have seen since coming to Quebec,' he said, 'I should say that the government sale of liquor reduces the consumption of alcoholic beverages to a minimum. I have seen more drinking in a single barber shop in Pittsburgh on a Saturday night under prohibition than in the entire Province during the three weeks that I have been here.' And he never batted an eyelash... 'Goo Ole Que-hic-bee! Thas awrl I have to shay. Hip, Hip Hurrah!' enthusiastically stated as a third investigator approached.*<sup>214</sup>

<sup>210</sup> Association against the Prohibition Amendment (AAPA), *The Quebec System: A Study in Liquor Control*, Washington, AAPA, c. 1928, p. 3.

<sup>211</sup> *Ibid.*, p. 35.

<sup>212</sup> *Hearings*, p. 610.

<sup>213</sup> *Ibid.*, p. 1651.

<sup>214</sup> Hodgins, *op. cit.*, p. 20-21.

Cette citation témoigne à la fois de la présence accrue des enquêteurs dans la métropole pendant la prohibition et du rayonnement de leur message. Son auteur rabaisse la présence de ces inspecteurs et leur idéalisation de la situation au niveau du cliché.

En somme, les anti-prohibitionnistes, en s'appuyant sur l'idée véhiculée par la CLQ d'une population la plus morale du continent, diffusent l'image d'une ville où on a le droit de boire, mais où presque personne ne devient trop saoul, où la liberté rime parfaitement avec l'ordre, ce qui constitue une sorte de synthèse entre les visions philosophiques étatsuniennes et canadiennes. Pour les anti-prohibitionnistes, Montréal la ville « ouverte » en était une où la liberté de boire de l'alcool associée au contrôle gouvernemental de sa vente a permis une société plus tempérante et plus sécuritaire qu'auparavant. C'est une image qui est complètement opposée à celle véhiculée par les prohibitionnistes, d'une ville immorale, « ouverte » à l'alcool, au vice et à la criminalité.

### 3.2 Ternir la réputation de Montréal : les pro-prohibitionnistes et les enquêtes

C'est l'image idéalisée de Montréal que les prohibitionnistes et réformistes ont essayé de détruire afin de démontrer l'échec du système mis en place au Québec. Ils ont notamment remis en cause la validité des statistiques sur l'ébriété et la criminalité en soutenant que le système de tolérance policière vis-à-vis de l'ébriété et de la criminalité à Montréal fausse grandement les résultats. Cette section vise à montrer comment les prohibitionnistes et réformistes ont propagé une image diabolisée de Montréal et ainsi contribué à construire une réputation pour Montréal comme une ville « ouverte » dans le sens péjoratif. Pour ce faire, nous analyserons la réputation de Montréal telle qu'elle a été véhiculée par des prohibitionnistes et réformistes qui ont écrit sur la ville, soit : E.I. Hart, secrétaire de la *Québec Prohibition Federation* à Montréal et auteur de *The Quebec Liquor Situation* vers 1923; Jules Larrivière du Comité des Sobres de Montréal, auteur de *Le Gouffre : nous y allons! – Un cri d'alarme ; mentalité à refaire ; ce qu'il faudrait* vers 1926; Ben Spence, prohibitionniste ontarien et un des plus grand leaders du mouvement au Canada à l'époque, qui publie un article dans les *Annals of the American Academy of Political and Social Sciences* en 1923 ainsi qu'un imposant livre sur le système québécois vers 1926, *Quebec and the Liquor Problem*; et les discours des

prohibitionnistes sur Montréal pendant les audiences américaines de 1926 où les visions pro- et anti-prohibitionnistes se confrontent. Enfin, l'enquête Coderre de 1924/25 sur la corruption policière à Montréal est aussi évoquée parce qu'elle a contribué à ternir la réputation de Montréal et elle a été instrumentalisée comme tel par les prohibitionnistes. Il est important de souligner que ces sources se citent entre elles de manière cumulative, ce qui magnifie leur portée. Par exemple, Hart est citée dans le livre de Larivière. Les propos alarmistes de ces derniers sont reproduits lors des audiences américaines où le rapport de l'enquête Coderre est aussi présenté en entier comme preuve de l'échec du système. Enfin, Spence diffuse les discours alarmistes de tous les prohibitionnistes dans son livre. Ainsi, l'image de la ville « ouverte » et immorale est diffusée et rediffusée, propagée auprès du public par les prohibitionnistes et réformistes afin de convaincre que l'image idéalisée de la ville libre et ordonnée des anti-prohibitionnistes est fausse.

Alors que les anti-prohibitionnistes ont tendance à parler plutôt du Québec en général que de Montréal en particulier, les prohibitionnistes et réformistes, inversement, font surtout référence à cette dernière. Ils veulent attirer l'attention sur le fait que la majorité de la province vit sous des prohibitions locales, quitte à jouer avec les réalités. Ainsi, le Dr Hart écrit que les prohibitions locales touchent 92% du territoire québécois et deux tiers de la population vers 1923<sup>215</sup>, alors que ces territoires représentent seulement 52% de la population en 1923<sup>216</sup>. Il écrit : « *The cities and large towns with few rural municipalities are the exceptions. These are WET, decidedly WET, the WETTEST places on the continent* »<sup>217</sup>. Le prohibitionniste ontarien Ben Spence soutient la même chose en disant que le Québec ne doit pas être jugé par ses villes car Montréal n'est pas le Québec, comme New York n'est pas les États-Unis. Il souligne également que cette ville renferme la majorité des lieux de consommation d'alcool dans la province, la caractérisant de « *soaking, sopping wet* »<sup>218</sup> alors que les campagnes sont « *aridly dry* »<sup>219</sup>. Spence se demande également pourquoi en 1926, si le contrôle gouvernemental est un succès, il y a plus de municipalités et de population sous

---

<sup>215</sup> Hart, *op. cit.*, p. 2.

<sup>216</sup> CLQ, *Rapport annuel 1927/28*, p. 52a.

<sup>217</sup> Hart, p. 2.

<sup>218</sup> Spence, *Quebec and the Liquor Problem*, p. 34.

<sup>219</sup> *Ibid.*, p. 26.

prohibition locale au Québec qu'en 1921<sup>220</sup>? Si ce système était universellement apprécié par le public québécois comme le prétend la CLQ, les prohibitions locales auraient été abolies. Or, elles se sont plutôt maintenues et ont même connu une petite croissance au milieu des années 1920. Bien que la stratégie des prohibitionnistes, en évoquant la différence entre Montréal et la province, vise à montrer que la prohibition au Québec peut prendre de l'expansion (au moins au niveau local), elle fait en sorte que Montréal devienne la cible principale des attaques. Réservant leurs discours les plus alarmistes à la métropole, les prohibitionnistes et réformistes contribuent à ternir sa réputation.

Pour neutraliser les statistiques optimistes sur l'ébriété et la criminalité diffusées par les anti-prohibitionnistes, les prohibitionnistes propagent le message que la police à Montréal est tellement corrompue qu'elle n'arrête guère les ivrognes et les criminels. De son côté, le Dr Hart du *Quebec Prohibition Federation*, soutient :

*The Government may tell us that the arrests for drunkenness in the province are decreasing in number, but that statement has little significance when we remember that under Government Sale and control as they are conducted in Quebec, it is poor policy to arrest any drunken man who is not a flagrant disturber of the peace. In prohibition areas the reverse policy is pursued. I spent last year in Toronto and studied conditions under prohibition there. I have seen more drunkenness in one day in Montreal than I saw in Toronto in a whole year<sup>221</sup>.*

Ce constat contraste vivement avec ceux des enquêteurs anti-prohibitionnistes qui revendiquent avoir vu peu ou pas d'ébriété lors de leurs visites. Le prohibitionniste ontarien Ben Spence reprend les propos de Hart dans un article dans les *Annals of the American Academy of Political and Social Sciences* en 1923, confirmant ainsi ces opinions dans un journal respecté et l'image de Montréal comme ville débordant d'ivrognes ayant des comportements de débauche sous l'œil indifférent de la police. Du côté francophone, Jules Larivière du Comité des Sobres à Montréal avance le même argument en 1926 :

---

<sup>220</sup> *Ibid.*, p. 42.

<sup>221</sup> Hart, *op. cit.*, p. 14.

Pour que ces comparaisons soient justes, il faudrait que les lois soient mises en vigueur avec la même sévérité dans toutes les provinces... Tant qu'un bonhomme qui a levé le coude trop haut se contente de zigzaguer, de faire des réflexions stupides, de dégobiller sur le trottoir, on rit et on s'en amuse. Pour mériter qu'on l'arrête, il faut qu'il brise les vitrines ou menace les passants avec des armes à feu... Dans les autres provinces, on applique avec rigueur les lois touchant l'ivresse<sup>222</sup>.

Au Comité des Sobres, on exprime une déception non seulement à l'égard du prétendu « laisser faire » des policiers à Montréal, mais aussi de ses citoyens, disant qu'ils se font « plutôt tirer l'oreille pour porter plainte » et qu'ils ont « horreur de la dénonciation »<sup>223</sup>. Ici, les prohibitionnistes contribuent à construire la réputation de Montréal comme ville « ouverte » dans un registre négatif, où la police et même le public sont trop tolérants vis-à-vis de l'ébriété et de la consommation d'alcool, ce qui attire un si grand nombre de visiteurs à l'époque. Ainsi, Ben Spence écrit :

*The police policy of Quebec is "ease up"; of Ontario, it is "tighten up". This is particularly true of the two cities of Montreal and Toronto. For instance, under the Quebec law the police only arrest those found "lying drunk"; under the Ontario law, those "found in an intoxicated condition"... But even those found "lying drunk" in Quebec are not always arrested*<sup>224</sup>.

Dans son livre, Spence va encore plus loin quand il retranscrit un article de Hart qui caricature cette pratique en racontant l'histoire d'un ivrogne si content de la liberté absolue offerte à Montréal qu'il se met à caresser les policiers :

*He bravely went forward, and much to the delight of those on the street, put his arms about the constable and hugged him, and then went on his way, after giving the man-in-blue a few friendly whacks up on the back. This is how most drunken men on the streets of Montreal feel toward the police. They feel like hugging them- and no wonder*<sup>225</sup>.

Ici, Montréal est dépeinte comme un paradis de l'alcool où rien n'empêche l'ivrogne dans sa poursuite de la boisson. De même, le prohibitionniste ontarien William Raney, lors des audiences américaines, raconte en avoir tellement entendu parler de la tolérance policière vis-à-vis de l'ébriété qu'il croit que c'est la vérité et se dit certain qu'il y a une

---

<sup>222</sup> Larivière *op. cit.*, p. 59.

<sup>223</sup> *Ibid.*, p. 47.

<sup>224</sup> Spence, *Quebec and the Liquor Problem*, p. 116.

<sup>225</sup> *Ibid.*, p. 117-118.

différence entre l'application des lois à Toronto et à Montréal<sup>226</sup>. Son témoignage souligne combien l'idée de Montréal comme ville « ouverte » à l'ébriété circulait à l'époque et comment cette réputation est devenue une réalité en soi, passant de bouche à oreille jusqu'au Sénat américain.

Dans tous ces débats, Toronto est souvent utilisée comme base de comparaison. Sa réputation s'oppose à celle de Montréal : « Toronto la vertueuse » (« *Toronto the Good* ») versus Montréal, la ville « ouverte ». Sous l'influence notamment du méthodisme et des réformistes américains, Toronto est alors dotée de ce que l'historien Mathieu Lapointe appelle un « ensemble impressionnant de règlements de moralité » d'où son surnom<sup>227</sup>. Or, malgré la bonne réputation de sa capitale, l'Ontario détient un des taux les plus élevés de criminalité des provinces du Canada, le double environ de celui du Québec tout au long des années 1920<sup>228</sup>. Pour des prohibitionnistes comme Ben Spence, ces statistiques reflètent le zèle des policiers à Toronto et le laxisme de ceux à Montréal. Dans son livre, il s'attaque à l'efficacité de la police montréalaise en constatant que les policiers à Toronto font 21% d'arrestations par policier de plus qu'à Montréal (12 par policier contre 14,5 à Toronto)<sup>229</sup>. Toronto s'est surtout construite comme étant l'opposée de Montréal dans les vues des prohibitionnistes, une ville morale qui contraste avec l'immoralité flagrante de Montréal.

Les prohibitionnistes et réformistes pointent aussi du doigt l'existence d'autres vices à Montréal, comme la prostitution, le jeu et les drogues illicites, autant de symptômes à leurs yeux de l'échec du prétendu « contrôle gouvernemental ». Ils mettent en avant la présence du quartier Red-Light, un des derniers dans son genre en Amérique du Nord au début des années 1920, pour mieux contester la réputation de la population montréalaise, présentée comme la plus morale du continent par les anti-prohibitionnistes. Le Dr Hart, dans une citation reproduite encore par Spence, déclare : « *The brothel and the bottle are inseparable. An ex-mistress of the under-world once said to me 'You are anxious to clean out the 'Red-Light District'. That is easy – CUT OUT*

<sup>226</sup> *Hearings*, p. 293.

<sup>227</sup> Mathieu Lapointe, *Le Comité de moralité publique, l'enquête Caron et les campagnes de moralité publique à Montréal, 1940-1954*, thèse de doctorat, York University, 2010, p. 33.

<sup>228</sup> CLQ, *Rapport annuel 1928/29*, p. 88a.

<sup>229</sup> Spence, *Quebec and the Liquor Problem*, p. 115.

*THE DRINK! We can do nothing with a sober man, but we can do anything with a man under the influence of liquor* »<sup>230</sup>. Bien que l'existence du Red-Light à Montréal remonte au milieu du XIXe siècle, sa présence continue pendant le phénomène du tourisme de liqueurs et malgré le « contrôle gouvernemental » de l'alcool l'a davantage mise en lumière auprès des touristes et des forces prohibitionnistes.

Ces dernières soulignent également la présence accrue des drogues illicites à Montréal comme signe que la tolérance à l'égard de l'alcool mène nécessairement à des vices plus graves. Le Dr Hart, dans son livre de 1923, constate que le taux de condamnations pour des crimes impliquant des drogues illicites est presque quatre fois plus élevé dans les provinces sous un système de contrôle gouvernemental (Québec et la Colombie-Britannique à l'époque) que dans les provinces à régime sec. Ainsi, il cite un membre du département de santé du Canada qui déclare que 90% des importations de drogues illicites au Canada arrivent à Montréal<sup>231</sup>. Ce constat, reproduit par la suite par Ben Spence dans son livre, renforce l'image d'une ville libérale et ouverte non seulement à l'alcool, mais aussi aux autres vices comme la prostitution et la drogue.

Or, bien que le Dr Hart de la *Quebec Prohibition Federation* et M. Larivière du Comité des Sobres aient contribué à leur tour à ternir l'image de Montréal et à contrebalancer l'image idéalisée véhiculée par les anti-prohibitionnistes, ni l'un ni l'autre ne revendiquent directement la prohibition dans leurs textes. Ainsi, Hart milite plutôt pour de « véritables réformes de tempérance »<sup>232</sup>, ce qui témoigne de l'impopularité de l'idée de la prohibition à Montréal à l'époque : même les prohibitionnistes montréalais n'osaient prononcer le mot. Du côté du Comité des Sobres, Larivière ne revendique pas non plus la prohibition, mais plutôt des règles plus strictes comme l'interdiction des tavernes, la réduction de leurs heures d'ouverture et la diminution du nombre des autres permis d'alcool<sup>233</sup>. On peut donc les considérer comme des groupes réformistes de tempérance plutôt que des groupes prohibitionnistes. Toutefois, les propos alarmistes, reproduits par les prohibitionnistes comme Ben

---

<sup>230</sup> Hart, *op. cit.*, p. 10.

<sup>231</sup> *Ibid.*, p. 9.

<sup>232</sup> Traduit par l'auteur. Hart, *op. cit.*, p. 20.

<sup>233</sup> Larivière, *op. cit.*, p. 64.

Spence, contribuent eux aussi à propager le message d'une Montréal, ville « ouverte » au sens péjoratif du terme.

Si les preuves fournies par les réformistes et les prohibitionnistes sur la tolérance policière à Montréal sont surtout du genre anecdotique au début des années 1920, les conclusions de l'enquête Coderre sur la corruption policière à Montréal de 1924/1925 vont donner plus de légitimité à leurs revendications. Dans la longue enquête qui durera du 6 octobre 1924 jusqu'au dépôt du rapport le 14 mars 1925, s'est révélé un système de tolérance à l'égard du vice (prostitution, jeux, et débits clandestins notamment) et de la collaboration entre les policiers et les criminels. Pris dans son ensemble, elle paraît comme un long débat public sur l'état moral de Montréal. Dans un des témoignages les plus célèbres et scandaleux de l'enquête, un inspecteur américain de Chicago, George O'Haddick, invité à enquêter sur les vices dans la ville par un groupe réformiste local sur la prohibition, déclare que Montréal « *is the most wide, most open town I have ever seen, that I have ever been in, the rottenest town I have ever been in* » précisant qu'il voulait dire « *open to vice* »<sup>234</sup>. Venant de Chicago, où les escapades violentes de Al Capone avaient été bien médiatisées et alors qu'il avait enquêté dans plus de 50 villes américaines, son appréciation sur Montréal, la ville la plus pourrie qu'il ait jamais vue, était particulièrement choquante et diamétralement opposée à l'image propagée par la CLQ d'un territoire où vivait la population la plus morale du continent.

Mais, de façon étonnante, si l'état moral des Montréalais est sérieusement remis en question lors de l'enquête, l'alcool n'est pas du tout un enjeu central. La CLQ, son système de contrôle et sa force de police (la police des liqueurs) ne sont jamais remis en question et l'alcool n'est jamais pointé comme la source des problèmes de corruption ou de tolérance des autres vices comme la prostitution et le jeu.

Cela n'empêche pas plusieurs témoignages de signaler que le gouvernement n'a pas le contrôle absolu sur l'alcool, comme le prétendent alors plusieurs anti-prohibitionnistes. Ainsi, les inspecteurs américains appelés à témoigner attestent avoir rencontré quelqu'un qui leur a juré avoir un contact à la CLQ pouvant lui accorder un

---

<sup>234</sup> *Rapport Coderre, op. cit.*, p. 601.

permis d'alcool illégalement<sup>235</sup>. On apprend également lors de l'enquête que certains policiers acceptent des pots de vin (en forme de pots de whisky) des propriétaires et se font servir dans les bars après les heures de fermeture<sup>236</sup>. Mais le juge Coderre ne jettera le blâme ni sur la CLQ ni sur sa force de police, mais plutôt sur la police municipale, qui, selon lui, n'applique pas les lois des liqueurs comme il le faudrait<sup>237</sup>.

Cela n'empêche pas des prohibitionnistes de diffuser largement les parties les plus scandaleuses de l'enquête comme autant de preuves de l'échec du contrôle gouvernemental. Voici un passage du juge Coderre reproduit en partie par le prohibitionniste ontarien William Raney lors des audiences américaines et encore en 1926 par Ben Spence dans son livre :

Au défi des règlements, certains [des] établissements, et naturellement les moins recommandables, restaient ouverts pour ainsi dire toute la nuit ou tout au moins jusqu'à trois ou quatre heures du matin. Et cela va de soi, c'est précisément aux heures interdites que s'y produisaient les plus graves désordres. On y vendait librement des spiritueux, encore qu'à des prix exorbitants, les demi-mondaines s'y donnaient ou y prenaient rendez-vous, et quand, par hasard, elles ne s'y trouvaient pas, le patron ou le gérant de l'établissement se mettait obligeamment au service des clients, et d'un appel au téléphone les faisaient accourir... Certains de ces établissements étaient porteurs de permis accordés par la Commission des liqueurs; d'autres s'en passaient et poursuivaient quand même leurs opérations illicites et immorales sous l'œil indifférent de la police... La preuve faite à l'enquête révèle un état de choses stupéfiant et il faut ajouter alarmant. Le vice s'étale dans notre Cité avec une hideur et une insolence qui paraissent sûres de l'impunité; telle une pieuvre gigantesque, il allonge partout ses tentacules et menace d'êtreindre une population aux trois quarts saine et morale.<sup>238</sup>

Venant d'un juge de Montréal après une longue enquête sur la corruption, ces constats font écho à ceux des prohibitionnistes sur la tolérance policière. Comme si les révélations de l'enquête n'étaient pas assez fortes pour détruire la réputation de Montréal, l'enquête ne provoque presque aucun changement de la situation. Cependant,

---

<sup>235</sup> *Ibid.*, p. 585.

<sup>236</sup> *Rapport Coderre, op. cit.*, p. 5.

<sup>237</sup> *Ibid.*, p. 8.

<sup>238</sup> *Ibid.*, p. 5-6.

comme le constate le criminologue Jean-Paul Brodeur, « il en est en réalité peu de rapports qui eurent moins d'effets »<sup>239</sup>. Le même Comité exécutif qui avait été pointé comme responsable de la situation alarmante décrite par le juge Coderre est celui chargé de mettre en place ses recommandations : « comme on peut s'y attendre, le Comité exécutif se hâta d'oublier l'existence du rapport »<sup>240</sup>. Même les quatre policiers dont le juge avait explicitement demandé leur exclusion du département, incluant le surintendant de police Pierre Bélanger, sont restés en poste quatre ans supplémentaires, jusqu'à ce qu'ils soient impliqués dans un autre scandale en septembre 1928 dans lequel ils ont accepté des milliers de dollars pour permettre à des escrocs (*confidence men*) de s'échapper<sup>241</sup>. Le fait que l'enquête n'ait eu presque aucun résultat concret va donc renforcer les arguments des prohibitionnistes et leur conviction que Montréal est bien une ville « ouverte » au vice et à la criminalité, hors du contrôle des autorités. Lors des *Hearings* américains, après avoir présenté le rapport Coderre devant le Sénat, Raney souligne que les conditions n'ont guère changé à Montréal depuis lors<sup>242</sup>.

Comme si les révélations de l'enquête Coderre ne fournissaient pas assez de munitions pour les prohibitionnistes, un an plus tard en 1926, l'enquête Stevens sur la corruption dans le service douanier canadien révèle un peu plus cette face sombre de la réputation de Montréal. Lors de l'enquête, la ville est directement identifiée comme l'épicentre d'un réseau de trafic d'alcool de contrebande. Spence n'hésite pas à souligner ces révélations afin de ternir un peu plus l'image de Montréal. Ainsi, il écrit dans son livre : « *As might be expected these revelations have shown the Province of Quebec with its Government 'Control' system to be the main centre of this disgraceful and debauching business and some of the customs officials in Montreal and adjacent places to be ring-leaders and co-conspirators with the rum-running and smuggling thugs* »<sup>243</sup>. L'existence de ce réseau dans la ville sous le prétendu « contrôle » gouvernemental a surtout renforcé une fois encore l'assertion que Montréal était une ville ouverte à la criminalité.

---

<sup>239</sup> Jean-Paul Brodeur, *op. cit.*, p. 85.

<sup>240</sup> *Ibid.*

<sup>241</sup> *Ibid.*, p. 87.

<sup>242</sup> *Hearings, op. cit.*, p. 883.

<sup>243</sup> Spence, *Quebec and the Liquor Problem*, p. 105.

En somme, que les discours soient positifs ou négatifs, la circulation des opinions les plus extrêmes sur la ville et son état moral, va contribuer à construire la réputation d'une ville corrompue ou d'une ville de plaisirs, ouverte à l'alcool et aux autres vices : une ouverture considérée problématique et chaotique pour les uns, et plutôt positive et ordonnée pour les autres.

### 3.3 Romancer la métropole : Montréal la « Mecque » des touristes

À ces visions à la fois idéalisée et diabolisée de la métropole véhiculées par les pro- et anti-prohibitionnistes s'ajoute une réputation construite à travers les nombreux documents associés au tourisme, soit les chansons, les guides et les récits de voyage. Ces documents tendent à présenter une image romancée de la métropole comme une foire de liberté, une ville « ouverte » dans le sens de la liberté individuelle. Ces sources démontrent comment l'idée de la ville « ouverte » est aussi considérée (et vendue) comme une caractéristique positive pour les visiteurs venus pour échapper à la prohibition.

Dans plusieurs guides de voyages et journaux de l'époque, on présente souvent Montréal comme une « Mecque », élevant la ruée vers l'alcool au rang de pèlerinage pour échapper à l'injustice de la prohibition, une ville ouverte dans un désert de villes plutôt fermées. On qualifie Montréal de « Mecque » pour les touristes et pour les hommes d'affaires dans le guide de voyage de 1926 du Canadian Transfer<sup>244</sup> et dans le guide du *Montreal Tourist and Convention Bureau* de 1927<sup>245</sup>. Dans le guide satirique de Hodgins de 1927, la ville devient plutôt une « Mecque pour les enquêteurs » sur la prohibition<sup>246</sup>. Ainsi, Montréal est vue comme une sorte d'aimant qui attire des visiteurs de partout, une terre promise qui offre un répit au moralisme régnant dans le reste du continent.

En revanche, cette idée de « Mecque » est aussi reprise dans un sens négatif alors qu'on met l'accent sur l'arrivée des indésirables. Dans un article publié quelques jours avant l'implantation de la prohibition américaine, le journal *The Toronto World* publie

<sup>244</sup> *Guide and tour book to Montreal : the tourists Mecca*, Montréal, Canadian Transfer, 1926, 24 pages.

<sup>245</sup> *Montreal Tourist and Convention Bureau, op. cit.*, p. 16.

<sup>246</sup> Traduit par l'auteur. Hodgins, *op. cit.*, p. 4.

un article titré « *To Make Montreal Alcoholic Mecca* » prévenant que Montréal peut devenir la « Mecque » pour les distillateurs et brasseurs expropriés des États-Unis<sup>247</sup>. Dans son livre de 1926, le prohibitionniste américain Irving Fisher demande pourquoi, si la criminalité est en baisse à Montréal, on peut lire dans les journaux locaux des manchettes comme « *Montreal the Mecca for Crooks* »<sup>248</sup>. Enfin, Jules Larivière du Comité des Sobres surnomme Montréal la « Mecque des assoiffés »<sup>249</sup>. Si la ville est connue pour son magnétisme à l'époque, attirant des visiteurs de partout, ce phénomène est tour à tour dépeint de manière positive et négative.

À la fois célébrée et critiquée, la ruée vers l'alcool à Montréal a aussi été immortalisée dans une chanson de jazz, *Hello Montreal*, écrite par les Américains Harry Warren (musique) ainsi que Billy Rose et Mort Dixon (paroles), sous forme d'une ode affectueuse à cette oasis de la prohibition :

*(sh) Speak easy, (sh) speak easy, said Jonny Brown/Why I'm leaving this town/Everything is closing down  
 Speak easy, speak easy/Tell them I won't go east, and I won't go west/I've got a different hunch.  
 I'll be leaving in the summer and I won't get back 'til fall  
 Goodbye Broadway, hello Montreal  
 With a stein up on the table, I'll be laughing at you all  
 Goodbye Broadway, hello Montreal  
 And I'll make whoop whoop whoopee night and day;  
 And you know, you know if my wife wants me, you can tell her where to call  
 Goodbye Broadway, hello Montreal  
 (sh) Speak easy, (sh) Speak easy, Asked Tommy Gray/I must know right away,  
 Are the gals up there O.K.  
 Speak easy, speak easy, Said Johnny Brown, You ain't been hugged, ain't been kissed 'Till you've hit that town  
 Oh "we won't get home 'til morning" is the best song after all  
 Goodbye Broadway, Hello Montreal.  
 There'll be no more Orange Phosphates you can bet you Ingersoll  
 Goodbye Broadway, Hello Montreal,  
 That old tin pail, that old tin pail was never meant to carry ginger ale/There'll be photographs of breweries all around my bedroom wall*

<sup>247</sup> « To Make Montreal Alcoholic Mecca », *The Toronto World*, 24 Dec 1919, p. 14.

<sup>248</sup> Irving Fisher, *Prohibition at Its Worst*, New York, Alcohol Information Committee, 1926, p. 201.

<sup>249</sup> Larivière, *op. cit.*, p. 14.

*Goodbye Broadway, Hello Montreal.*<sup>250</sup>.

Cette chanson est devenue un succès en 1928 au moment où elle a été enregistrée par Ted Lewis, en plein apogée du phénomène du tourisme de liqueur américain, atteignant la seizième position dans les classements américains<sup>251</sup>. Elle est aussi publiée sous forme de musique en feuilles par Irving Berlin en 1928, ce qui lui permet d'être chantée là où il y avait un piano. Avant ce succès en 1928, la chanson a déjà été enregistrée dès 1922 par Harry Reser and the Seven Little Polar Bears<sup>252</sup>, puis trois autres fois : vers le début des années 1920 par Fred Hall<sup>253</sup>, en 1927 par The Harmonians<sup>254</sup> et en 1928 par Waring's Pennsylvanians<sup>255</sup>. Cette chanson et ses versions multiples ont fait rayonner une réputation romancée de Montréal comme un refuge de la prohibition pour les touristes et pour les artistes à la recherche de travail. Il est intéressant de noter que la chanson fait une sorte de clin d'œil au Red-Light. Le protagoniste, un homme marié, dit qu'il va « baiser jour et nuit » (sa femme n'est pas avec lui) et que « vous n'avez jamais été caressé ni embrassé comme vous allez l'être à Montréal ». En revanche, toutes les paroles faisant références au sexe, et à la facilité avec laquelle un touriste de l'époque peut se le procurer, ont été omises dans la version de Ted Lewis devenue le succès de 1928, ainsi que dans celle de Fred Hall. Ainsi, les différentes versions de la chanson propagent deux visions de la ville : une met en avant uniquement son attitude libérale envers l'alcool, l'autre célèbre l'attitude plus libérale envers le sexe aussi. Quant à la page couverture de la musique en feuilles, elle se présente sous la forme d'une caricature d'un homme (vraisemblablement d'affaires) qui fait un pas de géant entre la Grande pomme et Montréal, en faisant un clin d'œil, comme pour indiquer qu'il sait très bien les plaisirs coupables qui l'attendent dans cette ville « ouverte ». La fameuse rue «

---

<sup>250</sup> Harry Warren (music), Billy Rose and Mort Dixon (lyrics), « Hello Montreal », Sheet music, Irving Berlin, Inc., New York, c. 1928, 6 pages.

<sup>251</sup> « Ted Lewis & His Band Songs: Top Songs/Chart Singles Discography », *MusicVF.com*, [en ligne] <http://www.musicvf.com/Ted+Lewis+%2526+His+Band.art> (page consulté le 4 avril 2014).

<sup>252</sup> « Seven Little Polar Bears – Harry Reser – Hello Montreal », *YouTube*, [en ligne] [www.youtube.com/watch?v=OL2cl-xpuYQ/](http://www.youtube.com/watch?v=OL2cl-xpuYQ/) (page consulté le 4 avril 2014).

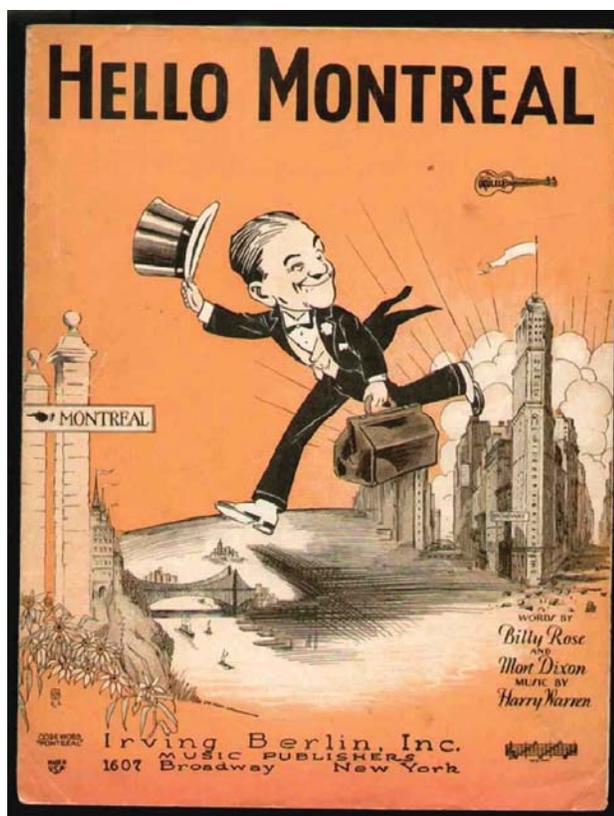
<sup>253</sup> « Hello Montreal! Fred Hall Arthur Fields Jack Molick Eddie Grosso Phillip Darsy », *YouTube*, [en ligne] [www.youtube.com/watch?v=2N7mNcst1j8/](http://www.youtube.com/watch?v=2N7mNcst1j8/) (page consulté le 4 avril 2014).

<sup>254</sup> « USA The Roaring 20s: The Harmonians – Hello Montreal!, 1927 », *YouTube*, [en ligne], [www.youtube.com/watch?v=Jyunih0bEjc/](http://www.youtube.com/watch?v=Jyunih0bEjc/) (page consulté le 4 avril 2014).

<sup>255</sup> « Waring's Pennsylvanians "Hello Montreal" 1928 », *You Tube*, [en ligne], [www.youtube.com/watch?v=54dCz0AMuzE/](http://www.youtube.com/watch?v=54dCz0AMuzE/) (page consulté le 4 avril 2014).

Broadway » à New York est représentée comme désertée et en ruines, victime de la prohibition.

**Image 3 : Page couverture de la musique en feuille de la chanson  
« Hello Montreal », publié par Irving Berlin en 1928**



Source : Harry Warren (music), Billy Rose and Mort Dixon (lyrics), « Hello Montreal », Sheet music, Irving Berlin, Inc., New York, c. 1928, 6 pages.

À cet hymne éthilique s'ajoutent des chansons à boire célébrant Montréal comme un refuge contre la prohibition, telle celle-ci exposée dans le livre du prohibitionniste ontarien Ben Spence : « *Four and twenty Yankees, feeling mighty dry/Motored up to Montreal and got a keg of rye/When the keg was opened, they all began to sing/'The heck with President Coolidge, God save the King'* »<sup>256</sup>. On peut très bien imaginer que

<sup>256</sup> Spence, *Quebec and the Liquor Problem*, op. cit., p. 167.

ces chansons étaient jouées (et chantées) dans les *speakeasies* de l'époque, rappelant aux touristes des souvenirs de leur séjour dans cette ville si bien arrosée, et rendant encore plus désirable le voyage pour ceux qui ne l'ont pas encore accompli.

Cette réputation romancée véhiculée dans certaines chansons s'est aussi manifestée dans les guides et récits de voyage de l'époque. Bien qu'il soit normal pour les guides de voyages de présenter une belle image de la ville, la manière d'aborder Montréal, l'associant à des notions de liberté personnelle, démontre l'impact de la prohibition dans la construction de sa réputation. Cette image est parfaitement soulignée dans ce passage du chroniqueur de voyage américain Thomas Morris Longstreth dans son récit de voyage de 1930 :

*'Let them come and enjoy themselves,' she says of the tourists, but like the accomplished hostess, after providing every facility for this enjoyment, she lets them alone... A man is as free as the air, if he abstains from murder and obeys the traffic rules... Everything is offered; and he will not be criticized for choosing either the devil or the divine. More than likely he will not be noticed... That is one charm of Montreal, its freedom. To reach her liberal precincts after the weariness of the eternal wrangle over prohibition is like moving from boarding-school to college... The censor-ridden, gang-ridden, law-ridden American who arrives in Montreal for the first time feels naked. Here he is clothed, he suddenly sees, only in his own character, and that has been rubbed thin in spots by the restrictions he has been carrying. He cannot understand the poise, the nonchalance about drink. The gutters are quite empty.<sup>257</sup>*

Les caractéristiques évoquées par Longstreth représentent une sorte de reconstruction idéalisée de celles exposées par les pro- et anti- prohibitionnistes, ce qui montre comment ces représentations circulaient et s'incorporaient dans la construction de la réputation de la ville. Premièrement, Longstreth évoque la tolérance policière en disant qu'un homme est libre à Montréal à condition qu'il ne tue personne et respecte le code de la route. Mais si cette idée d'une tolérance policière extrême fait écho aux constats des prohibitionnistes, elle est évoquée ici comme un aspect positif de la ville. En même temps, Longstreth fait écho aux discours paradoxaux des anti-prohibitionnistes qui constatent qu'il y a peu d'ivrognes et d'ébriété dans la ville quand il écrit « *The gutters are quite empty* ». Cette image idéalisée évoque aussi l'idée d'une renaissance

---

<sup>257</sup> Thomas Morris Longstreth, *Quebec, Montreal, and Ottawa*, New York, 1933, p. 238-239.

spirituelle « *here he is clothed, he suddenly sees* », faisant écho à tous ceux avant lui qui ont qualifié Montréal d'une « Mecque », une terre promise.

Dans cette même perspective, John Greenford déclare dans son guide de 1929 : « *Montreal is the playground of America – the Paris of the West. Where few or no restrictions hinder the enjoyment of the tourist* »<sup>258</sup>. Ici, la ville est réduite à un terrain de jeu où l'amusement est la priorité numéro un, se situant même au-dessus des lois et de l'ordre. C'est aussi le cas du guide de voyage publié par le Montreal International Tourist Bureau vers 1932 qui explique à ses lecteurs comment contourner la règle qui permet d'acheter seulement une bouteille de spiritueux à la fois :

*The liquor is sold in sealed packages and in limited quantities, only one bottle at a time being sold to the purchaser at any individual store. He may, however, buy as many as he needs by applying at different stores, of which there are many in the uptown and downtown districts*<sup>259</sup>.

Au moins deux autres guides de voyage de l'époque donnent les mêmes consignes<sup>260</sup>. Nombreux sont les prohibitionnistes qui ont qualifié cette règle d'une bouteille unique de farce. Or, le fait que le bureau du tourisme de Montréal lui-même suggère comment contourner la loi, la réduisant ainsi à un vœu pieux, atteste peut-être du laxisme ambiant par rapport aux règlements sur l'alcool et de l'existence d'une conception de la liberté individuelle peut restrictive dans les discours entourant le tourisme des liqueurs.

Le passage de Longstreth reflète aussi la réputation des citadins considérés comme particulièrement tolérants face aux vices et amusements des autres. L'auteur constate qu'une personne ne sera pas critiquée pour avoir « faite le choix du diable ou du divin » (faire des activités soit saines ou illicites) et qu'elle se fera à peine remarquer. Cette attitude de « laisser faire » de la population montréalaise (mentionné aussi par les prohibitionnistes) est également soulignée dans le guide de voyage de Charles Stokes

---

<sup>258</sup> Greenford, *op. cit.*, p. 47.

<sup>259</sup> *Guide: Montreal and Quebec*, Montreal, International Tourist Bureau, c. 1932, p. 12.

<sup>260</sup> *Free map and guide of Montreal : seeing Greater Montreal with the American Bus Line, the Canada Bus Line, the Tourist Bus Line, starting point-Bryson's corner, Peel and St. Catherine Streets*, Montreal, Silbro Textile Co., c. 1924, 32 pages et Archives de la Ville de Montréal. P098,S1,D77 - *Guide and tour book to Montreal : the tourists Mecca*, Montréal, Canadian Transfer, c. 1934, 24 pages.

publié en 1924, une publication qui selon lui n'est ni un guide de voyage, ni un carnet de voyage, ni un poème, mais un medley des trois<sup>261</sup> :

*Yet withal Montreal is a city of bars, using that last word to imply places where one obtains alcoholic sustenance, irrespective whether they have brass-rails or not; those who attend the churches are not necessarily Bolshevik about the bars, or visa versa – but you possibly get the meaning*<sup>262</sup>.

Ainsi, on voit que les Montréalais sont réputés pour leur manque de jugement, et leur sorte de philosophie : « vivre et laisser boire ». Dans un passage plus poétique, Stokes fait encore l'éloge de l'esprit de liberté qui règne à Montréal :

*Montreal has been called the Paris of America. All such comparisons, showing a remarkable lack of originality, are drawn usually between only one parallel. If the Paris of the Champs Elysees, of the boulevards, of magnificent vistas, is intended, the comparison is unusually odious; but if it is the Paris of intellectual liberty, of non-interference, of freedom to act as one pleases, Montreal may perhaps accept the title. It is virtually the only city of Canada where one does not need to practice hypocrisy or seek to conceal motives.*<sup>263</sup>

Dans une ère de réforme morale, l'ambiance « laisser faire » de Montréal paraît très rafraichissante pour les touristes venus des régions à sec. Il faut se rappeler que si celles-ci ont des débits clandestins où l'on peut boire, on risque toujours de se faire arrêter. Or, si cela participe sans doute au sentiment d'excitation (et à la folie des ces années dites « folles »), cela signifie surtout que l'on ne pouvait y boire sans être inquiété. Pour les touristes américains, l'indifférence envers l'alcool (comme le dit Longstreth) de la population et l'idée qu'on puisse boire sans peur de se faire arrêter par la police ou critiquer par les citoyens sont particulièrement appréciées. En fait, il semble que Montréal rime bien avec la philosophie américaine de « vie, liberté et poursuite du bonheur », puisqu'une foule d'Américains ont débarqué dans la ville le 4 juillet 1920, ironiquement, pour fêter l'indépendance de leur propre pays<sup>264</sup>. Dans un guide

---

<sup>261</sup> Stokes, *op. cit.*, p. 5.

<sup>262</sup> *Ibid.*, p. 3.

<sup>263</sup> *Ibid.*, p. 5.

<sup>264</sup> « Canada now Mecca of Thirsty Souls », *op. cit.*, p. 8.

hebdomadaire « This week in Montreal », publié par *The Greater Montreal Publishing Company* en 1922, on peut ainsi lire :

*A city where sanity and moderation in all things, toleration in some, and bigotry in none, are the real basic foundations whereon we are building a solid and substantial reputation second to none in America... Here indeed one may enjoy freely 'Life, Liberty and the Pursuit of Happiness'*<sup>265</sup>.

Ce guide sous-entend que Montréal est plus américaine que les États-Unis, une foire de liberté en un temps de moralisme règlementé. On retrouve encore l'idée que les Montréalais sont tempérants (« *moderation in all things* ») ainsi qu'un écho de la fameuse attitude « laisser faire » de sa population (« *toleration in some* »). On vend Montréal aux touristes comme une ville libre et ouverte, un élément de sa réputation qui est absent des guides touristiques produits avant les années 1920, ce qui témoigne de l'impact direct de la prohibition sur la construction de sa réputation.

### Conclusion

L'ère de la prohibition a été une période particulièrement formatrice pour la réputation de Montréal. L'arrivée des touristes à la recherche d'amusements alcoolisés et des enquêteurs venus pour évaluer le plus grand cobaye de contrôle gouvernemental a fait découvrir la ville à toute une génération d'Américains et de Canadiens qui ont à leur tour propagé sa réputation bonne ou mauvaise selon chacun. Montréal devient légendaire, dans le sens où sa réputation connaît un vaste rayonnement et que cette dernière est alimentée par force anecdotes et légendes. Des visions très différentes de la ville émergent. Pour les anti-prohibitionnistes, Montréal est un paradis du contrôle gouvernemental, avec la population la plus paisible et morale du continent où on a le droit de boire jusqu'à plus soif mais où paradoxalement on ne devient presque jamais trop ivre. C'est une ville « ouverte » mais ordonnée, une sorte de conjugaison parfaite de la philosophie américaine de « vie, liberté et poursuite du bonheur » et canadienne de « paix, ordre et bon gouvernement ». Du côté des prohibitionnistes et réformistes, Montréal est paradoxalement dépeinte comme une ville ouverte aux vices, à l'ébriété et

<sup>265</sup> Archives de la Ville de Montréal. P098,S1,D77 - *This week in Montreal, July 17<sup>th</sup> – July 23<sup>rd</sup>: Something to see... to do... to know*, The Greater Montreal Publishing Company, 1, n° 1, July 26-July 1, 1922, p. 7.

à la criminalité où l'attitude libérale envers l'alcool mène nécessairement à une orgie (figurée et parfois même littérale) d'immoralité. Enfin, dans les documents écrits par et pour les visiteurs, Montréal est une sorte de foire de liberté, une véritable « Mecque » de l'alcool où presque rien ne gêne les touristes et citadins dans leur poursuite effrénée du plaisir.

Si ces trois visions de Montréal sont très différentes, elles ont aussi un fil conducteur. À travers ces sources, son image devient de plus en plus associée à l'idée de liberté pendant la prohibition américaine. Dans le cas des anti-prohibitionnistes, c'est une liberté ordonnée, sous contrôle. Pour les pro-prohibitionnistes, c'est une liberté dangereuse et hors de contrôle. Pour les touristes et visiteurs, c'est une liberté plutôt émancipatrice. À travers l'expérience de la prohibition américaine, la notoriété de Montréal s'accroît en tant que ville « ouverte », dans ses acceptions positive ou négative.

## Conclusion générale

Si Montréal n'a guère connu la prohibition de l'alcool, il est évident que son développement a été grandement influencé par les retombées des régimes prohibitifs avoisinants. La prohibition représente en effet un catalyseur important pour la ville, et pour le développement de son industrie touristique, de sa vie nocturne et de sa réputation. La ruée vers l'alcool, vécue par les centaines de milliers de touristes et visiteurs de passage, lance l'industrie du tourisme moderne à Montréal et favorise l'essor de sa vie nocturne, à la fois légale et illicite. Ces touristes sont accompagnés par les artistes de jazz et de cabaret à la recherche de travail, qui contribuent à leur tour à dynamiser cette vie nocturne. Si Montréal devient rapidement un refuge contre la prohibition pour les Américains, elle l'est aussi pour les Ontariens et environ la moitié de la population du Québec, qui sont frappés par l'interdiction pendant toute la période étudiée. Même à l'échelle de l'île de Montréal, des villes indépendantes adjacentes (Hampstead, Ville Mont Royal) ou limitrophes (Westmount, Outremont), plutôt majoritairement anglo-protestantes et bien nanties, ne comptent aucun lieu de consommation d'alcool, alors que le centre-est de l'île, là où il vit une majorité de francophones et d'immigrants, connaît un essor important de la vie nocturne. Cette partie de la ville possédait un nombre croissant de lieux de consommation d'alcool avec permis, ainsi que des débits clandestins qui restaient ouverts après les heures de fermeture des premiers, et des maisons de prostitution et de jeux qui profitaient aussi de la vente clandestine d'alcool et de l'afflux des touristes. Ces lieux illicites servaient souvent de l'alcool de contrebande provenant soit d'alambics illégaux locaux ou ironiquement des États-Unis. Le coût élevé de l'alcool vendu par la CLQ a favorisé ce marché de contrebande qui pouvait, du fait de son caractère clandestin, vendre à un prix inférieur au consommateur et procurer un meilleur profit au vendeur.

Ainsi, malgré le système de contrôle gouvernemental, les autorités se sont souvent révélées incapables de maintenir la fermeture des débits clandestins et des alambics face à des criminels de plus en plus organisés et de mieux en mieux financés par la vente et le trafic clandestin d'alcool, au Québec comme ailleurs sur le continent. Si la CLQ et sa force de police font état de leur succès à endiguer les débits clandestins

au début des années 1930 grâce à une nouvelle loi qui pénalise les clients et plus seulement les propriétaires, les maisons de prostitution et de jeux, servant aussi de l'alcool clandestinement, ont plutôt bénéficié d'un système de tolérance de la part de la police municipale. Ainsi, à travers l'ère de la prohibition, Montréal devient un terrain de jeu pour des touristes de liqueurs, avec une panoplie d'établissements licites et illicites où le touriste peut boire avant et après les heures légales d'ouverture et se livrer à d'autres plaisirs coupables offerts dans la métropole comme la prostitution et les jeux de hasard, selon toute apparence facilement accessibles. Dans cette période de transition vers l'implantation d'un contrôle gouvernemental de l'alcool, il est évident que ce « contrôle » était loin d'être absolu.

Si la prohibition a eu des retombées concrètes sur le développement de l'industrie touristique et de la vie nocturne montréalaise, ce mémoire montre qu'elle a eu aussi une grande influence sur un aspect moins tangible de la ville – sa réputation. En tant que terrain d'expérimentation du contrôle gouvernemental le plus important, Montréal a attiré l'attention non seulement des touristes, mais aussi des groupes anti- et pro-prohibitionnistes qui ont propagé des visions idéalisées et diabolisées de la ville dans leur propagande et dans les débats publics autour de la prohibition. D'un côté, les anti-prohibitionnistes ont qualifié le système québécois de « pionnier », mis l'accent sur le « contrôle absolu » du gouvernement et dépeint Montréal comme une ville très ordonnée où l'ébriété publique était rare et qui avait la population la plus morale du continent. De l'autre côté, des prohibitionnistes et des réformistes ont tenté de détruire cette image idéalisée en propageant l'image d'une ville immorale, où l'ébriété est omniprésente et où la tolérance policière envers d'autres vices comme la prostitution et les jeux de hasard illustre l'influence corrosive de l'alcool. À ces deux visions polarisées de la ville s'ajoute l'image propagée à travers des chansons, des guides touristiques et des récits de voyage. Dans ces documents, la ville est romancée et célébrée comme un rempart festif à la prohibition, une foire de la liberté où presque rien ne ralentit le touriste dans sa recherche de plaisirs, évoquant à la fois la ville ordonnée des anti-prohibitionnistes et la tolérance policière des pro-prohibitionnistes. Si ces trois visions sont très différentes, on a montré dans ce mémoire qu'elles partagent aussi une caractéristique commune. De fait, elles démontrent qu'à travers l'ère de la prohibition, Montréal devient associée à la

liberté, une liberté qui est soit ordonnée, soit dangereuse, soit encore émancipatrice. La ville devient à la fois célèbre et infâme comme ville « ouverte » alors que son voisinage est plutôt fermé sur la question de l'alcool.

Ce mémoire jette ainsi un nouvel éclairage sur cette période unique de l'histoire montréalaise. Il contribue à l'historiographie existante en apportant des nuances à l'histoire des débuts de la Commission des Liqueurs de Québec à Montréal, une instance dont la création témoigne bien de la présence croissante de l'État dans la régulation de la vie sociale. Le succès de cette instance va d'ailleurs inciter d'autres provinces de même que les États-Unis à emboîter le pas. Ainsi, toutes les provinces canadiennes adoptent à leur tour le modèle du contrôle gouvernemental, tandis qu'après la prohibition en 1936, 30% de la population américaine expérimente un modèle similaire<sup>266</sup>. Même si cette institution s'est présentée comme moyen d'échapper à la restriction de la liberté individuelle induite par la prohibition, il reste que sa véritable mission a consisté à définir et faire appliquer les limites servant à baliser les limites de l'expérience de cette liberté. Ainsi, il faut bien voir que si Montréal s'est vu attribuer la réputation d'une ville ouverte, cette ouverture n'était pas totale et doit être mise en relation avec la situation que vivaient ses voisins à la même époque, dans le contexte des prohibitions nord-américaines.

Ce mémoire apporte aussi des pistes susceptibles d'aider à la re-problématisation de la prohibition dans l'historiographie québécoise. Dans le premier chapitre, on a vu que si l'électorat québécois a rejeté la prohibition à deux reprises lors des référendums, au niveau fédéral en 1898 et provincial en 1919, paradoxalement, des localités ont voté en faveur de cette mesure qui a ainsi perduré en divers endroits, touchant plus de la moitié de la population de la province, pendant des décennies avant et après la période étudiée, à la fois chez des communautés franco-catholiques et anglo-protestantes. Il est donc à espérer que l'histoire de la prohibition en contexte québécois soit revue afin de mettre en lumière la complexité de la situation à l'échelle de la province.

---

<sup>266</sup> Moore, *op. cit.*, p. 159.

Ce mémoire contribue également à l'historiographie qui voit l'ère de la prohibition comme un moment particulier dans la construction des identités des deux côtés du 49<sup>ème</sup> parallèle en explorant celle de la réputation de Montréal – qui peut être vue comme constituant une sorte de synthèse entre les philosophies canadienne de « paix, ordre et bon gouvernement » et américaine de « vie, liberté et poursuite du bonheur ». Malgré ces différents apports, ce mémoire comporte aussi, bien sûr, des limites. Par exemple, les voix des femmes demeurent quasi-absentes. Si la prohibition de l'alcool a été un élément clé dans l'histoire des mouvements féministes aux États-Unis et au Canada, cela semble moins être le cas au Québec. Par ailleurs, des études récentes sur Montréal ont traité du rapport des femmes avec la cigarette<sup>267</sup>, de la prostitution et de la délinquance juvénile féminine<sup>268</sup>, mais il manque de travaux sur le rapport particulier entre les femmes et l'alcool pendant cette période. Quelles ont été les modalités de leur consommation d'alcool dans cette vie nocturne montréalaise ? Comment est-ce que le rapport des femmes québécoises et des mouvements féministes à la prohibition et à l'alcool diffère de celui du reste du continent ?

Quant à Montréal, si la prohibition a provoqué des grands changements, son abolition aux États-Unis a eu également ses retombées. Comme l'ont constaté André Bourassa et Jean-Marc Larrue qui ont écrit sur l'histoire des spectacles sur la rue Saint-Laurent à Montréal, « la fin de la prohibition, en 1933, porta un coup au marché du night-club traditionnel... La plupart des grandes vedettes américaines retournèrent à leurs night-clubs new yorkais »<sup>269</sup>. Ainsi, la fin de la prohibition marquera le départ de plusieurs artistes. Cependant, ce ne fut pas pour autant la fin de la vie nocturne et de la scène de jazz montréalaise puisque les boîtes de nuit et les cabarets connaîtront leur âge d'or dans les deux décennies qui suivent la prohibition. Les artistes de jazz américains

---

<sup>267</sup> Voir Jarrett Rudy, *The Freedom to Smoke: Tobacco Consumption and Identity*, Montreal/Kingston, McGill-Queen's University Press, 2005, 248 pages.

<sup>268</sup> Andrée Lévesque, *La norme et les déviantes : des femmes au Québec pendant l'entre-deux-guerres*. Montréal, Éditions du Remue-ménage, 1989. 232 pages et Tamara Myers, *Caught: Montreal's Modern Girls and the Law, 1869-1945*, Toronto, University of Toronto Press, 2006, 345 pages.

<sup>269</sup> Bourassa et Larrue, *op. cit.*, p. 118.

ont aussi inspiré toute une génération d'artistes de jazz montréalais comme Willy Girard et Oscar Peterson<sup>270</sup>, et la vie nocturne de la ville connaît toujours une certaine notoriété.

Une autre des retombées de la fin de la prohibition fut la reconversion rapide des anciens trafiquants d'alcool à Montréal vers l'industrie du jeu<sup>271</sup>. Dans une récente étude de l'histoire des jeux de hasard à Montréal, l'historienne Magalie Brodeur constate que, grâce à son emplacement géographique idéal (les appels transférés par Montréal échappaient à l'écoute du FBI américain), le climat assez libéral envers le jeu et les connexions entre la pègre américaine et montréalaise établies pendant la prohibition, Montréal « fut rapidement désignée pour être le centre névralgique de l'industrie du jeu en Amérique du Nord »<sup>272</sup>. Ce statut sera cependant éclipsé par un projet parallèle aux États-Unis où plusieurs anciens contrebandiers se sont mis ensemble pour créer une autre oasis, cette fois au sens figuré et littéral, du jeu : Las Vegas<sup>273</sup>.

Aujourd'hui, Montréal est toujours réputée pour son esprit festif et son attitude libérale envers la vie nocturne. On a pu voir dans ce mémoire que cette réputation remonte en grande partie à l'ère de la prohibition. C'est ce que rappelait récemment le magazine VICE, créé en 1994 à Montréal et maintenant distribué dans 22 pays, et devenu célèbre pour sa couverture explicite et vulgaire de la vie nocturne. En 2001, le magazine a publié un guide touristique de la métropole dans lequel il évoque l'ère de la prohibition comme une sorte de moment fondateur de sa vie nocturne : « *In the 20s, prohibition-starved Americans flocked northward for unrestricted booze and pussy. Today, with lax laws on prostitution, drugs, and alcohol, things haven't really changed* ». Bien sûr, les États-Unis et les provinces canadiennes ont aboli la prohibition de l'alcool depuis longtemps, mais certaines lois relatives à celui-ci et à la vie nocturne à Montréal demeurent toujours moins strictes. Par exemple, l'âge légal pour boire de l'alcool au Québec est de 18 ans, en Ontario 19 ans, et aux États-Unis 21 ans<sup>274</sup>. Ainsi,

---

<sup>270</sup> *Ibid*, p. 119.

<sup>271</sup> Magaly Brodeur, *op. cit.*, p. 28.

<sup>272</sup> *Ibid*, p. 30.

<sup>273</sup> Okrent, *op. cit.*, p. 336.

<sup>274</sup> Curieusement, l'âge légal pour boire de l'alcool dans les provinces canadiennes alternent de province à province d'ouest en est : Colombie-Britannique (19), Alberta (18), Saskatchewan (19), Manitoba (18), Ontario (19), Québec (18), et les provinces atlantiques (19). Cet état de chose est un héritage de l'ère de la prohibition, quand les provinces ont chacune créé un système de contrôle gouvernemental distinct.

Montréal représente encore une oasis pour les Américains et Ontariens cherchant à célébrer leur 18<sup>ème</sup> anniversaire de manière alcoolisée. Enfin, la fermeture des bars est fixée à 2h00 en Ontario, mais à 3h00 au Québec.

La vie nocturne de Montréal demeure aussi un élément important de son offre touristique. Selon des données fournies par Tourisme Montréal, en 2011, 32% des touristes internationaux ont fréquenté un bar ou une discothèque lors de leur séjour, et parmi eux 93,7% ont manifesté leur intention de revenir dans la métropole dans les cinq prochaines années<sup>275</sup>. Cité dans un article de *La Presse* en 2013, le vice-président de Tourisme Montréal Pierre Bellerose souligne que « cette étude nous confirme que la vie nocturne constitue un attrait important et qu'il faut continuer à se soucier de sa vitalité, de sa notoriété et de sa qualité »<sup>276</sup>. En 2014, le maire de Montréal Denis Coderre s'est dit favorable à l'ouverture de certains bars de la ville jusqu'à 6h00 du matin et a annoncé un projet pilote à cet effet. Après le bon fonctionnement de la nuit blanche, un événement qui se déroule toute la nuit dans plusieurs quartiers de la ville, le maire estimait que la population était prête à amorcer le débat : « À la lumière de ce que j'ai vécu avec le festival *Montréal en lumière*, je pense qu'on peut le vivre de façon tout à fait décente et correcte, démontrer comme la ville vibre à Montréal »<sup>277</sup>. Cependant, cette vision des choses ne semble pas avoir été partagée par la régie québécoise de l'alcool qui a refusé de donner son approbation au projet pilote. Quoiqu'il en soit, ce débat atteste de l'importance accordée à la vie nocturne dans la promotion du tourisme montréalais, et du fait que la réglementation de l'alcool dans cette ville est toujours en processus de négociation, même si le modèle établi dans les années 1920 n'a pas beaucoup changé. En annonçant le projet pilote, le maire a même fait une petite blague sur Toronto, ce qui démontre que la juxtaposition caricaturale entre Montréal, la ville de fête, et Toronto, la ville plus sage et sérieuse, fait toujours partie de la construction de leurs réputations et de leurs rivalités respectives : « *There is a nightlife in Montreal. The*

---

<sup>275</sup> Nathaëlle Morissette, « Montréal la nuit: un attrait pour les touristes », *La Presse*, 15 août 2013, [en ligne] [www.lapresse.ca/voyage/destinations/quebec/montreal/201308/15/01-4680264-montreal-la-nuit-un-attraait-pour-les-touristes.php](http://www.lapresse.ca/voyage/destinations/quebec/montreal/201308/15/01-4680264-montreal-la-nuit-un-attraait-pour-les-touristes.php) (page consulté le 5 mai 2014).

<sup>276</sup> *Ibid.*

<sup>277</sup> Karim Benessaïeh, « Bars ouverts jusqu'à 6h: Coderre veut des projets pilotes », *La Presse*, 5 mars 2014, [en ligne] <http://www.lapresse.ca/actualites/montreal/201403/05/01-4744843-bars-ouverts-jusqua-6h-coderre-veut-des-projets-pilotes.php> (page consulté le 5 mai 2014).

*only reason there is one in Toronto is because there's a half a million Montrealers who have moved there* »<sup>278</sup>. Ces constats du maire témoignent à quel point la vie nocturne est devenue une source de fierté montréalaise et un élément important de sa réputation, un phénomène dont la genèse remonte à l'ère de la prohibition.

---

<sup>278</sup> « Montreal mayor extends last call, takes jab at Toronto nightlife », *CBC News Toronto*, 26 Apr 2014, [en ligne] <http://www.cbc.ca/news/canada/toronto/montreal-mayor-extends-last-call-takes-jab-at-toronto-nightlife-1.2623068> pPage consulté le 5 mai 2014).

## Bibliographie

### 1. Sources imprimées

#### 1.1 Publications gouvernementales

##### États-Unis

United States Congress. *The National Prohibition Law: Hearings before the Subcommittee of the Committee of the Judiciary United States Senate*, 69th Congress, 1<sup>st</sup> session, April 5 to 24, 1926, 2 vol., Washington, D.C.: Government Printing Office, 1926, 1660 pages.

##### Canada

Government of Canada, *Sixth Census of Canada, 1921*, Ottawa, F.A. Acland, 1924.

##### Québec

Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BANQ). *Fonds Office des congrès et du tourisme du Grand Montréal*, P405.

Commission des Liqueurs de Québec. *Rapports annuels 1921-1938*.

##### Montréal

Archives de la Ville de Montréal. *Fonds du service de la Police de Montréal - VM95,SZ* - Rapports annuels du Service de la police de Montréal, 1919-1934.

Archives de la Ville de Montréal. *Fonds du service de la Police de Montréal - VM95,S2,D3* - Probe into the Montréal police system (enquête Coderre), 1924.

#### 1.2 Législation

Gouvernement du Québec, *Loi des liqueurs alcooliques*, 11 George V, chapitre 24, sanctionnée le 25 février 1921, Québec, 1923.

#### 1.3 Écrits des pro- et anti-prohibitionnistes et groupes réformistes

Association against the Prohibition Amendment (AAPA). *Government Liquor Control in Canada*. Washington, D.C.: AAPA, 1930.

Association against the Prohibition Amendment (AAPA). *The Quebec System: A Study in Liquor Control*. Washington: AAPA, c. 1928, 40 pages.

- Boyce, Cyril. « Prohibition in Canada », *The Annals of the American Academic of Political and Social Sciences*, 109, no<sup>o</sup>4, September 1923, p. 225-229.
- Cherrington, E.H. « World-Wide Progress toward Prohibition Legislation..Prohibition and Its Enforcement », *The Annals of the American Academic of Political and Social Sciences*, 109, no<sup>o</sup>4, September 1923, p. 208-224.
- Committee of Sixteen. *Some Facts Regarding Toleration, Regulation, Segregation and Repression of Commercialized Vice*, Publication no. 2, Montréal, February 21, 1919.
- Concordia University Records Management and Archives. *Fonds YMCA de Montréal - P145*, 1925 Montreal YMCA Population Study - P145/05E01.
- Fisher, Irving. *Prohibition at Its Worst*, New York: Alcohol Information Committee, 1926, 276 pages.
- Hart, E. I. *The Quebec liquor situation*, 1923, 20 pages.
- Hose, Reginald E. *Prohibition or Control? Canada's Experience with the Liquor Problem, 1921-1927*, New York, Longmans, Green, and Company, 1928, 255 pages.
- Jones, R. L. « Canada's Cooperation in Prohibition Enforcement », *Current History*, XXXII, July 1930, pg. 712-716.
- Larrivière, Jules. *Le Gouffre : nous y allons! – Un cri d'alarme ; mentalité à refaire ; ce qu'il faudrait*, Montréal, Comité des Sobres, 1926, 64 pages.
- Leacock, Stephen. « The Tyranny of Prohibition », *The Social Criticism of Stephen Leacock: The Unsolved Riddle of Social Justice*, Toronto, University of Toronto Press, 1973.
- « Plugging the Canadian border on both sides », *Literary Digest*, SC, 3 July 1926, 14-15.
- Spence, Ben H. « Prohibitory Legislation in Canada », *The Annals of the American Academic of Political and Social Sciences*, 109, no<sup>o</sup>4, September 1923, p. 230-264.
- Spence, Ben H. *Quebec and the Liquor Problem*, Westerville, Ohio, American Issue Publishing Company, c. 1926, 169 pages.

#### 1.4 Guides touristiques et récits de voyage

- Archives de la Ville de Montréal. P098,S1,D066 - *Montreal, Canada, Province of Quebec Tours*, Montreal Tourist and Convention Bureau, c. 1925, 16 pages.
- Archives de la Ville de Montréal. P098,S1,D77 - *Guide and tour book to Montreal : the tourists Mecca*, Montréal, Canadian Transfer, c. 1934, 24 pages.
- Archives de la Ville de Montréal. P098,S1,D77 - *This week in Montreal, July 17<sup>th</sup> – July 23<sup>rd</sup>: Something to see... to do... to know*, The Greater Montreal Publishing Company, 1, n° 1, July 26-July 1, 1922, AVM, 32 pages.
- Association, Province of Quebec Tourist, *How to visit Montreal: the gate-way city to Old France in North America, the play-ground of the North*, Montreal, Province of Quebec Tourist Association, c. 192?, 16 pages.
- Free map and guide of Montreal : seeing Greater Montreal with the American Bus Line, the Canada Bus Line, the Tourist Bus Line, starting point-Bryson's corner, Peel and St. Catherine Streets*. Montreal, Silbro Textile Co., c. 1924, 32 pages.
- Gendreau, H. W. *The tourist's route book and guide: incorporating the improved routes of the province of Quebec ...*, Montréal, Gendreau, c. 192?.
- Greenford, John G. *Montreal and Quebec tourist guide*. Montreal, John G. Greenford, 1929. 96 pages.
- Guide des touristes: province de Québec, Ontario et États-Unis = Tourists' guide : Province of Quebec, Ontario and United States*, Montréal, Éditions Perrault, 1926, 781pages.
- Guide and tour book to Montreal : the tourists Mecca*, Montréal, Canadian Transfer, 1926, 24 pages.
- Guide: Montreal and Quebec*. Montreal, International Tourist Bureau, c. 1932, 48 pages.
- Hodgins, Norris. *So this is Montreal! Another guidebook that is different; irrelevant, but interesting information (with footnotes) about Canada's metropolis, compiled for the enjoyment of the tourist, the enlightenment of the heathen, and the enrichment of the author*, Gordon & Gotch Limited, Montreal, 1927, 30 pages.
- Longstreth, Thomas Morris. *Quebec, Montreal, and Ottawa*, New York, 1933, 318 pages.
- Montreal : the American tourists' guide to the Canadian Metropolis*, Rouses Point, N. Y., Northern Publishing Company, 1924, 1925 and 1926.

*Sights and shrines: an illustrated guide to Montreal*, Montreal, A.T. Chapman, 1920, 217 pages.

Stokes, Charles W. *Here and there in Montreal and the island of Montreal*, Toronto, The Musson Book, 1924, 96 pages.

Stokes, Charles W. *Here and there in Montreal and The Island of Montreal*, Toronto, The Musson Book Company Limited, 1931, 96 pages.

### 1.5 Journaux

Les journaux utilisés dans le cadre de ce mémoire sont les suivants :

*La Presse*, *Le Devoir*, *The Montreal Gazette*, *The Montreal Star*, *The Toronto World* et *The Sunday Morning Star* (Wilmington, Delaware).

### 2. Musique

« Hello Montreal! Fred Hall Arthur Fields Jack Molick Eddie Grosso Phillip Darsy », *YouTube*, [en ligne] [www.youtube.com/watch?v=2N7mNcst1j8/](http://www.youtube.com/watch?v=2N7mNcst1j8/) (page consulté le 4 avril 2014).

« Seven Little Polar Bears – Harry Reser – Hello Montreal », *YouTube*, [en ligne] [www.youtube.com/watch?v=OL2cl-xpuYQ/](http://www.youtube.com/watch?v=OL2cl-xpuYQ/) (page consulté le 4 avril 2014).

« Ted Lewis & His Band Songs: Top Songs/Chart Singles Discography », *MusicVF.com*, [en ligne] <http://www.musicvf.com/Ted+Lewis+%2526+His+Band.art> (page consulté le 4 avril 2014).

« USA The Roaring 20s: The Harmonians – Hello Montreal!, 1927 », *YouTube*, [en ligne], [www.youtube.com/watch?v=Jyunih0bEjc/](http://www.youtube.com/watch?v=Jyunih0bEjc/) (page consulté le 4 avril 2014).

Warren, Harry (music), Billy Rose and Mort Dixon (lyrics). « Hello Montreal », Sheet music, Irving Berlin, Inc., New York, c. 1928, 6 pages.

« Waring's Pennsylvanians "Hello Montreal" 1928 », *You Tube*, [en ligne], [www.youtube.com/watch?v=54dCz0AMuzE/](http://www.youtube.com/watch?v=54dCz0AMuzE/) (page consulté le 4 avril 2014).

### 3. Études

- Bédard-Lévesque, Claire. *La tempérance au Québec*, Thèse de doctorat, Université Laval, 1979.
- Bérubé, Harold. *Des sociétés distinctes. Gouverner les banlieues bourgeoises de Montréal, 1880-1939*. Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press, 2014, 296 pages.
- Bradbury, Bettina et Tamara Myers, dir. *Negotiating Identities in 19th and 20th-Century Montreal*, Vancouver, University of British Columbia, 2005, 328 pages.
- Bourassa, André- G. et Jean-Marc Larrue. *Les nuits de la " Main " : cent ans de spectacles sur le boulevard Saint-Laurent (1891-1991)*, Montréal, VLB, 1993, 368 pages.
- Brodeur, Jean-Paul. *La délinquance de l'ordre : Recherches sur les commissions d'enquête I*, Cahiers du Québec, Collection Droit et Criminologie, Éditions Hurtubise HMH, Limitée, Ville La Salle, Québec, 1984, 290 pages.
- Brodeur, Magaly. *Vice et corruption à Montréal, 1892-1970*, Québec, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2011, 129 pages.
- Brosseau, Marc et André Cellard. « Un siècle de boires et de déboires : Hull aux prises avec son histoire et sa géographie », *Cahiers de géographie du Québec*, 47, no°130, avril 2013, p. 7-34.
- Choko, Marc H., Michèle Lefebvre et Danielle Léger. *Destination Québec : Une Histoire Illustrée du Tourisme*, Montréal, Les éditions de l'homme, 2013, 256 pages.
- Constant, Jean-François et Michel Ducharme, dir., *Liberalisme and Hegmony: Debating the Canadian Liberal Revolution*, Toronto, University of Toronto Press, 2009, 473 p.
- Cormier, Yannick. « La Police des liqueurs : 1921-1961 », *Les cahiers d'histoire (Sûreté du Québec)*, 3, no°1, mai 2012, [en ligne] [http://www.sq.gouv.qc.ca/mission-et-services/historique-de-la-sq/cahiers-histoire/cahiers\\_histoire\\_vol3no1.pdf](http://www.sq.gouv.qc.ca/mission-et-services/historique-de-la-sq/cahiers-histoire/cahiers_histoire_vol3no1.pdf) (page consulté le 17 février 2014).
- Dupont, Antonin. *Taschereau*, Montréal, Guérin, 1997, 366 pages.
- Dupré, Ruth et Désiré Vencatachellum, « Canadians and Prohibition: An analysis of the 1898 Referendum », Communication présentée à la *Canadian Network for Economic History Convergence*, Queen's University, 15-17 avril, 2005, [en

ligne] <http://web.hec.ca/scse/articles/Vencatachellum.pdf> (page consulté le 29 août 2014).

- Garceau, Henri-Paul. *Chronique de l'hospitalité hôtelière du Québec de 1880 à 1940 : Les pionniers*. Montréal, Éditions du Méridien, 1990, 212 pages.
- Gervais, Marty. *The Rumrunners: A Prohibition Scrapbook*, Biblioasis, 2009, 223 pages.
- Gilmore, John. *Une histoire du jazz à Montréal*, Montreal Véhicule, 1988, 322 pages.
- Hallowell, Gerald A. *Prohibition in Ontario, 1919-1923*, Ottawa, Ontario Historical Society, 1972, 180 pages.
- Heron, Craig. *Booze: A distilled history*, Toronto, Between the Lines, 2003, 498 pages.
- Kottman, Richard N. « Volstead Violated: Prohibition as a Factor in Canadian-American Relation s », *Canadian Historical Review*, 43, no<sup>2</sup>, 1962, p. 106-126.
- Lapointe, Mathieu. *Le Comité de moralité publique, l'enquête Caron et les campagnes de moralité publique à Montréal, 1940-1954*, PhD (histoire), York University, 2010, 484 pages.
- Lévesque, Andrée. « Éteindre le Red Light : les réformateurs et la prostitution à Montréal entre 1865 et 1925 », *Urban History Review/Revue d'histoire urbaine*, XVII, no<sup>3</sup>, février 1989, p. 191-201.
- Lévesque, Andrée. *La norme et les déviantes : des femmes au Québec pendant l'entre-deux-guerres*, Montréal, Éditions du Remue-ménage, 1989, 232 pages.
- Linteau, Paul-André, Geneviève Létourneau-Guillon et al. *La rue Sainte-Catherine : au coeur de la vie montréalaise*, Montréal, Les éditions de l'homme, 2010, 237 pages.
- Malleck, Dan. « An Innovation from Across the Line: The American Drinker and Liquor Regulation in Two Ontario Border Communities, *Journal of Canadian Studies*, 1927-1944 », 41, 2007. p. 151-171.
- Malleck, Dan. *Try to Control Yourself: The Regulation of Public Drinking in Post-Prohibition Ontario, 1927-44*, Vancouver, UBC Press, 2012, 324 pages.
- Maquis, Greg. « Brewers and Distillers Paradise: American Views of Canadian Alcohol Policies », *Canadian Review of American Studies*, 34, no<sup>2</sup>, 2004, p. 135-166.
- Marrelli, Nancy. *Stepping Out: The Golden Age of Montreal Night Clubs 1925-1955*, Montréal, Véhicule Press, 2004, 144 pages.

- McKay, Ian. « The Liberal Order Framework: A Prospectus for a Reconnaissance of Canadian History », *Canadian Historical Review*, 81, no<sup>o</sup>4, December 2000, p. 617-645.
- Moore, Stephen T. « Defining the "Undefended": Canadians, Americans, and the Multiple Meanings of Border during Prohibition », *American Review of Canadian Studies*, 34, no<sup>o</sup>1, 2004, p. 3-32.
- Morisset, Lucie K. « Un ailleurs pour l'Amérique. " Notre " patrimoine et l'invention du monument historique au Québec », *Globe*, 10, no<sup>o</sup>1, 2007, p. 73-106.
- Morton, Suzanne. *At Odds: Gambling and Canadians 1919-1969*, Toronto, University of Toronto Press, 2003, 272 pages.
- Myers, Tamara, *Caught: Montreal's Modern Girls and the Law, 1869-1945*, Toronto, University of Toronto Press, 2006, 345 pages.
- Okrent, Daniel. *Last Call: The Rise and Fall of Prohibition*, New York, Scribner, 2010, 468 pages.
- Petitclerc, Martin. « À propos de “ceux qui sont en dehors de la société”. L’indigent et l’assistance publique au Québec dans la première moitié du XXe siècle », *Revue d’histoire de l’Amérique française*, 65, no<sup>o</sup> 2-3, 2011-2012, p. 227-256.
- Prévost, Robert, Suzanne Gagné et Michel Phaneuf. *L'histoire de l'alcool au Québec*, Montréal, Stanké, 1986, 239 pages.
- Proulx, Daniel. *Le Red Light de Montréal*, Montréal, VLB Éditeur, 1997, 90 pages.
- Reynolds, Mark. « Toot Sweet: When Jazz Ruled Montreal ». *Beaver*, 81, no<sup>o</sup>3, 2001, p. 26-32.
- Roquigny, Peggy. « Loisirs dansants de la bourgeoisie anglo-montréalaise. Transformation et persistance des lieux de pratique, 1870–1940 », *Revue d’histoire urbaine/ Urban History Review*, 40, no<sup>o</sup> 1, 2011, p. 17-29.
- Rudy, Jarrett. *The Freedom to Smoke: Tobacco Consumption and Identity*, Montreal/Kingston, McGill-Queen’s University Press, 2005, 248 pages.
- Smart, Reginald G. et Alan C. Osborne, *Northern Spirits: A Social History of alcohol in Canada*, Toronto, Addiction Research Foundation, 1996, 262 pages.
- Schneider, Stephen. *Iced: The Story of Organized Crime in Canada*, Mississauga, Ontario, John Wiley & Sons, 2009, 608 pages.

- Surprenant, Daniel. « Une institution québécoise : la Société des alcools du Québec », *Études canadiennes/Canadian Studies*, 35, 1993, p. 27-52.
- Strange, Carolyn. *Toronto's girl problem : The perils and pleasures of the city, 1880-1930*, Toronto, University of Toronto Press, 1995, 299 pages.
- Strange, Carolyn and Tina Loo. *Making Good: Law and Moral Regulation in Canada, 1867-1939*, Toronto, University of Toronto Press, 1997, 170 pages.
- Turmel, Jean. *Le Service de police de la Cité de Montréal (1909-1971) : étude rétrospective sur son organisation*, Montréal, Section recherche et planification du Service de police de la C.U.M., avril 1974, 271 pages.
- Tyrell, Ian. « Prohibition, American Cultural Expansion, and the New Hegemony in the 1920s: An Interpretation », *Histoire Sociale/Social History*, 27, no° 54, 413-445.
- Valverde, Mariana. *The Age of Light, Soap, and Water: Moral Reform in English Canada, 1885-1925*, Toronto, McClelland and Stewart, 1991, 205 pages.
- Warsh, Cheryl and Lynn Krasnick. *Drink in Canada : historical essays*, Montreal, McGill-Queen's University Press, 1993, 272 pages.
- Weintraub, William. *City Unique: Montreal Days and Nights in the 1940s and '50s*, Toronto, McClelland & Stewart Inc., 1996, 304 pages.